



## RAPPORT FINAL DE BASE

# COMBATTRE L'ESCLAVAGE MODERNE (CMS) BRISER LES CHAINES DU TRAVAIL ET DE L'EXPLOITATION DES ENFANTS AU BURKINA FASO ET AU BENIN

**Date :** Juin 2022

**Focus :** Exploitation du **travail** domestique des enfants

**Pour :** Woord en Daad, en partenariat avec la Fondation AFAS

**Par :** Mamy Lalaina Razafindrakoto (Responsable technique) et Yacouba Coulibaly (Expert de terrain)

# Table des matières

ABREVIATIONS .....	4
REMERCIEMENTS.....	6
RESUME EXECUTIF.....	7
<b>1. CONTEXTE ET INFORMATIONS GÉNÉRALES.....</b>	<b>9</b>
<b>2. OBJECTIF DE L'ÉTUDE .....</b>	<b>14</b>
<b>3. MÉTHODOLOGIE.....</b>	<b>16</b>
3.1. APPROCHE THÉORIQUE ET MÉTHODOLOGIQUE .....	16
3.2. REVUE DOCUMENTAIRE.....	19
3.2.1. <i>Méthodologie de l'étude documentaire</i> .....	19
3.2.2. <i>Examen des documents de politique et de stratégie</i> .....	21
3.2.3. <i>Revue de la littérature</i> .....	22
3.2.4. <i>Conclusion de l'étude documentaire</i> .....	25
3.3. TRAVAIL DE TERRAIN.....	26
3.3.1. <i>Objectif et approche du travail sur le terrain</i> .....	26
3.3.2. <i>Résumé du travail sur le terrain</i> .....	29
<b>4. PREVALENCE DU TRAVAIL DES ENFANTS, AVEC UN ACCENT SUR LE TRAVAIL DOMESTIQUE DES ENFANTS.....</b>	<b>35</b>
4.1. PRÉVALENCE AU BÉNIN.....	35
4.2. PRÉVALENCE AU BURKINA FASO.....	37
<b>5. DETERMINANTS DU TRAVAIL DES ENFANTS, AVEC UN ACCENT SUR LE TRAVAIL DOMESTIQUE DES ENFANTS.....</b>	<b>40</b>
5.1. DETERMINANTS DU TRAVAIL DOMESTIQUE DES ENFANTS EN AFRIQUE DE L'OUEST .....	40
5.2. DETERMINANTS DU PLACEMENT ET DU TRAVAIL DOMESTIQUE DES ENFANTS AU BENIN ET AU BURKINA FASO.....	41
5.2.1. <i>Facteurs sociodémographiques</i> .....	41
5.2.2. <i>Les facteurs socio-économiques</i> .....	44
5.2.3. <i>Les déterminants sociologiques et culturels</i> .....	45
5.2.4. <i>L'éducation/la formation</i> .....	48
5.3. FACTEURS D'ATTRACTION ET DE REPULSION AU BENIN.....	50
5.4. FACTEURS D'ATTRACTION ET DE REPULSION AU BURKINA FASO .....	53
<b>6. CARACTERISTIQUES, MECANISMES ET IMPACT .....</b>	<b>56</b>
6.1. CARACTERISTIQUES.....	56
6.1.1. <i>Confiage/vidomègonat : d'une ancienne pratique d'éducation/socialisation à une pratique plus néfaste</i> .....	56
6.1.2. <i>Confiage/vidomègonat et ses formes multiformes</i> .....	57
6.1.3. <i>Le confiage/vidomègonat, une question hautement sexuée</i> .....	59
6.2. MECANISMES DE RECRUTEMENT ET DE PLACEMENT .....	61
6.2.1. <i>Mobilisation du réseau de la famille élargie</i> .....	61
6.2.2. <i>Mobiliser le réseau de la famille élargie A partir d'une initiative personnelle</i> .....	62
6.2.3. <i>Passer par des intermédiaires</i> .....	63
6.3. IMPACT (ABUS, VIOLENCE, EXPLOITATION) .....	68

<b>7. RECOMMENDATIONS</b> .....	<b>72</b>
<b>7.1. DIFFERENCES BETWEEN THE TWO COUNTRIES</b> .....	<b>72</b>
7.1.1. <i>Besoins et contextes spécifiques à prendre en compte au Bénin</i> .....	72
7.1.2. <i>Recommandations applicables au Bénin uniquement</i> .....	73
7.1.3. <i>Besoins et contextes spécifiques à prendre en compte au Burkina Faso</i> .....	73
7.1.4. <i>Recommandations applicables au Burkina Faso uniquement</i> .....	74
7.1.5. <i>Différences entre le Burkina Faso et le Bénin sur des points spécifiques</i> .....	75
7.1.5.1. <i>Différences sur les dangers de certaines pratiques du confiage ou vidomègonat</i> .....	75
7.1.5.2. <i>Différences entre le Burkina Faso et le Bénin sur le cadre juridique</i> .....	75
7.1.5.3. <i>Comparaison de la poursuite des auteurs de crimes entre le Burkina Faso et le Bénin</i> .....	75
<b>7.2. SIMILITUDES ET SYNERGIE POTENTIELLE ENTRE LES DEUX PAYS</b> .....	<b>76</b>
<b>8. CONCLUSION</b> .....	<b>81</b>

## Abréviations

ACRWC :	Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant
ADDAD :	Association de Défense des Droits des Aides-ménagères et Domestiques
CAT :	Comité contre la Torture
CDA :	Analyse critique du discours
CEACR :	Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations
CEATS :	Centre d'Etudes et d'Appui-conseils en Travail Social
CEDEAO :	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CER :	Communautés économiques régionales
CIPCRE :	Cercle International pour la Promotion de la Création
CMS :	Combattre l'esclavage moderne
CNVS :	Comité National de Vigilance et de Surveillance
CPS :	Centres de Promotion Sociale
CRC :	Convention relative aux droits de l'enfant
CRC :	Comité des droits de l'enfant
CREDO :	Organisation Christian Relief & Development Organisation chrétienne pour le secours et le développement
CSO :	Organisation de la société civile
EDS :	Enquête démographique et de santé
EMC :	Enquête Multisectorielle Continue
ENTE :	Enquête Nationale sur le Travail des Enfants
ILAB :	Bureau international des affaires du travail (USDOL)
IPEC :	Programme international pour l'abolition du travail des enfants (OIT)
MGF :	Mutilations Génitales Féminines
MICS :	Enquête en grappe à indicateurs multiples
MS :	État membre
OEV :	Orphelins et Enfants Vulnérables
OIT :	Organisation internationale du travail
ONG :	Organisation non gouvernementale
ONU :	Organisation des Nations Unies
PAN :	Plan d'action national
PDI :	Personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays
PFTE :	Pires Formes de Travail des Enfants
PMA :	Pays les moins avancés
RAP :	Plan d'Action Régional
RGPH :	Recensement général de la population humaine
SDG :	Objectifs de développement durable
SitAN :	Analyse de la situation des enfants et des femmes
SOP :	Procédure opérationnelle standard
SPONG :	Secrétariat Permanent des Organisations Non Gouvernementales (SPONG)
UA :	Union africaine
UDHR :	Déclaration Universelle des Droits de l'Homme
UNESCO :	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
UNICEF :	Fonds international d'urgence pour l'enfance des Nations unies
US :	États-Unis
USDOL :	Département du travail des États-Unis
WD :	Woord en Daad
WFCL :	Pires formes de travail des enfants

"NOUS DEVONS PARLER AU NOM DES ENFANTS...  
QUI SOUFFRENT DU TERRORISME, DE LA  
PAUVRETE, DU TRAVAIL DES ENFANTS ET DE LA  
TRAITE DES ENFANTS.

AIDONS-LES PAR NOTRE VOIX, NOTRE ACTION ET  
NOTRE CHARITE. AIDONS-LES A LIRE DES LIVRES  
ET A ALLER A L'ECOLE. ET N'OUBLIONS PAS QUE  
MEME UN LIVRE, UN STYLO, UN ENFANT ET UN  
ENSEIGNANT PEUVENT CHANGER LE MONDE."

MALALA YOUSAFZAI, PRIX NOBEL DE LA PAIX (2014)



## Remerciements

Ce travail n'aurait pas été possible sans le soutien de Marike Spruyt (chef de projet) et Linda Agbotah (experte PMEL) de l'équipe Enfants Exploités (EDU) de Woord en Daad (WD), qui ont facilité nos contacts avec les partenaires de WD au Burkina Faso et au Bénin et ont également consacré leur temps à relire et à nous fournir des commentaires, des contributions précieuses et des encouragements tout au long des différentes phases de l'étude.

Nous remercions également Wendy van Amerongen, Evert van Grol, Jonathan van Dijke, Henrike Klijn, Florentine Bambara et toute l'équipe pour les réactions et commentaires utiles qui nous ont été fournis lors de la rédaction du rapport.

Nous sommes également redevables aux partenaires de Woord en Daad au Burkina Faso (CREDO, Association Lydie, CEATS, SPONG, Children Believe, ADDAD), au Bénin (DEDRAS, CIPCRE), qui nous ont fourni de précieuses informations et ressources documentaires lors de nos recherches sur le terrain. En outre, ils nous ont recommandé certains informateurs clés et ont facilité nos contacts avec eux.

Nous exprimons également notre gratitude aux consultants locaux au Burkina Faso (Sere Sidiki Bakaba) et au Bénin (Laly Ambroise) pour leur soutien dans la prise de contact avec les parties prenantes, l'organisation des rendez-vous et réunions, la conduite des entretiens et la préparation des données pour la phase d'analyse.

Nous sommes également reconnaissants à toutes les personnes interrogées dans les institutions publiques (nationales ou internationales) et ONG, les parents ou tuteurs, les employeurs et les enfants dans les deux pays, qui nous ont volontiers accordé leur temps précieux pour discuter. Pour des raisons de temps et d'espace, nous ne pouvons pas citer tous les noms mais, recevez ici nos chaleureux remerciements. Certaines des personnes interrogées ont participé à l'atelier de lancement où les résultats de l'étude de base ont été présentés. Au cours de cet événement, elles nous ont fait part de critiques et de suggestions constructives qui ont été prises en considération pour produire la présente version finale de l'étude de base.

Nous ne pouvons conclure sans adresser un mot d'appréciation et d'encouragement à l'équipe de direction de Woord en Daad et de la Fondation AFAS pour leur engagement sincère dans cette noble cause.

Comme l'a déclaré un auteur inconnu : *"Sauvez les enfants du travail des enfants. Votre petite contribution" peut conduire à une grande "révolution"*. "Sur cette base, nous n'avons aucun doute sur le fait que, main dans la main, Woord en Daad et ses partenaires peuvent mettre en marche une dynamique efficace de changement systémique qui aidera à briser les chaînes du travail domestique et de l'exploitation des enfants et ouvrira des portes aux multitudes d'enfants victimes pour qu'ils retrouvent leur dignité, poursuivent et réalisent leurs rêves, et aient un impact positif sur leurs communautés et leurs nations.

## Résumé exécutif

Comme l'a souligné un des participants lors de l'atelier de lancement qui s'est tenu à Ouagadougou (les 27 et 28 juin 2022), il est possible de réduire (ou éliminer) le travail domestique et l'exploitation des enfants de la même manière que cela a été possible pour les Mutilations génitales féminines (MGF) qui, pourtant était un phénomène très complexe, profondément ancré dans les systèmes socioculturels. Il y a donc de l'espoir. Toutefois, le chemin pour y parvenir semble long et ardu. Pour réussir un tel parcours, tout commence par une bonne compréhension du phénomène (étendue, causes profondes, mécanismes, impact, etc.) et de l'écosystème de la protection de l'enfance (acteurs, systèmes et structures, normes et valeurs sociopolitiques et culturelles). C'est dans cette optique que la présente étude de base a été commanditée par Woord en Daad et son partenaire (la Fondation AFAS), dans le but de mieux comprendre et recevoir des conseils stratégiques sur les interventions et l'approche appropriée pour briser les chaînes du travail domestique et de l'exploitation des enfants au Burkina Faso et au Bénin.

L'étude de référence est partie de l'hypothèse selon laquelle la pratique consistant à placer des enfants pour être élever ou éduquer, respectivement appelée "*confiage*" au Burkina Faso et "*vidomègonat*" au Bénin, est le facteur de risque principal du travail domestique et de l'exploitation des enfants. En utilisant des données qualitatives collectées à partir d'une revue documentaire et une recherche de terrain menées au Burkina Faso et au Bénin, cette étude a tenté d'examiner les facteurs clés, les acteurs (représentations, logiques et pratiques), les jeux d'intérêts et les mécanismes associés au phénomène du confiage/*vidomègonat* et le travail domestique et exploitation des enfants. En outre, l'étude a consisté à une revue et analyse critique des cadres juridiques, politiques et institutionnels autour de la question du travail domestique et la protection des enfants dans les deux pays. Les résultats de l'étude montrent que des milliers et des milliers d'enfants issus de ménages et de communautés défavorisés continuent d'être pris au piège de différentes formes d'exploitation et abus, en relation avec le confiage/*vidomègonat* et le travail domestique. Cela est d'autant plus vrai pour les enfants les plus démunis et vulnérables tels que les filles, les jeunes enfants (5-12 ans) et les orphelins.

Traditionnellement, les enfants placés étaient impliqués dans un processus de formation et socialisation tout en contribuant souvent à l'activité économique du ménage dont il/elle est membre. Cependant, au cours des dernières années, l'intérêt économique a pris le pas sur les objectifs socioculturels (Younoussi, 2007; Hounyoton, 2009). On peut donc dire que le confiage ou *vidomègonat* a perdu de nos jours son fondement traditionnel pour s'inscrire dans une logique exploitative, à visée essentiellement économique. Néanmoins, il faut souligner que le confiage n'est pas le seul facteur à incriminer. Plusieurs autres, dont les effets synergiques contribuent à la complexité de la question du travail domestique et de l'exploitation des enfants doivent aussi être pris en compte.

L'étude a montré que les caractéristiques sociodémographiques des enfants (sexe, âge, statut, relation avec le chef de famille), des chefs de ménages ainsi que des familles (ethnie, religion, niveau d'éducation et profession); les facteurs socioculturels (tels par exemple, les perceptions de l'enfant et de son rôle); les contextes socio-économiques et politiques (pauvreté, inégalités, insécurité, etc.) constituent autant de facteurs dont les effets combinés favorisent le confiage ou *vidomègonat* et l'exploitation des enfants par le travail domestique, les privant ainsi de leurs droits à l'éducation, à la santé, au jeu, à la sécurité et à la protection contre différents types d'exploitation et d'abus.

Il ressort, en outre, de l'étude que plusieurs canaux, mécanismes et stratégies (formels et informels) existent et continuent d'alimenter le travail domestique et l'exploitation des enfants, un système qui semble profiter à plusieurs acteurs, dont les parents y compris. La reconnaissance internationale croissante du travail domestique des enfants comme une violation grave des droits de l'enfant et une question complexe, offre une fenêtre d'opportunité pour aborder la lutte pour son élimination comme une question d'urgence. Cependant, nous notons que l'élimination du travail domestique et de l'exploitation des enfants nécessitera des interventions systémiques qui ciblent les causes profondes et tiennent compte des spécificités contextuelles, dans un cadre multisectoriel (éducation, santé, travail, protection de l'enfant, protection sociale et systèmes judiciaires), multipartite et inclusif des acteurs à la base.

Sur le plan politique et juridique, il existe déjà d'importantes normes internationales, des instruments juridiques et des lois en vigueur au Bénin et au Burkina Faso, comme la Convention des Nations unies sur les droits de l'enfant, les conventions 138 et 182 de l'OIT, respectivement sur l'âge minimum et les pires formes de travail des enfants. Néanmoins, la ratification de conventions instrumentales telles que la Convention 189 de l'OIT par ces deux pays, offrirait une protection spécifique à tous les travailleurs domestiques, y compris les enfants, améliorant ainsi leurs conditions de vie et de travail<sup>1</sup>.

Quant à la prévention, la protection au travail visant à améliorer les conditions de vie et de travail des enfants, et le retrait des travaux dangereux et des Pires Formes de Travail des Enfants (PFTE) en vue d'une réinsertion sociale et d'une réhabilitation adéquate, ces initiatives doivent être mis en œuvre, dans l'intérêt supérieur de l'enfant en tenant compte de ses besoins spécifiques.

Trois typologies d'interventions sont possibles dans les situations suivantes : i) Les enfants qui n'ont pas l'âge autorisé pour travailler : ceux-ci doivent être retirés et incorporés dans un programme de prise en charge, qui comprend leur intégration dans le système éducatif. Ceux qui sont confrontés à des conditions de travail dangereuses doivent faire l'objet d'une attention particulière. ii) Pour les enfants soumis à une situation d'esclavage (traite, servitude pour dettes, servitude, travail forcé, autres formes) : ils doivent être retirés immédiatement de leur lieu de travail et bénéficier d'une protection. iii) Quant aux jeunes travailleurs ayant l'âge légal d'admission à l'emploi : leurs droits fondamentaux à l'éducation, à la santé et à la sécurité physiques, mentales et morales doivent être garantis, y compris le retrait ou l'amélioration des conditions de travail et de vie dangereuses.

Par ailleurs, il est recommandable de multiplier les efforts de plaidoyer pour faire de cette question une priorité au niveau politique comme cela a été le cas pour la lutte contre les mutilations génitales féminines (MGF), tout en sensibilisant les enfants, les parents et les leaders d'opinion, notamment dans les communautés d'origine. Cela permettra d'éviter que les enfants ne tombent dans les pièges de la traite des enfants, du travail domestique des enfants et d'autres PFTE, sous couvert de pratiques telles que le confiage ou *vidomègonat*. Pour plus de détails sur les recommandations, se référer à la Section 7 du corpus du rapport et à l'Annexe 7.

---

<sup>1</sup> La convention 189 comporte des dispositions spécifiques pour les enfants, notamment en matière d'éducation et de protection contre la violence. Cette convention oblige les gouvernements à prendre des mesures pour éliminer le travail domestique des enfants et à fixer un âge minimum pour le travail domestique, conformément aux normes internationales. En ratifiant ce traité, les gouvernements peuvent contribuer à mettre fin au travail domestique des enfants. Ils peuvent également veiller à ce que ceux qui sont en âge de travailler bénéficient des mêmes droits que les autres travailleurs.

## 1. Contexte et informations générales

Le travail domestique des enfants n'est pas un phénomène nouveau. Au sein des ménages, une grande variété de tâches domestiques doivent être effectuées (nettoyage, lessive, préparation des aliments, cuisine, courses et garde des jeunes enfants). Au fur et à mesure que les sociétés se développent, ces occupations deviennent plus formelles et prennent le caractère d'un "emploi"<sup>2</sup>.

Lorsque les familles sont très pauvres ou qu'un enfant est orphelin, il est courant qu'un ou plusieurs enfants soient envoyés vivre dans un autre foyer (Unicef, 1999). Dans ce placement, ils effectuent des tâches en échange d'un abri, de soins, d'une éducation ou d'un enseignement utile (Thorsen, 2012).

Le changement important de ces derniers temps est que le "travail en tant qu'éducation" dans la propre maison de l'enfant ou la maison d'un parent ou d'un ami cède la place à un arrangement commercialisé, et donc plus potentiellement exploiteur (Unicef, 1999 ; Thorsen, 2012 ; Karikari, 2016).

Cette pratique traditionnelle de placement des enfants en famille d'accueil, connue sous le nom de "confiage" au Burkina Faso et de "vidomègonat" au Bénin, est présente dans de nombreux pays d'Afrique de l'Ouest et est devenue une occasion pour le travail domestique et l'exploitation des enfants de prospérer (Hounyoton, 2019 ; Ilse, 2020). Cela a des effets négatifs sur la scolarisation des enfants, la formation du capital humain et le développement social des communautés (Akresh, 2004).

Le travail domestique des enfants ('child domestic work') désigne le travail des enfants dans le secteur du travail domestique au domicile d'un tiers ou d'un employeur (avec ou sans rémunération) (Cf. annexe 2 pour la définition des termes). Selon l'Organisation internationale du travail (OIT), en termes statistiques, le travail domestique des enfants est considéré comme une "activité économique" - ou un sous-ensemble des enfants employés<sup>3</sup>. Les enfants domestiques constituent probablement le groupe le plus important, mais aussi le plus ignoré d'enfants travailleurs dans le monde<sup>4</sup> (Unicef, 1999 ; Anti-Slavery International, 2005).

<sup>2</sup> avec différents types de travailleurs (hommes et femmes) occupant différents rôles et effectuant différentes tâches contre un paiement en espèces et en nature.

<sup>3</sup> Du point de vue de l'OIT, l'emploi comprend le travail dans l'économie formelle et informelle, à l'intérieur et à l'extérieur du cadre familial, pour une rémunération ou un profit, ainsi que le travail domestique en dehors du ménage de l'enfant pour un employeur (rémunéré ou non).

<sup>4</sup> Les enfants "domestiques" ou "travailleurs domestiques" sont définis comme des enfants qui travaillent dans les ménages d'autres personnes, effectuant des tâches domestiques (balayer la cour, collecter l'eau, faire la vaisselle, faire la lessive, aider à la préparation des aliments ou se charger de la cuisine), s'occupant des enfants et faisant des courses (aller au marché). Les enfants travaillant dans des ménages à faibles revenus exercent souvent des activités génératrices de revenus en plus des tâches ménagères qui leur sont assignées, surtout si la femme du foyer est commerçante ou dirige une entreprise. Il est possible de distinguer deux groupes principaux : i) les enfants domestiques résidants - c'est-à-dire les enfants qui travaillent à temps plein en échange du gîte, du couvert, des soins et parfois d'une rémunération et, ii) les enfants qui assument des charges domestiques importantes dans leur propre foyer. Cette dernière catégorie est confrontée à de nombreux problèmes comparables (comme c'est le cas, d'ailleurs, pour d'autres types de travailleurs à domicile, tels que les vendeurs ou les employés d'hôtel).

Quant au travail des enfants ('child labour') dans le secteur domestique, il s'agit de situations où le travail domestique est effectué par des enfants n'ayant pas l'âge minimum requis (pour les travaux légers, les travaux non dangereux à temps plein), dans des conditions dangereuses<sup>5</sup> ou dans une situation assimilable à de l'esclavage<sup>6</sup> (Anti-Slavery International, 2005). Ce ne sont pas tous les travaux effectués par des enfants qui peuvent être considérés comme du travail des enfants (à éliminer). Il convient de faire une distinction entre le travail des enfants, d'une part, et les activités considérées comme faisant partie d'un processus naturel de socialisation, d'autre part (Grimsrud, 2001).

On dispose de peu d'informations quantitatives sur le travail ('work') domestique des enfants, en particulier sur le travail ('labour') domestique des enfants, et le nombre d'enfants concernés en Afrique subsaharienne, qui compte de fortes concentrations d'enfants travailleurs domestiques, n'est pas exact. Les quelques chiffres disponibles ne sont que des estimations, parfois contestées. Dans certains pays, des enquêtes auprès des ménages sont utilisées pour recueillir des données qui complètent les conclusions des études qualitatives, le cas échéant. Les défis que pose la mesure du travail ('work') domestique des enfants, et en particulier du travail ('labour') domestique des enfants, sont nombreux<sup>7</sup>.

Malgré tous ces problèmes de mesure, les faits montrent que de nombreux enfants travaillent dans des environnements dangereux dans le monde entier (Unicef et OIT, 2020). Le travail domestique des enfants est l'une des formes les plus répandues et les plus exploitantes de travail des enfants dans le monde d'aujourd'hui<sup>8</sup> et c'est aussi l'une des plus difficiles à combattre (Kane, 2004 ; Anti-Slavery International, 2005 ; Blagbrough, 2008). Les enfants domestiques sont difficiles à atteindre, non seulement parce qu'ils travaillent derrière les portes closes du domicile de leurs employeurs, mais aussi parce que la société considère cette pratique comme normale et - dans le cas des filles - comme une formation importante pour la vie future.

Les données recueillies dans le monde entier (Blagbrough, 2008), y compris en Afrique occidentale et centrale (Thorsen, 2012), indiquent que l'exposition au travail ('work') domestique des enfants, et le travail ('labour') domestique des enfants, conduisent souvent à l'exploitation et entravent le développement et le bien-être des enfants. Les mauvaises conditions de travail et les risques professionnels, notamment les longues heures de travail,

5 Les travaux dangereux sont ceux qui, par leur nature ou leurs circonstances, sont susceptibles de nuire à la santé, à la sécurité ou à la moralité des enfants.

(voir un glossaire des termes à l'annexe 2).

6 Tout au long de l'étude, nous nous référerons à cette notion de 'child labour' au lieu de 'child work'.

7 Elles concernent principalement la façon dont le travail des enfants est conceptualisé (Karikari, 2016). Tous les travaux effectués par les enfants ne peuvent pas être considérés comme du travail des enfants (à éliminer). Les lois sont parfois peu claires sur le travail domestique des enfants. En outre, les limites ambiguës entre le fait d'aider un parent et d'être un employé rendent extrêmement difficile l'obtention d'informations fiables sur le nombre exact d'enfants travaillant comme domestiques (Thorsen, 2012). Il convient d'établir une distinction entre le travail des enfants, d'une part, et les activités considérées comme faisant partie d'un processus naturel de socialisation, d'autre part (Grimsrud, 2001).

Il est souvent difficile de rassembler des preuves pour savoir quand le travail domestique est bénin et adapté à l'âge de l'enfant et quand il est nuisible, donc à éliminer. Cela peut également s'expliquer par le fait qu'en Afrique de l'Ouest, le travail domestique des enfants est non seulement socialement et culturellement acceptable, mais parfois considéré de manière positive comme un type de travail protégé et non stigmatisé et préféré à d'autres formes d'emploi - en particulier pour les filles, comme un moyen d'échapper à la pauvreté (Thorsen, 2012). Tout cela fait que le travail des enfants dans le secteur domestique est souvent caché et difficile à combattre. Une approche systémique permettant de saisir les différents facteurs et leurs interactions est nécessaire.

<sup>8</sup> Les enfants domestiques ont longtemps été un groupe invisible d'enfants travailleurs. Aujourd'hui, ils sont reconnus comme étant parmi les plus nombreux de tous les enfants travailleurs, et certainement la catégorie la plus importante en ce qui concerne les filles.

exposent les enfants à des accidents et à des blessures, ainsi qu'à différentes autres formes d'exploitation, telles que le manque ou l'absence d'accès à l'éducation et aux soins de santé, les abus émotionnels, physiques et sexuels, l'isolement, l'absence d'affection et de soins adaptés à l'âge, ainsi que la marginalisation au sein du foyer et le traitement discriminatoire de la part des membres du ménage (Nicola S. Pocock, Clara W. Chan et Cathy Zimmerman, 2021). En outre, il existe un lien entre le travail domestique des enfants, la violence, en particulier la violence émotionnelle, et les effets sur la santé<sup>9</sup>.

Il existe de nombreuses raisons de s'intéresser à cette question, mais selon Anti-Slavery International (2005), la servitude de ces jeunes employés, leur perte fréquente de liberté, les méthodes de recrutement qui peuvent s'apparenter à de la traite et les faibles taux de rémunération, voire leur absence totale, les placent dans une catégorie de violation des droits de l'homme plus proche de l'esclavage que de nombreux autres groupes d'enfants travailleurs<sup>10</sup>.

Dans ce contexte, le travail ('labour') des enfants dans le cadre du travail ('work') domestique ne doit pas être sous-estimé, il doit être abordé. Il existe peu de données actualisées permettant de mesurer précisément l'ampleur du travail domestique des enfants au Bénin et au Burkina Faso.

USDOL/ILAB, dans leurs conclusions 2020 sur les pires formes de travail des enfants (PFTE), ont observé que le Bénin et le Burkina Faso ont réalisé des progrès modérés dans leurs efforts pour éliminer ces formes de travail des enfants (voir le glossaire en annexe 2 pour plus de détails sur les termes techniques utilisés dans ce rapport). Chacun d'entre eux dispose d'un plan d'action et/ou d'une stratégie nationale actualisée à cet égard<sup>11</sup>.

Au Burkina Faso, malgré le fort élan politique caractérisé par le renforcement du cadre juridique depuis 1990 et la lutte engagée depuis 2000, le travail des enfants reste une préoccupation majeure. Le rapport USDOL/ILAB 2020 Findings on WFCL indique que le travail domestique fait partie du travail des enfants dans la catégorie "services". Dans la catégorie des PFTE, le travail dangereux dans le cadre du travail domestique est également noté avec inquiétude, de même que l'exploitation sexuelle commerciale - qui résulte parfois de la traite des êtres humains - et la mendicité forcée dans les écoles coraniques non enregistrées.

<sup>9</sup> Ibid (Nicola S. Pocock, Clara W. Chan et Cathy Zimmerman, 2021).

<sup>10</sup> Certains enfants domestiques sont traités comme s'ils étaient des esclaves et n'avaient aucun droit indépendant; c'est la principale raison pour laquelle certains pays ont défini le travail domestique des enfants comme une "pire forme de travail des enfants". Techniquement, cette définition semble correcte, selon la Convention supplémentaire de 1956 relative à l'abolition de l'esclavage, de la traite des esclaves et des institutions et pratiques analogues à l'esclavage. L'article 1 (d) de cette Convention interdit : "... toute institution ou pratique en vertu de laquelle un enfant ou un adolescent de moins de 18 ans est remis par ses parents naturels ou par l'un d'eux, ou par son tuteur, à une autre personne, contre paiement ou non, en vue de l'exploitation de cet enfant ou de cet adolescent ou de son travail.

<sup>11</sup> Le Burkina Faso dispose d'une Stratégie nationale pour mettre fin aux pires formes de travail des enfants (SN/PFTE) et le Bénin d'un Plan d'action national pour l'élimination des pires formes de travail des enfants (2019-2023). Tous deux couvrent la période 2019-2023.



LA SITUATION DES ENFANTS DANS LE TRAVAIL DOMESTIQUE AU BURKINA FASO EST CLAIREMENT CORRELEE A LA MIGRATION. 92,23% DES ENFANTS TRAVAILLEURS DOMESTIQUES SONT EN SITUATION DE MIGRATION VERS UNE REGION AUTRE QUE LEUR REGION D'ORIGINE ET CES MIGRATIONS PEUVENT AVOIR DES RAISONS DIVERSES : " CONFIAGE ", TRAFIC D'ENFANTS, OU DEPLACEMENT DU AUX CONFLITS ET A LA VIOLENCE (OUEDRAOGO, 2021).

L'USDOL cite parmi les PFTE catégoriques au Bénin : le travail forcé dans le travail domestique, la vente ambulante, la construction, les activités artisanales, chacun étant parfois le résultat de la traite des êtres humains ; la mendicité forcée<sup>12</sup> ; et l'exploitation sexuelle commerciale, parfois le résultat de la traite des êtres humains. Les enfants béninois continueraient également à effectuer des tâches dangereuses dans le cadre du travail domestique et de la vente ambulante.



ET TRADITIONNELLEMENT, DANS LE CADRE DE LA PRATIQUE CONNUE LOCALEMENT SOUS LE NOM DE " VIDOMEGON " AU BENIN (HOUNYOTON, 2019 ; DEPARTEMENT D'ÉTAT AMERICAIN DANS LE RAPPORT SUR LES DROITS DE L'HOMME 2021), LES ENFANTS, JUSQU'A 95 % DE FILLES, VIVENT AVEC DES PARENTS OU DES AMIS DE LA FAMILLE POUR EFFECTUER DES SERVICES MENAGERS EN ECHANGE DE POSSIBILITES D'EDUCATION ; CEPENDANT, DE NOMBREUX ENFANTS DEVIENNENT VICTIMES DE L'EXPLOITATION DU TRAVAIL ET D'ABUS SEXUELS.

Le travail des enfants est un phénomène complexe dont les causes profondes sont multiples. Bien que la pauvreté soit largement acceptée comme la cause première du travail des enfants (Thorsen, 2012), il existe de nombreuses autres dimensions du phénomène qui restent encore à explorer pour mieux cerner toute la complexité du problème et trouver de meilleures façons de le traiter.

De même, en Afrique de l'Ouest, notamment au Bénin et au Burkina Faso, il existe des facteurs majeurs qui poussent les enfants au travail et l'exploitation domestique. Dans la littérature, il existe un consensus sur le fait que la pauvreté est la principale cause du travail des enfants<sup>13</sup> . Tout en reconnaissant le rôle primordial de la pauvreté, certains auteurs comme Shelburne (2001) suggèrent qu'il existe d'autres déterminants du travail des enfants, car même avec le même revenu moyen, certains pays ont connu une réduction significative du travail des enfants. "Pourquoi certaines sociétés ont-elles structuré leurs institutions sociales de telle sorte qu'un nombre important d'enfants doivent ou sont susceptibles de travailler, alors que d'autres ont mis en place des institutions qui rendent une telle pratique

<sup>12</sup> La mendicité des enfants est une forme de travail forcé des enfants qui enfreint les droits humains fondamentaux de l'enfant, notamment les droits à l'éducation, à la santé et au développement mental et physique (CEDEAO, 2021).

<sup>13</sup> Le travail des enfants fait partie des stratégies des familles pauvres pour atténuer les risques, diversifier les opportunités économiques, élargir et consolider les réseaux sociaux et répondre aux besoins des enfants en matière de vêtements, de chaussures et d'autres articles matériels. Pour les ménages appauvris, le revenu du travail d'un enfant est généralement crucial pour sa propre survie ou celle du ménage.

inacceptable ?". Cette question de Shelburne (2001) souligne la nécessité pour nous de considérer d'autres facteurs qui peuvent avoir un impact sur l'incidence du travail des enfants plutôt que de se concentrer uniquement sur les aspects économiques (Beegle et al., 2009 ; Chirwa, 1993 ; Fors, 2012 ; Grier, 2004 ; Saad-lesler, 2010 cité par Karikari, 2016).

Bien qu'il soit juste de dire que la motivation première des enfants travailleurs domestiques est de gagner de l'argent. Thorsen (2012) suggère qu'en Afrique occidentale et centrale, ils sont également motivés par d'autres facteurs tels que le désir de faire ce que l'on attend d'eux. En d'autres termes, ils s'efforcent d'être de "bons" enfants, en particulier les filles.



LES FILLES SOUHAITENT ACQUERIR DES COMPETENCES QUI NE SONT PAS FACILEMENT DISPONIBLES DANS LEUR COMMUNAUTE D'ORIGINE, TELLES QUE L'APPRENTISSAGE D'AUTRES LANGUES, LE COMMERCE D'UN PLUS LARGE EVENTAIL DE PRODUITS, LA CUISINE URBAINE, AINSI QUE DES PROFESSIONS PLUS FORMELLES. DE NOMBREUX ENFANTS CONSIDERENT L'APPRENTISSAGE COMME UNE PREPARATION A L'AVENIR, TOUT COMME LEURS PARENTS. LA PERPETUATION DES ROLES ET RESPONSABILITES TRADITIONNELS DES FEMMES (A L'INTERIEUR ET A L'EXTERIEUR DU FOYER) AINSI QUE LA PERCEPTION DU SERVICE DOMESTIQUE COMME FAISANT PARTIE DE "L'APPRENTISSAGE" DE LA FEMME POUR L'AGE ADULTE ET LE MARIAGE, CONTRIBUENT A LA PERSISTANCE DU TRAVAIL DOMESTIQUE DES ENFANTS COMME UNE FORME DE TRAVAIL DES ENFANTS (THORSEN, 2012).

S'il est clair que la pauvreté et l'insécurité font partie des principales raisons de l'exode des enfants vers les villes et les villes rurales d'Afrique de l'Ouest (y compris le Burkina Faso et le Bénin), elles n'expliquent pas pourquoi les enfants entrent dans certains types de travail (Thorsen, 2012). Par conséquent, nous devons examiner les types de travail qui sont disponibles pour les enfants, la demande d'enfants domestiques et les mécanismes actuels de recrutement.

À la lumière de ces éléments, il est clair qu'il est nécessaire d'approfondir les recherches sur les conditions macro et structurelles politico-économiques et socioculturelles qui peuvent influencer la prévalence du travail des enfants. Des études supplémentaires sur le travail des enfants peuvent aider à découvrir les nombreuses couches, facettes et complexités du problème (Abebe & Bessell, 2011 ; Grier, 2004 ; Kim, Zepeda & Kantor, 2005 ; Nsameng, 2008 In Karikari, 2016). Cela justifie donc l'importance de l'initiative de Woord en Daad (WD) et de son partenaire financier (la Fondation AFAS) d'investir dans la recherche pour comprendre l'écosystème (formel et informel) du travail des enfants au Burkina Faso et au Bénin avant de s'engager dans l'action. Cette analyse en profondeur est utile pour informer stratégiquement WD et ses partenaires afin de concevoir des stratégies et des interventions holistiques pour prévenir l'exploitation des enfants et restaurer les victimes de l'exploitation du travail domestique des enfants.

## 2. Objectif de l'étude

L'analyse documentaire que nous avons menée nous a permis de constater qu'une attention insuffisante a été accordée à l'analyse critique de la manière dont le travail domestique des enfants est formulé et traité, tant au niveau scientifique que dans les instances d'élaboration des politiques et sur le terrain. La question de savoir comment les différentes catégories formant le discours du travail domestique des enfants, en particulier le travail domestique des enfants, ont été construites et présentées de nos jours (par qui ? pour qui ? et comment ?) est particulièrement intéressante. Dans ce débat, que dit-on ou que ne dit-on pas ? Que fait-on ou que ne fait-on pas ? Qu'est-ce qui a été négligé ? Il s'agit là, entre autres, de questions de recherche importantes qui semblent être partiellement abordées dans la littérature. En explorant plus en profondeur ces aspects, utilisant des optiques sociologiques et d'économie politique combinées à une approche basée sur les droits, cette étude tente de combler en partie le manque de connaissances dans le contexte du Bénin et du Burkina Faso, malgré ses propres limites.

Le défi du travail domestique des enfants se poursuit, sous des formes anciennes et nouvelles. Il existe encore de nombreuses poches d'exploitation et d'abus qui restent cachées, comme le travail domestique des enfants et la traite des enfants (Unicef et OIT, 2020). Plusieurs parties prenantes intervenant sur la question, en mettant de côté l'analyse critique des systèmes d'acteurs et d'actions sur le travail des enfants, passent à côté de certains points d'entrée importants pour un engagement efficace contre le travail des enfants (Wouango, 2017). Si l'on ne prend pas en considération le système de lutte contre le travail domestique des enfants, dans toute son intégralité et complexité, bien que la plupart du temps informel et caché, les efforts mondiaux visant à éliminer le travail des enfants d'ici 2025, y compris ceux du Bénin et du Burkina Faso, seront compromis.

Le problème du travail domestique et de l'exploitation des enfants est entouré de plusieurs ambiguïtés qu'il convient de comprendre. Les limites entre le travail des enfants comme moyen de socialisation et le travail domestique ne sont pas claires. Souvent confondue avec les types traditionnels de confiage/*vidomègonat* - la pratique consistant à placer des enfants dans un ménage dans le but d'utiliser leur travail, qu'il soit rémunéré ou non, peut typiquement être considérée comme socialement acceptable, voire bénigne (Hounyoton, 2019). Un autre aspect de la complexité de la question concerne la perception du statut des enfants dans les sociétés, comme l'a clairement mis en avant Gendreau (1996) en ces termes : " les enfants, ne sont pas de vrais travailleurs et en tant que travailleurs, ils ne sont pas de vrais enfants ". Les caractéristiques spécifiques du travail domestique des enfants - informel, non réglementé, non documenté, dangereux, caché et socialement acceptable dans une certaine mesure - renforcent également la complexité du sujet. En outre, les définitions officielles du confiage/*vidomègonat* et du travail des enfants varient. Les systèmes statistiques ne parviennent pas à saisir ces aspects. Par conséquent, l'ampleur du travail et de l'exploitation des enfants domestiques n'est pas bien saisie (Gendreau, 1996 ; Anti-Slavery International, 2005 ; Younoussi, 2007).

Avant de concevoir tout programme ou intervention pour aider à résoudre le problème, en particulier dans des contextes sensibles comme le Burkina Faso et aussi le Bénin, un premier point d'entrée consiste à essayer de comprendre le phénomène dans toute sa complexité. Selon Anti-Slavery International (2005), les attitudes de la société sont fondées sur des idées fausses concernant cette pratique et ses effets. Et une attitude courante parmi les

responsables consiste à nier que le travail domestique des enfants est une forme de travail ou d'emploi, ou à refuser de reconnaître qu'il est préjudiciable aux enfants et aux jeunes concernés (Gendreau, 1996 ; Anti-Slavery International, 2005). Des preuves sont donc nécessaires pour corriger ces idées fausses et présenter aux tuteurs, aux employeurs, aux enseignants, aux responsables gouvernementaux, aux donateurs locaux et internationaux et à la société dans son ensemble des arguments solides et valables en faveur des projets/programmes en faveur des enfants placés et des enfants domestiques.

Sur la base des arguments ci-dessus, notre approche de recherche prend en compte à la fois les facteurs sociologiques (représentations, logiques et pratiques), les relations entre les acteurs et les institutions à différents niveaux, ainsi que les dynamiques de pouvoir. Étant donné que nous considérons les acteurs, les dimensions et les secteurs de manière holistique et que nous examinons les interactions entre eux, notre approche s'inscrit dans la vision stratégique de Woord en Daad (WD) qui consiste à s'attaquer aux causes profondes et facteurs de risque, par le biais d'une approche de changement de systèmes fondé sur des valeurs, dans le meilleur intérêt des enfants. En abordant l'étude de référence de cette manière, nous espérons offrir une meilleure image de l'écosystème de la protection de l'enfance (acteurs, systèmes et structures, normes et valeurs sociopolitiques et culturelles) en place au Burkina Faso et au Bénin et faire des recommandations appropriées à WD qui prennent en compte les facteurs implicites et explicites ainsi que les mécanismes qui sous-tendent le travail domestique et l'exploitation des enfants.

L'étude vise donc à faire la lumière sur le travail domestique des enfants dans les contextes culturels et politiques du Burkina Faso et du Bénin. En particulier, l'étude vise à :

- Identifier et analyser les facteurs répulsifs et attractifs des pratiques de confiage/*vidomègonat* conduisant à l'exploitation des enfants par le travail domestique, y compris les facteurs sous-jacents tels que les normes et valeurs sociales, politiques et culturelles et autres facteurs aggravants dans les deux pays ;
- analyser les conditions de travail des enfants concernés ;
- réaliser un inventaire des principaux acteurs, systèmes et structures impliqués (tant informels que formels), les mécanismes par lesquels ils contribuent à l'exploitation des enfants et les diverses interactions ;
- présenter l'écosystème de la protection de l'enfance au Bénin et au Burkina Faso, y compris les différents services d'éducation et de soutien aux enfants impliqués dans le travail des enfants, les acteurs institutionnels, les plateformes et les réseaux en place pour la protection de l'enfance.

L'objectif de ce travail est de fournir des informations et des outils d'évaluation plus récents à WD et à la Fondation AFAS et leur fournir des recommandations appropriées pour leurs futurs projets d'intervention en vue de la prévention et de l'éradication du problème, par le biais d'une approche holistique et dans le meilleur intérêt des enfants. Les différences, les similitudes en termes de besoins et la synergie possible des interventions dans les deux pays sont soulignées si nécessaire.

Il est important que toute recommandation d'intervention soit conforme aux normes internationales du travail, à la législation nationale, aux plans d'action nationaux, aux meilleures pratiques en matière de protection de l'enfance, de prévention et d'élimination du travail (domestique) des enfants et de lutte contre la traite des enfants, et que les initiatives

et les domaines de travail des autres parties prenantes soient dûment reconnus et complétés. C'est pourquoi les consultants ont mis l'accent sur l'examen de ces aspects.

### 3. Méthodologie

#### 3.1. Approche théorique et méthodologique

La littérature suggère que le travail des enfants, y compris le travail domestique des enfants, est un phénomène multiforme et complexe. Pourtant, certaines dimensions de la question ont été insuffisamment explorées. Bien que certains chercheurs (par exemple Edmonds et Pavcnik, 2008, et Shelburne, 2001 cité par Karikari, 2016) aient abordé la question d'un point de vue économique, d'autres (par exemple Chirwa, 1993, Nieuwenhuys, 1996, et Nsamenang, 2008 dans Karikari, 2016) ont suggéré la nécessité d'approches anthropologiques et sociologiques examinant l'influence de constructions sociales particulières du travail des enfants. D'autres chercheurs (par exemple, Laird, 2012, Takyi-Amoako, 2011, et Twum-Danso, 2008 toujours dans Karikari, 2016) notent également qu'un ensemble complexe de facteurs politiques et de relations de pouvoir ont un impact sur les politiques de protection de l'enfance et le discours sur le travail des enfants. Dans l'ensemble, tous ces éléments soulignent la complexité des phénomènes sociaux.

Notre analyse s'inscrit dans les trois dernières approches, à savoir les cadres socio-anthropologiques, d'économie politique et basés sur les droits. Diverses études utilisant ces optiques ont été principalement entreprises au Ghana (Karikari, 2016). Au Burkina Faso et au Bénin, il y a eu peu d'études dans ce sens.

Au cours des dernières décennies, au Burkina Faso, la lutte contre le travail des enfants est devenue un objectif public et politique qui mobilise une diversité d'acteurs, attire beaucoup d'attention dans l'arène publique et soulève de nombreuses polémiques. Cependant, malgré cet engagement et cet investissement dans la lutte contre le travail des enfants, y compris le travail domestique des enfants, peu de succès vers une réduction effective du phénomène ont été notés dans la littérature.

Réfléchissant sur les résultats mitigés obtenus dans le contexte du Burkina Faso, Wouango (2017) a tenté d'analyser la dynamique contemporaine de la lutte contre le travail des enfants en évaluant les politiques, la mobilisation des acteurs et les pratiques, les confrontant aux logiques locales, aux expériences et aux perceptions de la lutte par les parents et les enfants<sup>14</sup>. Son étude a mis en lumière les raisons pour lesquelles, malgré la forte dynamique de la campagne contre le travail des enfants, entre les années 90 et 2010, les succès ont été maigres. Les résultats de son travail suggèrent que : "ce qui est sûr, c'est que plusieurs enfants travailleurs Burkinabè n'attendent pas une nouvelle loi qui viendrait légitimer leur droit au travail, dans la mesure où ils sont déjà au travail tous les jours". Partant de ce constat, pour l'auteur, le rôle des acteurs externes (comme l'OIT) est de les protéger en tant que travailleurs s'ils ne peuvent leur offrir des alternatives.

<sup>14</sup> Sa démarche de recherche met l'accent sur le terrain et sur la diversité des informations et des acteurs (élaboration des politiques publiques) avec une approche interactionniste centrée sur les acteurs, adultes et enfants.

Par expérience et à travers nos lectures, tout en reconnaissant que sa perspective est essentielle pour enrichir le débat, nous pouvons émettre quelques réserves. En particulier, son étude a été menée en se concentrant sur la période 1990-2010. Dans la dernière décennie (2010-2020), beaucoup de choses se sont passées et sont en cours au Burkina Faso, tant au niveau politique, social que sécuritaire. Par conséquent, ces conclusions devront peut-être être révisées et la base de connaissances mise à jour.

Étant donné la nécessité de collecter rapidement et en toute sécurité des informations sur la situation du travail domestique des enfants au Bénin et au Burkina Faso, la recherche a été menée en utilisant un mélange d'outils qualitatifs et quantitatifs comprenant une étude de fond, des entretiens avec des informateurs clés et l'administration d'un questionnaire. La méthodologie de recherche a utilisé simultanément diverses stratégies de collecte de données (primaires et secondaires) afin de saisir les contextes socioculturels spécifiques du Burkina Faso et du Bénin. En raison des contraintes de temps, le plan était de mener un minimum de 20 entretiens individuels dans une ville/région par pays, ce qui a été largement atteint. Le reste du temps a été consacré à la collecte de sources de données secondaires (rapports, documents de politique et de projet, chapitres de livres).

Afin d'avoir accès aux personnes ressources qui sont directement ou indirectement concernées par la question du travail (domestique) des enfants et d'autres thèmes connexes, la recherche a nécessité la collecte d'informations existantes dans la littérature, des discussions et des consultations avec des personnes et des organisations bien informées. Pour les entretiens avec les informateurs clés (KII), notre population d'étude était composée des trois catégories suivantes : 1) Les parties prenantes institutionnelles qui comprenaient les acteurs *formels*, tels que les fonctionnaires nationaux et internationaux qui s'occupent directement (ou indirectement) du travail des enfants. Cette catégorie comprend également les acteurs *informels* (tels que les intermédiaires, c'est-à-dire les transporteurs, les facilitateurs) qui participent au processus de recrutement, de transport et de placement des enfants dans le travail domestique. 2) La deuxième catégorie comprend les représentants des organisations de la société civile (OSC), aussi bien les organisations non gouvernementales (ONG) locales qu'internationales. En outre, des enfants, des parents ou des tuteurs/employeurs ont été interrogés afin d'obtenir des informations directes sur leur travail et les pratiques cachées d'exploitation. La participation des enfants aux entretiens était également essentielle pour s'assurer que leur voix soit entendue et que les programmes et services qui leur sont destinés reflètent mieux leurs besoins dans la poursuite de leur intérêt supérieur.

Compte tenu de la complexité et de la sensibilité du sujet étudié, toutes les informations qui nous ont été fournies au cours des entretiens ont été traitées avec la plus grande confidentialité. Les noms des personnes interrogées et leur affiliation n'ont été révélés à aucun moment du rapport.

Les informateurs ont été sélectionnés par la méthode d'échantillonnage en boule de neige. Les consultants ont commencé la collecte de données en donnant la priorité aux réunions, aux échanges informels et aux entretiens structurés avec les partenaires de Woord en Daad<sup>15</sup>. Cela s'est avéré utile car ces partenaires nous ont fourni des informations perspicaces, nous ont recommandé d'autres acteurs clés à rencontrer, ont facilité certains contacts et nous ont fourni des conseils utiles pour nous permettre de naviguer avec succès dans les cultures et contextes locaux. Après cette première étape, nous nous sommes efforcés d'entrer en contact avec les acteurs mentionnés dans la liste de cartographie des parties prenantes rédigée par Saidou Ouédraogo (consultant précédent) pour les deux pays. En plus de ces listes, d'autres acteurs ont été contactés sur la base des suggestions d'une personne interrogée à une autre. Comme prévu, la méthode d'échantillonnage en boule de neige s'est avérée appropriée, car les recommandations d'un acteur à l'autre nous ont permis d'atteindre les informateurs clés et de constituer le bon échantillon pour obtenir le plus d'informations à partir d'une taille d'échantillon raisonnable.



Une case locale où nous avons mené des entretiens individuels avec quelques filles séjournant dans un centre d'accueil d'urgence et de réhabilitation. Mai 2022. Burkina Faso.

<sup>15</sup> Au Burkina Faso, l'équipe de consultants a d'abord rencontré les partenaires du Consortium, à savoir Wara Alliance ; SPONG ; CREDO ; Association Lydie, CEATS. Au Bénin, nous avons fait de même avec CIPCRE (basé à Porto Novo) et DEDRAS (situé à Parakou).

## 3.2. Revue documentaire

### 3.2.1. Méthodologie de l'étude documentaire

Cette partie présente la procédure méthodologique de collecte de données secondaires à partir de sources bibliographiques (par exemple, documents de politique, de stratégie, de plan d'action et de projet, articles scientifiques, études et rapports d'évaluation, livres, actes de conférence, blogs, etc.) et d'analyse. L'objectif du travail de revue documentaire était de fournir des informations de base et une analyse critique des politiques existantes et de la littérature académique sur la question du travail domestique et de l'exploitation des enfants. Ce faisant, nous visons à fournir une compréhension des résultats de la recherche à ce jour sur le sujet, en particulier au Bénin et au Burkina Faso, et ainsi identifier et étudier les lacunes (aspects manquants ou négligés) qui doivent être comblées.

Nos sources d'information comprenaient : i) les politiques publiques, les stratégies ou les plans d'action existants, spécifiques ou pertinents au travail et à l'exploitation des enfants domestiques ; ii) les cadres réglementaires (conventions internationales, lois, statuts, décrets) ; iii) les études et rapports existants réalisés par des institutions publiques, des instituts de recherche, des organisations locales et internationales, des observateurs et des défenseurs des droits de l'homme ; iv) les documents des projets/programmes des organisations de la société civile.

Notre analyse documentaire a été menée à trois niveaux : i) géographique (mondial, régional, sous-régional, national et local) ; ii) sectoriel spécifique ; et iii) intersectoriel (systémique). Les documents ont été trouvés par différents moyens<sup>16</sup>.

Pour effectuer la recherche, nous avons utilisé les mots clés suivants : enfant ; travail des enfants ; travail ('work') domestique des enfants ; travail ('labour') domestique des enfants ; *vidomégon* ; *vidomègonat*, confiage ; Bénin, Burkina Faso, Afrique de l'Ouest, et Afrique subsaharienne. Sur les résultats de la recherche, nous avons appliqué les critères d'inclusion et d'exclusion suivants :

- Date : nous nous sommes concentrés sur la littérature produite entre le début des années 2000 et aujourd'hui. Lorsque cela était possible, nous nous sommes concentrés sur les versions les plus récentes et les plus actualisées.
- Lieu et contexte : bien que notre recherche bibliographique ait été circonscrite au Bénin et au Burkina Faso, nous avons examiné des documents couvrant également d'autres pays d'Afrique subsaharienne, car ils partagent les mêmes caractéristiques dans la plupart des cas.
- Méthodologie de l'étude : notre recherche a inclus un mélange d'études quantitatives et qualitatives.
- Champ d'application : nous nous sommes concentrés sur les documents traitant spécifiquement ou indirectement de la question du travail domestique des "enfants".

<sup>16</sup> i) moteur de recherche Google, littérature grise et revues scientifiques (Google Scholar, ResearchGate, Cairn, etc.), ressources publiées et non publiées, documents provenant des sites web des institutions publiques (ministères et leurs directions/départements) et également des sites web des organisations locales et internationales ; ii) ressources bibliographiques collectées auprès du réseau de collègues et de partenaires.

Les critères d'évaluation des sources étaient les suivants :

- Actualité : l'information est-elle actuelle ou ancienne ? Ou est-elle désuète ?
- Pertinence : la source est-elle appropriée pour l'information requise ?
- Autorité : L'auteur possède-t-il une expertise ? Les conclusions sont-elles fondées sur des recherches solides ?
- Exactitude : Les données sont-elles hors contexte ? Y a-t-il des erreurs factuelles ou grammaticales ? Y a-t-il des aspects ou des dimensions négligés ?
- Objectif : Y a-t-il des raisons de suspecter un parti pris, un agenda ou un marketing ?
- Autres sources : Les affirmations sont-elles vérifiées par des sources fiables ? Que disent d'autres sources crédibles sur le sujet ?

En ce qui concerne le processus de recherche, nous avons entré les termes clés dans la barre de recherche (Google scholar, par exemple), nous avons recherché les ressources [Mot clé, Titre ou Auteur], en combinant des termes tels que "enfant, domestique et travail". En filtrant les résultats de la recherche à l'aide des critères sélectionnés ci-dessus, nous avons obtenu un **échantillon d'environ 54 documents à analyser** (voir la liste des références en annexe 1). Pour effectuer l'analyse des documents de l'échantillon, nous avons adopté le modèle tridimensionnel de l'approche de l'analyse critique du discours (ACD) de Fairclough, qui est succinctement présenté dans le tableau 1. Voir la liste des références bibliographiques en annexe 1.

**Tableau 1. Le modèle tridimensionnel de l'analyse critique du discours de Fairclough**

Niveau	Dimensions de l'analyse	Objectif	Application du travail des enfants
1	Composante textuelle	Description	Quel est le contenu des documents de politique générale ?
2	Pratiques discursives	Interprétation	Comment les documents de politique générale sont-ils structurés et élaborés ? Quels sont les facteurs d'influence ?
3	Pratique sociale/socioculturelle	Explication	Quelles sont les pratiques sociales et culturelles ? Quelles sont les conditions politiques/sociales passées ou existantes ?

Source : Karikari (1996)

### 3.2.2. Examen des documents de politique et de stratégie

Depuis que le Bénin et le Burkina Faso ont ratifié les deux principales conventions de l'OIT sur le travail des enfants (C138 et C182), plusieurs efforts ont été observés dans la littérature concernant le cadre législatif et institutionnel détaillé qu'ils ont mis en place afin de lutter contre le travail des enfants. Récemment, les deux pays ont révisé et adopté des plans d'action/stratégies quinquennaux clairement axés sur l'élimination des pires formes de travail des enfants (PFTE) pour la période 2019-2023, conformément à l'objectif mondial d'élimination du travail des enfants sous toutes ses formes d'ici 2025 et à d'autres engagements continentaux et sous-régionaux (CEDEAO). Ils l'ont fait en complémentarité avec d'autres politiques et plans d'action existants traitant des questions relatives aux enfants, comme les politiques de protection de l'enfance, qui visent à lutter contre toutes les formes d'abus, de violence et d'exploitation des enfants, y compris la traite.

Malgré des efforts continus pour adapter leur cadre juridique aux normes internationales et pour mettre en œuvre un large éventail de mesures allant des politiques et de la sensibilisation à l'éducation et à l'action directe en faveur des enfants, le travail des enfants, en particulier les PFTE, reste répandu dans les deux pays. Si la pauvreté rurale et les facteurs économiques sont principalement et de plus en plus à l'origine du travail domestique des enfants et transforment de plus en plus la pratique du confiage ou *vidomégonat* en une forme d'exploitation des enfants placés, d'autres aspects (tels que le poids des traditions, les normes de genre, le manque d'accès à une éducation de qualité, notamment pour les filles, les lacunes dans les lois et le manque d'application et de protection des travailleurs domestiques, la situation de crises et de conflits, etc.) sont également importantes à prendre en considération. Plus spécifiquement, on ne sait pas grand-chose sur comment traiter efficacement la question du travail domestique des enfants (sous ses formes anciennes et nouvelles), qui est en augmentation depuis quelques décennies. Et de nombreux appels, émanant principalement de la communauté internationale et des organisations de la société civile, demandent aux gouvernements du Burkina Faso et du Bénin de faire davantage dans ce domaine.

La littérature suggère aussi que des sujets tels que le travail des enfants dans l'agriculture, dans les mines, les enfants en mouvement (mobilité), ainsi que la traite des enfants, semblent avoir reçu plus d'attention de la part des deux gouvernements avec le soutien de leurs partenaires techniques et financiers à différents niveaux (institutionnel/politique, plaidoyer, suivi, action directe, etc.) Le fait que le travail domestique des enfants soit à peine mentionné ou pointé du doigt dans certains documents politiques clés, tels que les politiques nationales de protection de l'enfance, est révélateur. On fait souvent valoir que ces politiques sont là pour faire de l'enfant la première priorité dans le traitement de tous les cas identifiés ou suspectés de maltraitance et d'exploitation des enfants, sans distinguer une forme ou une autre.

De plus, il n'existe pas de données et de preuves statistiques récentes sur la question à l'échelle nationale, ce qui pose des problèmes pour l'élaboration de politiques et de programmes crédibles et valables. Les caractéristiques spécifiques du travail domestique des enfants - informel, non réglementé, non documenté, dangereux, caché et socialement acceptable dans une certaine mesure - renforcent aussi la complexité du sujet.

Il est important de mentionner que le fait de fermer les yeux sur la question du travail

domestique des enfants au niveau politique peut résulter de contraintes objectives (manque de moyens d'intervention, bureaucratie), ou être volontaire, soit en raison de la corruption, soit simplement parce que le travail des enfants fait partie d'un "système" largement accepté dans la mesure où il sous-tend le pouvoir et la survie de la classe dirigeante et des échelons supérieurs de la fonction publique et leur procure un certain nombre d'avantages (Gendreau, 1996). De plus, la diversité des situations des enfants au travail en fait un groupe complexe difficile à aborder par une politique générale.

Pour plus de détails sur l'analyse critique de la réponse nationale existante à l'aide d'une optique intégrée et multisectorielle<sup>17</sup>, veuillez-vous référer aux annexes 6.2. pour le Bénin et 6.3. pour le Burkina Faso.

### 3.2.3. Revue de la littérature

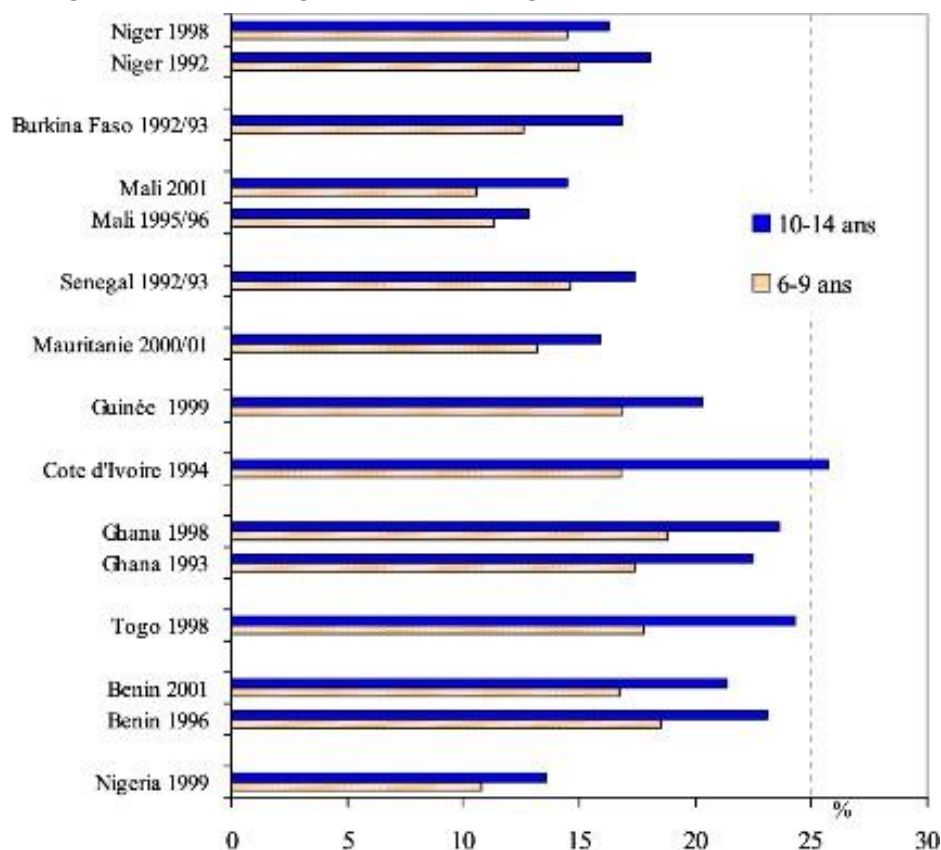
Les enfants constituent la majorité de la population du Bénin et du Burkina Faso et représentent l'avenir de ces pays. S'ils n'ont pas les compétences et les connaissances nécessaires pour mener une vie productive, le développement économique de ces pays pourrait être limité et sa capacité à réduire la pauvreté compromise. La plupart des organisations internationales de développement et de nombreux chercheurs universitaires pensent que l'institution répandue du placement d'enfants (*confiage/vidomègonat*), dans laquelle les parents envoient leurs propres enfants biologiques vivre dans une autre famille, a des conséquences négatives sur le développement du capital humain de ces enfants et sur leur bien-être (Bledsoe et Brandon, 1989 ; Haddad et Hoddinott, 1994 ; Kielland, 1999 ; UNICEF, 1999 ; Case, Lin, et McLanahan, 2000 ; Bishai et al., 2003 ; Fafchamps et Wahba, 2004 *In Akresh, 2004*).

Un enfant vivant loin de ses parents biologiques est en effet plus susceptible de travailler, de connaître des problèmes psychologiques ou de souffrir des perturbations liées à la séparation de ses frères et sœurs (Kane, 2004 ; Anti-Slavery International, 2005 ; Blagbrough, 2008). Mais il est également possible que ces enfants puissent bénéficier, à court ou à long terme, de l'expérience du placement en ayant accès à des écoles, en recevant une bien meilleure alimentation ou en étant exposés à un réseau social élargi (*ibid.*). L'impact du placement sur la scolarité et les opportunités futures des enfants est une question empirique.

Dans ce cadre, Pilon (2003) a montré que le *confiage/vidomègonat* en Afrique de l'Ouest, notamment au Bénin et au Burkina Faso, touche surtout les enfants d'âge scolaire. En analysant les Enquêtes Démographiques et de Santé dans différents pays d'Afrique de l'Ouest, l'auteur a indiqué que le pourcentage d'enfants placés varie entre 10 et 20% pour les 6-9 ans, et entre 13 et 25% pour les 10-14 ans (voir la figure suivante). La tranche d'âge la plus touchée est donc celle des 10-14 ans, une fenêtre d'opportunité importante pour l'éducation des enfants et la formation du capital humain.

<sup>17</sup> Cadre institutionnel, coordination et mise en réseau, lois et réglementations, y compris l'application de la loi ; renforcement des capacités des acteurs ; connaissances ; action directe en faveur des enfants ; éducation ; suivi et surveillance ; plaidoyer et sensibilisation.

Figure 1. Pourcentage (%) d'enfants âgés de 6-9 ans et de 10-14 ans ne vivant pas avec un parent



Source : EDS dans Pilon (2003)

Pilon (2003) a utilisé le recensement général de la population du Burkina Faso (RGPH) de 1996 pour analyser la répartition des élèves et étudiants selon leur lien de parenté avec le chef de ménage et selon leur niveau d'éducation (primaire, secondaire, supérieur) en vue d'évaluer l'importance de la " migration scolaire ". Les résultats de son analyse montrent que la migration scolaire augmente avec le niveau d'éducation : pour les deux sexes, si un peu plus de 80% des élèves de l'école primaire sont des enfants du chef de famille, ce pourcentage tombe à 65% au niveau secondaire inférieur, 48% au niveau secondaire supérieur, puis 31% au niveau tertiaire. L'auteur explique cela par le fait qu'à partir du secondaire, la localisation des écoles dans les centres urbains oblige les élèves et les étudiants des zones rurales à être plus souvent hébergés par des familles vivant en ville, ou à avoir leur propre logement, ou encore à aller dans des internats pour ceux dont les familles peuvent se le permettre.

Plusieurs études empiriques ont analysé les effets du placement sur la participation des enfants à l'école et ont abouti à des conclusions contrastées. La plupart d'entre elles utilisent des données transversales pour comparer la participation scolaire des enfants du ménage d'accueil à celle des enfants placés. Certaines trouvent une corrélation négative, d'autres une corrélation positive. En utilisant des données du Bénin, par exemple, Kielland (1999) trouve une corrélation négative entre le placement et la fréquentation scolaire. Les enfants placés sont plus susceptibles de travailler dans les ménages d'accueil au détriment de leur scolarité. Au Togo, Pilon (1995) note un impact différencié du confiage/*vidomègonat* selon le lieu de résidence de l'enfant. Quant au Burkina Faso, l'analyse transversale menée par Akresh (2004) suggère que seulement 17,6 % des enfants placés sont scolarisés contre 31,1 % des frères et sœurs de la famille d'accueil.

Cependant, les analyses utilisant des données transversales peuvent fournir des résultats biaisés s'il existe des facteurs (statut scolaire, liens sociaux du ménage, etc.) qui sont corrélés à la fois avec la participation scolaire et le confiage/*vidomègonat*, mais qui n'ont pas été rigoureusement contrôlés dans les régressions. Pour analyser de manière plus satisfaisante la relation entre le placement de l'enfant et la fréquentation scolaire, une solution recommandée dans la littérature est d'utiliser des données longitudinales.

Akresh (2004) a utilisé des données longitudinales recueillies auprès des ménages d'origine et d'accueil au Burkina Faso pour comparer la participation scolaire des enfants placés avant et après le placement avec celle des enfants du ménage d'accueil et avec celle de leurs frères et sœurs restés avec les parents biologiques. Les résultats de son étude montrent que le placement (*confiage/vidomègonat*) a un impact positif sur la scolarisation des enfants placés, mais cet impact n'est pas statistiquement significatif. Après avoir été placés, les enfants ont en moyenne 3,6 % de chances supplémentaires d'être scolarisés par rapport à leurs frères et sœurs biologiques non placés, et l'impact est plus important pour les jeunes enfants. Cependant, ces résultats masquent une hétérogénéité substantielle en fonction de la raison du placement et du lieu de résidence des ménages d'origine et d'accueil. Les résultats sont quelque peu différents lorsque la raison du placement est prise en compte.

L'impact du confiage/*vidomègonat* devient positif et significatif si la scolarisation ou le décès des parents est la raison du placement, ou si les ménages d'origine sont de Côte d'Ivoire ou de la ville de Ouagadougou. En revanche, l'effet devient négatif et significatif si le travail des enfants est la raison principale du placement ou si les ménages d'origine et d'accueil sont du même village. L'effet du confiage/*vidomègonat* sur la participation scolaire des enfants semble donc être fonction des motivations qui entourent le placement. En résumé, les enfants qui, selon leurs parents, ont été placés pour des raisons de scolarisation sont significativement plus susceptibles de connaître un résultat positif en termes d'inscription à l'école que les enfants placés pour des raisons de travail.

Plusieurs études ont tenté d'évaluer les déterminants du placement des enfants et ses effets sur le travail des enfants, y compris le travail domestique. Bien que les facteurs sociologiques soient cruciaux, le rôle important de la pauvreté comme facteur de risque de placement des enfants dans le travail domestique au détriment de l'école est prouvé dans la littérature (Diallo, 2001 ; ILO, 2007 ; Younoussi, 2007 ; Boly, 2013 ; Dramani et al. 2021).

Si les femmes chefs de famille envoient davantage leurs enfants à l'école, comme le montrent de nombreuses études, elles ont aussi (au Mali) une plus grande propension à les faire travailler. Par ailleurs, si (au Burkina Faso) les orphelins maternels et biparentaux ont plus tendance à travailler que les non-orphelins, les orphelins paternels ont moins tendance à travailler que les non-orphelins. Les frères et sœurs plus jeunes ont une plus grande propension à travailler que les frères et sœurs plus âgés.

### 3.2.4. Conclusion de l'étude documentaire

Le thème du travail des enfants, en général, est abondamment représenté dans la littérature politique, scientifique et de projets aux niveaux local, étatique et national. Cependant, la production bibliographique sur le thème particulier du travail domestique des enfants, y compris le *vidomégonat* ou confiage, est peu abondante et semble être relativement récente.

Bien que le Bénin et le Burkina Faso aient des politiques, des stratégies et des programmes qui prennent en compte le travail des enfants à la fois comme un objectif stratégique et comme un impact, ils présentent des limites en ce qui concerne le travail domestique des enfants. En outre, la plupart des sources existantes fournissent une vision politique et économique de la question, mais sont plus faibles dans la description et le traitement de la sociologie et l'économie politique des acteurs et des actions dans le domaine spécifique du travail domestique des enfants. Récemment, ces aspects ont suscité un intérêt croissant, ce qui permet de remédier à ce déséquilibre. Cela nous a permis de penser et d'aborder la question en termes de systèmes et de proposer de meilleures solutions holistiques.

Le plus souvent, la pauvreté est considérée comme la principale cause du travail des enfants: le travail des enfants fait partie de la stratégie de survie des familles. En ce sens, le travail des enfants n'est pas systématiquement condamné : certains y voient une introduction au monde du travail ; d'autres poursuivent l'analyse en s'intéressant aux causes de la pauvreté, qui peut être vue comme un produit du système capitaliste et/ou la conséquence des inégalités (et de leurs avatars, tels que les programmes d'ajustement structurel) ; d'autres "causes" du travail des enfants sont également proposées, telles que l'éclatement de la famille (d'où l'apparition des enfants des rues) ou, très fréquemment, l'absence d'écoles (ou la mauvaise qualité ou le coût de celles qui existent) ; mais il existe aussi des enfants qui combinent travail et école, y compris ceux qui travaillent pour pouvoir se payer l'école.

"La pauvreté est sans doute la plus importante de toutes les causes du travail des enfants", car c'est surtout dans les familles les plus pauvres que la contribution des enfants au revenu du ménage est importante (Akresh, 2004). Dans le mode de production familial, encore appelé société paysanne ou domestique, basé sur une économie de subsistance, et dans lequel le travail est le principal facteur de production, comme dans de nombreux pays en développement, la contribution au travail est, sinon la seule, du moins la plus importante valeur des enfants (ibid.). C'est cette importance de la contribution des enfants à la survie du ménage et de la famille qui révèle également la complexité des campagnes et des programmes visant à éliminer le travail des enfants. Bien que le travail des enfants soit inacceptable, la plupart des pays les moins avancés (PMA) ne peuvent se permettre d'y mettre fin immédiatement, car les familles dépendent en partie de l'argent gagné par les enfants. En l'absence d'alternatives, les tentatives d'élimination du travail des enfants ne font généralement qu'aggraver la situation des enfants.

### 3.3. Travail de terrain

#### 3.3.1. Objectif et approche du travail sur le terrain

L'objectif général de la mission était de collecter des données primaires (discours) et secondaires (sources bibliographiques) pour alimenter notre analyse de l'écosystème de la protection de l'enfance (c'est-à-dire les acteurs, les systèmes et les structures, les normes et les valeurs socioculturelles et politiques, et la façon dont ils influencent le développement des enfants et les risques potentiels d'exploitation) au Bénin et au Burkina Faso.

La mission de terrain s'est déroulée du 13 au 27 mai 2022 et a été structurée comme suit : une (01) semaine passée au Burkina Faso et une (01) semaine au Bénin.

Compte tenu de la complexité du sujet, nous avons exploré de nombreux moyens d'obtenir des informations. Pour recueillir des données auprès des enfants, nous avons administré un questionnaire (voir annexe 11). Avec les autres catégories (c'est-à-dire les parents, les tuteurs/employeurs et les acteurs institutionnels), nous avons mené des entretiens semi-dirigés en utilisant des guides d'entretien. Le questionnaire pour les enfants a été conçu sur Kobo Toolbox.

Il était composé des sections suivantes : 1) Informations générales sur l'enfant et les parents. Cela donne accès à des détails socio-économiques. 2) Pratiques de confiage/*vidomégon* ou de travail domestique des enfants. Dans cette section, nous avons cherché à recueillir des détails sur les causes et les mécanismes de recrutement ou de placement ; les conditions de vie et de travail des enfants ; leurs droits et la perception de la satisfaction de ces droits ; 3) Cette section portait sur les abus, la violence et les diverses formes d'exploitation auxquels les enfants sont exposés et les moyens d'y faire face. 4) Il s'agit de la perception qu'ont les enfants de l'impact de leur travail sur eux-mêmes et sur leur famille. Cela concerne également la perception de l'ampleur du phénomène (dans leur localité d'origine, au niveau régional et national). 5) Cette section concerne le bénéfice des interventions des institutions publiques et des ONG et leur affiliation à des associations ou organisations d'enfants. 6) La dernière section porte sur les ambitions et les rêves des enfants.

Le questionnaire a été administré à deux catégories d'enfants : 1) les enfants actuellement placés pour être élevés ou pour un travail domestique ; 2) les enfants ayant fait l'expérience de la confiage/*vidomègonat*. Les enfants ont été rencontrés et interviewés dans différents lieux, tels que dans les familles (ménages d'accueil), dans les rues, les marchés, les lieux de consommation (maquis, bars ou buvettes), les restaurants et les foyers pour enfants.



Entretien informel avec des jeunes filles hébergées dans un centre d'accueil d'urgence et de réhabilitation. Mai 2022. Burkina Faso.

Ainsi, un échantillon de trente (30) enfants a été interrogé et est réparti comme suit : quinze (15) au Bénin et quinze (15) au Burkina Faso. Les données ont été directement entrées et enregistrées sur Kobo Toolbox, en utilisant la modalité en ligne et hors ligne. Une analyse quantitative a été réalisée sur la plateforme Kobo Toolbox en utilisant une option personnalisée.

Les résultats de l'analyse sont présentés dans le présent document sous forme de graphiques et de tableaux, des tendances des données ont été identifiées, discutées et des conclusions ont été tirées.

Il est important de mentionner ici que notre échantillon d'enfants domestiques interrogés est assez faible et n'est pas représentatif de l'ensemble de la population des enfants domestiques au Burkina Faso et au Bénin. Il ne permet pas de faire de bonnes inférences et généralisations. Cependant, étant donné les défis méthodologiques et les contraintes de temps et de budget, nous avons décidé à dessein d'utiliser un tel échantillon afin d'avoir juste une idée des tendances générales. D'autres études doivent être menées avec un échantillon statistiquement représentatif afin d'obtenir des résultats, des idées et des observations sur lesquels on puisse s'appuyer en toute confiance, puisque représentatif de la population plus large des enfants travailleurs domestiques.

En outre, les parties prenantes institutionnelles concernées ont été rencontrées et interrogées à l'aide des questionnaires figurant à l'annexe 11. Compte tenu de la nature qualitative des données, nous avons utilisé diverses méthodes pour recueillir les discours/opinions de ces parties prenantes, tant formelles qu'informelles. La première approche que nous avons utilisée consistait à mener des échanges informels dans les cas où les informateurs clés n'étaient pas à l'aise avec les entretiens formels ou ne donnaient pas leur consentement et en cas de contraintes de temps.



Entretien avec un socio-anthropologue de l'Université d'Abomey-Calavi. Mai 2022. Bénin.



Entretien avec le personnel de DEDRAS par l'expert de terrain et l'assistant local. Mai 2022. Bénin.

Dans les conditions où il était possible de mener des entretiens formels, nous avons utilisé des guides d'entretiens semi-dirigés. Pour maximiser l'accès aux données, nous avons également mené des observations en utilisant des techniques d'infiltration et des observations participatives selon les conditions. Par exemple, pour avoir accès aux intermédiaires, nous avons privilégié les observations et les discussions informelles<sup>18</sup>. Ces techniques ont permis aux consultants d'observer et de confronter ce qui se dit et ce qui se pratique réellement sur le terrain. Les entretiens ont parfois été enregistrés et, dans certains cas, des notes ont été prises. Les enregistrements et les notes ont été exploités ultérieurement pour rédiger des transcriptions. Ces transcriptions ont constitué la base de données qui a servi à la rédaction des rapports thématiques, de synthèse et d'analyse. Pour plus de détails sur la liste des acteurs institutionnels rencontrés et interviewés lors de la mission de terrain, veuillez vous référer aux annexes 9 et 10.

A la fin de la mission de terrain, nous avons enregistré au total 65 entretiens, structurés comme suit : 37 sur 20 (cible initiale) au Burkina Faso et 28 sur 20 (cible initiale) au Bénin.

Tableau 2. Entretiens réalisés avec différentes catégories de personnes

Nombre de entretiens réalisés	Avec les institutions parties prenantes	Avec les enfants	Avec les parents ou les tuteurs et les employeurs	Total
Burkina Faso	19	15	03	37
Bénin	11	15	02	28
Total	30	30	05	65

### 3.3.2. Résumé du travail sur le terrain

Pour des contraintes de temps et d'espace, nous avons choisi de ne présenter ici que le résumé des résultats de l'analyse des données des entretiens menés avec les enfants. Quant aux résultats et à la discussion des entretiens menés avec les acteurs institutionnels clés et avec les parents/tuteurs et les employeurs, ils sont exploités pour alimenter l'analyse dans les différentes parties du rapport.

- Caractéristiques socio-économiques des enfants interrogés

Les résultats de notre analyse des données montrent que **les enfants interrogés au Bénin sont très jeunes par rapport à ceux du Burkina Faso**. L'âge minimum au Burkina Faso est de 17 ans et de 9 ans au Bénin. Cependant, il faut nuancer les choses car il se peut qu'il y ait eu quelques biais dans le processus d'échantillonnage qui ont pu avoir un impact sur la structure d'âge au Burkina Faso.

- Confiage/*vidomègonat*, scolarisation et âge minimum de travail

<sup>18</sup> Au Bénin, nous avons utilisé des techniques d'infiltration pour contacter un intermédiaire en nous présentant comme des personnes cherchant à embaucher un travailleur domestique. Cela nous a permis d'obtenir des informations pertinentes sur la procédure et les conditions de recrutement et de placement. Au contraire, au Burkina Faso, l'intermédiaire que nous avons rencontré était disposé à nous fournir les détails nécessaires mais dans un délai très court. Il nous a amené à visiter deux (02) sites d'accueil de jeunes enfants venant de villages et désireux d'être placés dans des familles pour le travail domestique. Là, nous avons mené des entretiens informels pour tirer le meilleur parti de la conversation et nous avons eu l'occasion d'assister à deux (02) transactions de placement domestique entre l'intermédiaire - employeurs et le responsable d'un site d'accueil. En somme, nous avons mené une (01) activité d'observation participante au Burkina Faso et deux (02) au Bénin en plus des entretiens formels et informels.

En ce qui concerne l'éducation, plus de la moitié de notre population d'enfants interviewé au Bénin et au Burkina Faso, a été scolarisée (53%). Dans cette sous-population, la majorité (33%) a fréquenté l'école primaire. Et dans cette catégorie, la majorité (87%) a abandonné l'école. Deux seulement poursuivent leurs études, combinant ainsi travail domestique et études. **L'âge moyen auquel les enfants instruits de notre échantillon ont quitté l'école est d'environ 12 ans.** Cela correspond à l'âge auquel les enfants terminent normalement leurs études primaires et passent à l'école secondaire. *Le problème semble donc se situer ici, dans cette phase de transition entre l'école primaire et l'école secondaire.* C'est la tranche d'âge dans laquelle se produit essentiellement le confiage/vidomègonat.

La littérature semble corroborer notre première conclusion de la recherche sur le terrain (Pillon, 2003 ; Blagbrough, 2008). *L'âge moyen auquel les enfants de notre population ont commencé à être placés pour être élever ou pour le travail domestique est de 12 ans, l'âge minimum étant de 7 ans et l'âge maximum de 23 ans.* Cet âge est inférieur aux normes de la Convention de l'OIT sur l'âge minimum. Sur plus de 400 enfants travailleurs domestiques actuels ou anciens consultés par Anti-Slavery International pour leur rapport "*Ils respectent davantage leurs animaux : Voix des enfants travailleurs domestiques*", la plupart avaient commencé à travailler avant l'âge de 12 ans, et plusieurs d'entre eux à un âge beaucoup plus précoce dans certains pays (Blagbrough, 2008). Au Bénin, les auteurs ont constaté que l'âge auquel le plus jeune participant est entré dans le travail domestique est de 7 ans, alors que la moyenne est de 9 ans. Cela confirme donc nos résultats selon lesquels les enfants instruits de notre échantillon ont arrêté l'école pour entrer dans le travail domestique à l'âge de 12 ans, et le plus jeune enfant de notre population d'enfants béninois a commencé le travail domestique à 9 ans. Notre constat selon lequel le problème se situe dans cette tranche d'âge autour de 12 ans est également fondé.

La même étude (Blagbrough, 2008) atteste qu'au Pérou et aux Philippines, un modèle de "migration par étapes" était évident à cet âge, les enfants commencent leur vie professionnelle dans des endroits situés en dehors de la capitale (c'est-à-dire plus près de chez eux), puis progressent vers des zones urbaines plus grandes et des capitales à mesure que leur âge augmente. Au Burkina Faso, les résultats de l'étude de Pillon (2003) (au paragraphe 3.2.3) ont montré que la migration scolaire augmente avec l'âge et le niveau d'éducation. Pour les deux sexes, alors qu'un peu plus de 80% des élèves du primaire sont des enfants du chef de ménage, le pourcentage tombe à 65% au niveau du secondaire inférieur, 48% au niveau du secondaire supérieur, puis 31% au niveau du supérieur. L'auteur explique ce phénomène par le fait qu'à partir du secondaire, la localisation des écoles dans les centres urbains oblige les élèves et les étudiants des zones rurales à quitter plus souvent leur région d'origine pour être hébergés dans des familles vivant en ville, ou pour avoir leur propre logement, ou dans certains cas pour aller dans des internats pour ceux dont les familles peuvent se le permettre.

- *La pauvreté, principal moteur du placement des enfants*

Les résultats de notre analyse des données montrent que la *principale raison évoquée par les enfants pour quitter l'école est d'ordre financier.* Ceci a été déclaré par plus de la moitié de la sous-population des enfants répondants qui ont quitté l'école. En raison de contraintes financières, certains parents ont décidé d'envoyer leurs enfants pour qu'ils soient placés pour l'éducation, l'apprentissage ou le travail. Cependant, dans certains cas, les enfants ont

intentionnellement choisi de quitter l'école pour, par exemple, apprendre une compétence/un métier ou travailler pour aider leur famille. Les sentiments liés au fait d'avoir quitté l'école sont mitigés. Si la majorité d'entre eux sont mécontents et aimeraient retourner à l'école, une petite partie (18%) sont satisfaits de leur décision personnelle de quitter l'école. Cela dépend notamment des aspirations et des ambitions de chacun.

Notre deuxième constat est **que la pauvreté est le plus important facteur de placement des enfants, tant au Bénin qu'au Burkina Faso**. Cela a également été confirmé par les résultats des données qualitatives provenant à la fois des acteurs institutionnels et des quelques parents, tuteurs et employeurs que nous avons interrogés.

Cette constatation est également corroborée par la littérature. Dans le rapport "... *Voix des enfants domestiques* " (Blagbrough, 2008), des enfants ont indiqué qu'ils s'étaient engagés dans le travail domestique en partie parce qu'ils devaient subvenir à leurs besoins et à ceux de leur famille en raison de la pauvreté. En outre, les problèmes au sein de leur propre famille (tels que les ruptures parentales, le décès d'un parent, la violence ou les abus à la maison) sont apparus comme d'autres raisons majeures pour lesquelles les enfants entrent dans le travail domestique.

Les causes de la pauvreté diffèrent selon les contextes, Kane (2004) nous éclaire sur ce point. Il suggère que la pauvreté est presque toujours un prétexte pour l'entrée précoce des enfants dans le travail régulier et dans le travail des enfants, bien que cette pauvreté puisse ne pas être uniquement liée à la mauvaise situation financière de la famille. La pauvreté n'est pas toujours un état absolu mais peut se rapporter plus généralement à une situation dans laquelle le revenu familial (ou souvent, dans le cas d'un enfant en âge de travailler, le revenu de l'enfant lui-même) ne suffit pas à couvrir les dépenses et où il faut trouver d'autres moyens de les couvrir.

- *Les rêves et les attentes des enfants pour l'avenir*

Sur la population de 30 enfants interrogés, la majorité (77%) a un ou des projets pour son avenir. Certains souhaitent retourner à l'école afin de poursuivre leurs études et obtenir plus tard un emploi formel dans le secteur public ou privé (par exemple, devenir infirmier, médecin (gynécologue), enseignant, etc.) D'autres rêvent d'apprendre une compétence professionnelle ou un métier pour ouvrir plus tard leur propre boutique. Parmi les métiers rêvés figurent la restauration, la boulangerie, la coiffure, la couture et la vente sur les marchés. Enfin, une personne interrogée a déclaré ne pas avoir d'autres rêves que celui de devenir mère.

---

**Citations d'enfants :**

*" Je rêve de terminer mes études. "*

*" Ma seule préoccupation est d'apprendre un métier à l'âge de 14 ans. "*

*" Je veux suivre le tuteur avec lequel je suis maintenant, pour devenir une vraie femme trader sur ce grand marché. "*

*" Je rêve de créer ma propre entreprise. "*

---

Notre troisième résultat est que les **enfants travailleurs domestiques, malgré la vie difficile et la faible estime dont ils font l'objet, ont des rêves et aimeraient qu'on les aide à réaliser ces objectifs et projets de vie**. La littérature confirme ce troisième résultat (Blagbrough, 2008).

Le rapport "... *Voix des enfants domestiques*" montre que sur les 400 enfants domestiques interrogés (dans divers pays d'Asie, d'Amérique latine et d'Afrique, y compris le Bénin et le Togo), l'éducation joue un rôle central dans la perception qu'ont les participants de la manière d'améliorer leur vie. "S'en sortir", "progresser", "être quelqu'un", c'est-à-dire avoir une vie meilleure, est associé dans la plupart des cas à la possibilité d'étudier, ce qui permettrait aux enfants travailleurs domestiques d'accéder à différents emplois suffisamment rémunérés pour couvrir leurs besoins essentiels et ceux de leur famille<sup>19</sup>. De nombreux participants à l'étude ont exprimé le désir de voir le travail domestique bénéficier d'une plus grande dignité. Pour d'autres, il s'agissait du désir de travailler de manière indépendante et de ne pas avoir à recevoir d'ordres. Cela confirme les résultats des entretiens que nous avons menés avec les enfants du Burkina Faso et du Bénin sur leurs rêves.

"... être coiffeur ou tailleur". Au Bénin et au Togo, selon le rapport, la plupart des enfants travailleurs domestiques voulaient devenir coiffeurs ou tailleurs - deux des emplois les plus accessibles pour ceux qui ne sont pas scolarisés ou n'ont pas de qualifications formelles (Blagbrough, 2008). Les participants parlent également de devenir infirmiers, médecins, sages-femmes, enseignants, boulangers, cuisiniers, mécaniciens, chanteurs, tisserands, commerçants, opérateurs informatiques, agriculteurs et femmes au foyer.

Au Costa Rica, les participants - dont la plupart étaient des adolescents - ont exprimé le désir de construire une vie de famille, en particulier les filles. Les participants ont parlé de devenir médecins, enseignants, avocats et couturières. D'autres ont parlé de pouvoir terminer leurs études et d'améliorer leurs conditions de travail ; pouvoir jouer ; ne pas se voir donner des restes à manger ou être traitées durement par l'employeur ; avoir davantage confiance. L'un d'entre eux voulait être un adulte et d'autres tenaient à ce que d'autres enfants ne souffrent plus. D'une manière générale, il ressort des résultats de l'étude que les enfants travailleurs domestiques interrogés n'acceptent pas, dans l'ensemble, de ne jamais pouvoir s'élever au-dessus de leur situation actuelle. Malgré une faible estime de soi, beaucoup cherchent avant tout à aller à l'école et à terminer leur scolarité. Même s'ils savent que leurs chances de trouver un emploi professionnel sont minces, ils n'ont pas renoncé à leurs rêves d'une vie meilleure. Ainsi, l'idée que le travail domestique est une préparation utile et suffisante pour leur vie future, et qu'elles sont heureuses dans cette occupation (non qualifiée et sans avenir), n'est pas soutenue par leurs propres témoignages.

Ces résultats corroborent les résultats de notre étude qui montrent que les répondants du Burkina Faso et du Bénin ont des objectifs et des rêves de vie, de famille et de profession, et perçoivent l'éducation et la formation comme les meilleurs moyens de réaliser ces rêves.

- *Les enfants, principaux décideurs dans le processus*

<sup>19</sup> Selon les enfants interrogés dans le cadre de cette étude, une vie meilleure est dans une large mesure associée à la sécurité : avoir une maison, un emploi stable, de l'argent. L'importance de la famille est également soulignée - pouvoir passer plus de temps avec sa famille et avoir sa propre famille. Le développement personnel et émotionnel a également été mentionné comme faisant partie d'une vie meilleure. Les participants veulent être heureux, apprendre de nouvelles choses, avoir des amis et aider les autres.

Plus de la moitié des répondants (63%) ont fait l'expérience du travail domestique ou sont actuellement engagés dans le travail domestique. Parmi elles, 53% sont passées par le confiage. Cependant, il faut admettre que la frontière entre ceux qui sont uniquement employés comme travailleurs domestiques et ceux qui résultent du phénomène de confiage/*vidomégonat* n'est pas claire. Par conséquent, ces statistiques doivent être interprétées avec prudence.

D'après ces statistiques, les **décisions de placement ou d'emploi domestique ont été principalement prises par les enfants eux-mêmes (50%), plus que par leurs parents (43%) ou toute autre personne telle qu'une personne intermédiaire.** Il en va de même pour le choix de l'employeur ou du tuteur. L'initiative personnelle compte pour 50%, suivie par la décision des parents (33%), et enfin par le choix des intermédiaires (10%). Ces résultats montrent que les décisions viennent généralement des enfants eux-mêmes.

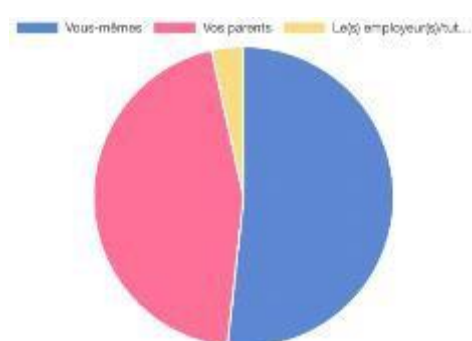


Figure 2. Décision d'emploi/confiage

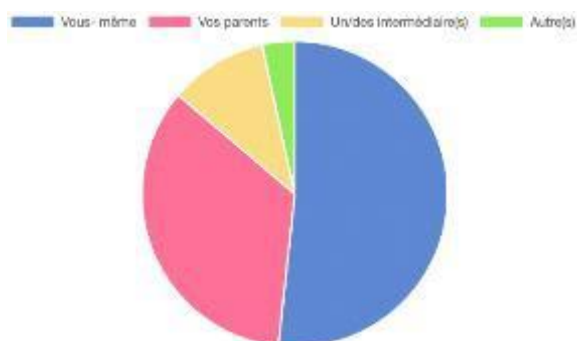


Figure 3. Choix de l'employeur/du tuteur

Dans la plupart des cas (53%), les enfants et les employeurs/tuteurs n'appartiennent pas à la même famille ou au même groupe ethnique (53%) que les enfants. Cela montre que l'affiliation n'est pas le seul moteur du confiage/*vidomégonat* et du travail domestique.

Le sujet des enfants et de la prise de décision pour le confiage et le travail domestique n'a pas encore été réellement abordé dans la littérature. Il s'agit d'une lacune qu'il convient de combler. Dans le rapport "... *Voix des enfants domestiques*", il a été suggéré que dans certains pays (Pérou et Philippines), un nombre important d'enfants (surtout les plus âgés) ont déclaré avoir pris eux-mêmes la décision de quitter la maison et de chercher du travail afin de pouvoir poursuivre leurs études (Blagbrough, 2008). D'autres l'ont fait pour d'autres raisons, comme la rupture des parents, le décès d'un parent et le besoin d'échapper à la violence ou aux abus au sein du foyer. En Inde, un certain nombre d'enfants travaillaient pour rembourser des prêts familiaux, tandis que plusieurs autres citaient des pères alcooliques comme raison pour laquelle ils avaient quitté la maison. En Tanzanie, un quart des participants ont raconté qu'ils avaient été contraints de travailler comme domestiques parce que des membres de leur famille étaient morts du VIH/sida et qu'ils n'avaient aucun parent fiable pour s'occuper d'eux. Au Népal, le conflit à l'intérieur du pays est un facteur qui pousse les enfants à travailler comme domestiques. Au Costa Rica, de nombreux enfants ont commencé à travailler comme enfants domestiques pour aider à augmenter le revenu familial.

▪ *Abus, violence et exploitation*

Les enfants, tant au Burkina Faso qu'au Bénin, souffrent de diverses formes de violence et d'exploitation à différents niveaux. Selon les résultats de notre analyse, ils ont souffert ou souffrent, principalement de violence psychologique et d'exploitation économique plutôt que de violence physique. 13% de nos interviewés ont mentionné avoir été victimes d'abus sexuels de la part du conjoint d'un membre de la famille, de collègues de travail dans les marchés, mais aussi de la part d'employeurs dans le cas de travail domestique et dans les débits de boisson. Il est important de mentionner que **ce chiffre peut ne pas refléter la réalité car il est parfois difficile pour les victimes de parler de ce qu'elles ont vécu, surtout lorsqu'il s'agit d'abus sexuels**. Cependant, très peu d'enfants (10%) ont déclaré avoir signalé à quelqu'un d'autre la violence, l'abus ou l'exploitation dont ils avaient été victimes. Ceux qui n'ont pas voulu en parler à qui que ce soit ont invoqué les raisons suivantes : la peur des représailles, les problèmes d'image sociale, la peur de perdre son emploi, les contacts limités avec les membres de la famille (ou personnes à qui se confier) et le manque de confiance.



*"Je me suis enfuie de chez moi, dans l'ouest du Burkina, pour aller à Ouagadougou chercher un emploi par moi-même. J'ai trouvé un travail de domestique mais mon employeur m'a exploitée. Je n'étais pas payée pour mon travail et je n'étais même pas autorisée à jouer avec leurs enfants, même s'ils se sont pris d'affection pour moi. Je me suis sentie maltraitée de bien des façons là-bas, alors je suis partie. Maintenant, je suis dans un centre d'accueil pour enfants avec l'espoir de recevoir une formation ou de retourner à l'école."*

Anonyme, 15 ans, Burkina Faso

Notre dernière constatation issue du travail sur le terrain montre que les **enfants travailleurs domestiques, qu'ils soient issus d'arrangements de placement (confiage /vidomègonat) ou employés, sont victimes de maltraitements divers de la part de leurs tuteurs ou de leurs employeurs**. Ceci est également prouvé par la littérature (pour plus de détails, voir section 6.3).

## 4. Prévalence du travail des enfants, avec un accent sur le travail domestique des enfants

Selon les dernières estimations mondiales sur le travail des enfants (Unicef et OIT, 2020), le **secteur agricole représente la plus grande part (70%) du travail des enfants dans le monde** et le **travail domestique représente 4,5% du travail des enfants au total, soit environ 7,1 millions d'enfants** (4,4 millions de filles et 2,8 millions de garçons) (cf graphique en annexe 4).

Si tous les groupes d'âge de 5 à 17 ans sont engagés dans une certaine mesure dans le travail domestique des enfants, il est regrettable de constater que la **grande majorité des enfants travailleurs domestiques appartient au groupe d'âge de 5 à 11 ans** - les plus jeunes et le plus concerné par l'école obligatoire<sup>20</sup>. La prévalence du travail des enfants en Afrique a toujours été élevée. Selon les estimations mondiales 2020 de l'OIT et de l'UNICEF, cette région a connu une augmentation du nombre et du pourcentage d'enfants qui travaillent depuis 2012, contrairement aux autres régions où le travail des enfants a continué de diminuer.

**Un enfant africain sur cinq est engagé dans le travail des enfants**, selon le même rapport. L'Afrique subsaharienne représente la région où la prévalence et le nombre d'enfants au travail sont les plus élevés - 23,9 %, soit 86,6 millions d'enfants âgés de 5 à 17 ans. Il y a **maintenant plus d'enfants qui travaillent en Afrique subsaharienne que dans le reste du monde combiné**.

Selon les projections (qui ne tiennent pas compte de la pandémie de COVID-19), sans une action accélérée, **près de 88,9 millions d'enfants âgés de 5 à 17 ans travailleront en Afrique subsaharienne en 2025 et 90 millions d'enfants en 2030**. Il est évident que les objectifs mondiaux en matière de travail des enfants ne seront pas atteints sans une percée en Afrique.

Dans le plan d'action régional de la CEDEAO pour l'élimination du travail des enfants et du travail forcé en Afrique de l'Ouest (2021-2030), on estime que **30 % de tous les enfants d'Afrique de l'Ouest et du Centre seraient soumis au travail des enfants**<sup>19</sup>. Pour la première fois en deux décennies, les chiffres du travail des enfants sont passés à 160 millions dans le monde [près d'un enfant sur 10], ce qui représente une augmentation de 8,4 millions d'enfants au cours des quatre dernières années (2016- 2020); et avec neuf millions d'enfants supplémentaires exposés au risque de travail des enfants en raison de la pandémie de COVID-19. Ainsi, la vie et le développement de millions d'enfants en Afrique de l'Ouest, continuent d'être menacés par l'exposition au travail des enfants, notamment dans ses pires formes.

### 4.1. Prévalence au Bénin

Le manque de données statistiques solides et d'études nationales concernant le travail des enfants, en particulier le travail domestique des enfants, au Bénin est flagrant. Le sujet est complexe et peu documenté.

<sup>20</sup> De toutes les régions, l'Afrique subsaharienne présente les taux d'exclusion scolaire les plus élevés. Plus d'un cinquième des enfants âgés de 6 à 11 ans environ ne sont pas scolarisés, suivis par un tiers des jeunes âgés de 12 à 14 ans environ. <http://uis.unesco.org/en/topic/education-africa>

Néanmoins, trois sources principales, bien que limitées et quelque peu dépassées, sont examinées ci-dessous pour donner une idée des taux de prévalence et d'incidence du travail des enfants dans le pays : i) les constats USDOL/ILAB (2020) sur les pires formes de travail des enfants au Bénin (voir ci-dessous) ; ii) l'enquête nationale sur le travail des enfants (ENTE) et l'enquête en grappes à indicateurs multiples (MICS) de 2014 (voir annexe 4).

Selon les dernières conclusions du département du travail des États-Unis (USDOL)<sup>21</sup> sur le travail des enfants (2020), les enfants du Bénin effectuent des tâches dangereuses dans le travail domestique et la vente ambulante. Le tableau 3 ci-dessous fournit des indicateurs clés sur le travail et l'éducation des enfants dans le pays.

**Tableau 3. Statistiques sur le travail et l'éducation des enfants**

Enfants	Âge	Pourcentage
Travailler (% et population)	5 à 14 ans	24,7 (inconnu)
Fréquentant l'école (%)	5 à 14 ans	67.9
Combinaison du travail et de l'école (%)	7 à 14 ans	16.8
Taux d'achèvement du primaire (%)		64.4

Source : USDOL/ILAB (2020)

Source pour le taux d'achèvement du primaire : Données de 2019, publiées par l'Institut de statistique de l'UNESCO, 2021.

Source pour toutes les autres données : Analyse par l'Organisation internationale du travail des statistiques de l'Enquête démographique et de santé (EDS), 2017- 2018.

Ce tableau ne donne cependant pas une image complète du travail des enfants, c'est-à-dire couvrant la tranche d'âge 5-17 ans. Néanmoins, le rapport cite parmi les catégories les pires formes de travail des enfants (à éliminer chez tous les enfants) au Bénin :

- Le travail forcé dans le domaine du travail domestique, de la vente, de la construction, des activités artisanales, chacun étant parfois le résultat de la traite des êtres humains;
- La mendicité forcée ;
- L'exploitation sexuelle à des fins commerciales, parfois à la suite d'un trafic d'êtres humains.

Le trafic d'enfants se produit principalement au Bénin, mais aussi dans d'autres pays, notamment au Gabon, au Nigeria et en République démocratique du Congo, à des fins de travail domestique, d'exploitation sexuelle commerciale et de travail dans la vente, l'agriculture et les mines. **Les enfants vivant dans les régions du nord du Bénin sont les plus vulnérables à la traite des êtres humains.** Le rapport de l'USDOL souligne que traditionnellement, dans le cadre de la pratique du *vidomègonat*, les enfants vivent avec des parents ou des amis de la famille et effectuent des services domestiques en échange de possibilités d'éducation. **La majorité de ces enfants sont des filles, et nombre d'entre elles sont victimes de l'exploitation du travail et d'abus sexuels.**

En ce qui concerne la traite et le travail forcé des enfants, qui touchent certains enfants en situation de travail domestique ou d'apprentissage, le rapport 2021 du Département d'État américain sur la traite des personnes<sup>22</sup> révèle que la traite dans le pays est principalement interne et concerne des **enfants béninois issus de familles à faible revenu exploités dans le cadre du travail forcé** ou du trafic sexuel. Les populations vulnérables les plus exposées à la

<sup>21</sup> qui fournissent régulièrement une évaluation des progrès nationaux et régionaux dans la lutte contre le travail des enfants, en particulier ses pires formes.

<sup>22</sup> <https://www.state.gov/reports/2021-trafficking-in-persons-report/benin/>

traite manquent souvent d'éducation formelle ou de documents d'identité de base, y compris les certificats de naissance et l'identification nationale. Les fonctionnaires ont indiqué que l'analphabétisme des parents et les foyers monoparentaux augmentent également le risque d'exploitation des enfants.

Certains membres de la communauté et de la famille utilisent la promesse d'une éducation ou d'un emploi pour recruter des enfants béninois des zones rurales du nord vers le corridor sud (plus urbain) et les exploiter dans le cadre d'un travail forcé dans la servitude domestique, dans les marchés, dans l'agriculture, comme "apprentis" engagés dans divers métiers et dans la fabrication d'objets artisanaux. Les trafiquants béninois sont des agriculteurs, des commerçants, des artisans, des propriétaires de petites usines et des fonctionnaires. Certains appartiennent à des réseaux criminels et d'autres ont pu être d'anciennes victimes de la traite.

Et traditionnellement, dans le cadre de la pratique connue localement sous le nom de "vidomègonat" (Hounyoton, 2019 ; Département d'État américain, 2021), les **enfants, dont jusqu'à 95 % sont des filles, vivent avec des parents ou des amis de la famille pour effectuer des services ménagers en échange d'opportunités d'éducation** ; cependant, de nombreux enfants deviennent victimes de l'exploitation du travail et d'abus sexuels.

Des éléments criminels opèrent dans les zones urbaines sous l'apparence d'agents d'emploi informels et recrutent des enfants pour des travaux domestiques dans des résidences privées, où les gérants et les familles les exploitent dans la servitude domestique.

#### 4.2. Prévalence au Burkina Faso

Selon le constat USDOL/ILAB (2020) sur les pires formes de travail des enfants au Burkina Faso, **35% des enfants (environ 850.000) de la tranche d'âge de 10 à 14 ans, donc en dessous de l'âge minimum de travail (16 ans), travaillent**. Dans le secteur économique des "services" qui représente 14,4% du travail des enfants, ces enfants travaillent comme domestiques ou dans la rue, notamment comme vendeurs. Ils sont également soumis aux pires formes de travail des enfants, notamment dans le cadre du travail domestique et de l'exploitation sexuelle à des fins commerciales, parfois à la suite d'un trafic d'êtres humains et de la mendicité forcée dans les écoles coraniques non enregistrées. Le tableau suivant fournit des indicateurs clés sur le travail et l'éducation des enfants au Burkina Faso.

**Tableau 4. Statistiques sur le travail et l'éducation des enfants**

Enfants	Âge	Pourcentage
Travailler (% et population)	10 à 14 ans	35.7 (849,922)
Enfants travailleurs par secteur	10 à 14 ans	
Agriculture		80.0
Industrie		5.6
Services		14.4
Taux d'achèvement du primaire (%)		64.5

Source : USDOL/ILAB (2020)

Source pour le taux d'achèvement du primaire : Données de 2019, publiées par l'Institut de statistique de l'UNESCO, 2021.

Source pour toutes les autres données : Analyse par l'Organisation internationale du travail des statistiques de l'Enquête multisectorielle continue (EMC), 2014.

Un aspect important à prendre en compte est que **la majorité des enfants travailleurs domestiques sont éloignés de leur propre famille et se déplacent sur de longues distances dans les foyers des employeurs**. L'insécurité persistante a entraîné le déplacement massif de plus d'un million de personnes déplacées à l'intérieur du pays (PDI) au cours des deux dernières années, dont un grand nombre d'enfants vulnérables, selon USDOL en 2020.

Selon un rapport de l'UNICEF en 2021, 511 221 enfants (243 528 filles) étaient déscolarisés avec un risque accru de non-scolarisation et d'abandon à long terme et 14 901 enseignants (4 697 femmes) étaient affectés par les fermetures d'écoles en 2021. Par rapport à la situation au 31 décembre 2020, la fin de l'année 2021 a connu une augmentation de 51 % du nombre d'écoles fermées en raison de la crise, affectant l'accès à l'éducation dans 8 des 13 régions du Burkina Faso.

De la même source, en 2021, les Nations Unies ont pu vérifier 27 cas d'attaques contre des écoles au Burkina Faso, privant des centaines de milliers d'enfants d'accès à l'éducation. Ces attaques comprennent l'enlèvement d'enseignants et d'élèves, des meurtres et des menaces à l'encontre d'enseignants, la destruction d'infrastructures scolaires et le pillage de biens scolaires entraînant la fermeture forcée d'écoles.



**LA SITUATION DES ENFANTS DANS LE TRAVAIL DOMESTIQUE AU BURKINA FASO EST CLAIREMENT CORRELEE A LA MIGRATION.** 92,23% DES ENFANTS TRAVAILLEURS DOMESTIQUES SONT EN SITUATION DE MIGRATION VERS UNE REGION AUTRE QUE LEUR REGION D'ORIGINE ET CES MIGRATIONS PEUVENT AVOIR DIFFERENTES RAISONS : "CONFIAGE", TRAFIC D'ENFANTS, OU DEPLACEMENT DU AUX CONFLITS ET A LA VIOLENCE. LES VILLES QUI ACCUEILLEN LA PLUPART DE CES ENFANTS RESTENT OUAGADOUGOU ET BOBO-DIOULASSO. (OUEDRAOGO, 2021). AU COURS DES DERNIERES DECENNIES, CETTE PRATIQUE TRADITIONNELLE S'EST TRANSFORMEE EN UN SYSTEME D'EXPLOITATION ET D'ABUS. CELA EST DU EN PARTIE A LA PAUPERISATION DU PAYS. MOINS DE FAMILLES SONT PRETES A ACCUEILLIR UN CONFIAGE, EN RAISON DE LA CHARGE ECONOMIQUE QUE CELA REPRESENTE POUR LE MENAGE. CERTAINS ONT PROFITE DE CETTE SITUATION. ILS PROPOSENT DE PRENDRE LES ENFANTS EN CONFIAGE, MAIS EN FAIT LES TRAFIQUENT OU LES EXPLOITENT. EN 2007, ENVIRON 5% DES ENFANTS BURKINABES DE MOINS DE 14 ANS PARTICIPAIENT AU CONFIAGE. 48% D'ENTRE EUX ETAIENT DES FILLES. 26,8% DES MENAGES EN MILIEU URBAIN ONT AU MOINS UN ENFANT PLACE CONTRE 19,7% EN MILIEU RURAL. (KOK, 2020)

<sup>23</sup> Note de bas de page avec le texte ci-dessus

L'USDOL confirme dans ses conclusions de 2018 sur les PFTE que la traite des enfants se produit au Burkina Faso. Le rapport indique que la pratique du confiage, qui consiste à envoyer un enfant vivre chez un parent ou un ami pour aller à l'école dans une ville plus grande, peut exposer les enfants au risque de traite interne.

<sup>23</sup> Citant comme références Younoussi, Z. (2007). Les déterminants démographiques et socio-économiques du confiage de enfants au Burkina Faso. African Population Studies, 22(2) et Lachaud, J., LeGrand, T. K., & Kobiané, J. F. (2016). Placement familial et capital humain des enfants à Ouagadougou. Revue de la population, 55(1).

L'USDOL a noté dans son rapport 2020 que le gouvernement était en train de réaliser une nouvelle enquête appelée Enquête Nationale sur le Travail des Enfants (ENTE). Cette enquête en cours est menée par le ministère en charge du travail. Elle a débuté en juin 2019 et se termine en décembre 2021. Les résultats n'ont pas encore été publiés.

## 5. Déterminants du travail des enfants, avec un accent sur le travail domestique des enfants

### 5.1. Déterminants du travail domestique des enfants en Afrique de l'Ouest

Selon le plan d'action régional (PAR) de la CEDEAO pour l'élimination du travail des enfants et du travail forcé en Afrique de l'Ouest (2021-2030), les tendances et les prévalences du travail des enfants en Afrique de l'Ouest n'ont pas changé de manière significative depuis la période où un PAR a été adopté pour la première fois en 2012 ; avec des taux de prévalence élevés dans les secteurs semi-formel et informel et peu de cas dans le secteur formel.

Les déterminants du travail des enfants, y compris le travail domestique des enfants, qui doivent être traités du côté de l'offre et de la demande sont similaires à bien des égards. Ils découlent en grande partie de la **pauvreté, des inégalités et de l'exclusion sociale** qui créent des situations de vulnérabilité pour les individus ou les familles. Dans les États membres de la CEDEAO, il existe une propension commune à avoir des familles nombreuses, et les croyances traditionnelles et les pratiques culturelles encouragent le travail des enfants ; tandis que la pauvreté généralisée dans la région nécessite l'implication des enfants dans l'activité économique.

Il est rapporté qu'au niveau gouvernemental, les **États membres sont confrontés à une pléthore de problèmes qui alimentent le travail domestique et l'exploitation des enfants**, en particulier des cadres juridiques et politiques inadéquats, et une application faible ; des systèmes éducatifs faibles ; un investissement en capital humain faible ; des systèmes de sécurité sociale faibles, une main d'œuvre qualifiée inadéquate ; un manque d'opportunités de travail décent pour les adultes et les adolescents, des migrations, des systèmes de réponse d'urgence faibles, et des systèmes de protection de l'enfant inefficaces qui laissent des lacunes dans le suivi, le rapport et la responsabilité.

Au niveau sociétal, **il existe des risques importants et des vulnérabilités au travail et à l'exploitation des enfants en raison de la prévalence des conflits, du terrorisme, des catastrophes naturelles et de l'instabilité politique dans la région**. Les sociétés sont également confrontées à des états de fragilité résultant d'urgences telles que les pandémies [Covid 19], ce qui accroît la vulnérabilité des enfants et des adultes. Dans certains cas, la situation est encore exacerbée suite à l'augmentation des attaques terroristes, notamment au Burkina Faso (CEDEAO, 2021).

Pour plus de détails sur les causes sous-jacentes du travail des enfants, en particulier le travail domestique des enfants, du côté de l'offre et de la demande en Afrique de l'Ouest, qui s'appliquent au Bénin et au Burkina Faso, voir l'annexe 5.

## 5.2. Déterminants du placement et du travail domestique des enfants au Bénin et au Burkina Faso

Plus spécifiquement au Bénin et au Burkina Faso, de nombreux facteurs de placement d'enfants, de travail domestique et d'exploitation peuvent être observés. Voici quelques-uns des points clés qui ressortent<sup>24</sup> des entretiens avec les parties prenantes (tant formelles qu'informelles) et qui sont étayés par la littérature.

Une personne interrogée au Bénin a suggéré une classification des facteurs en deux groupes: 1) les facteurs endogènes, qui comprennent les facteurs liés aux enfants et aux ménages ; et 2) les déterminants exogènes, qui comprennent les facteurs socioculturels et d'économie politique. Dans la littérature, Boly (2013) a proposé un regroupement théorique de l'ensemble diversifié de facteurs en **facteurs socio-démographiques, socio-culturels et socio-économiques**. Nous avons adopté ce dernier, car dans la classification dichotomique en facteurs internes et externes, les limites et les frontières sont floues<sup>25</sup>.

### 5.2.1. Facteurs sociodémographiques

Ce groupe de facteurs comprend trois ensembles : les **facteurs liés à l'enfant** (âge, sexe, affiliation au chef de ménage, etc.), ceux liés au **chef de ménage** ; et enfin, ceux liés à la **structure du ménage** (Diallo, 2001 ; BIT, 2007 ; Boly, 2013). En plus de cet ensemble de facteurs, nous avons décidé de nous intéresser à l'éducation, car elle a été identifiée par nos recherches sur le terrain et confirmée par la littérature comme un facteur important de placement des enfants et de travail domestique. Elle aurait pu être intégrée dans les facteurs liés à l'enfant, mais nous choisissons de l'aborder séparément compte tenu de son importance.

#### 5.2.1.1. Facteurs liés à l'enfant

Des études empiriques menées par Blunch et al. (2002) au Ghana, Diallo (2001) en Côte d'Ivoire et Bougroum et Ibourk (2004) au Maroc (tous cités dans Boly, 2001) ont soutenu que **plus l'enfant est âgé, plus il travaille**. Une étude menée par le BIT (2007) à partir d'enquêtes biographiques rétrospectives réalisées en 2000 au Burkina et au Mali visant à évaluer l'activité des enfants (c'est-à-dire leur participation à l'école et au travail) a montré que les risques de combiner l'école et le travail ou d'être uniquement au travail augmentent de manière exponentielle avec l'âge au Burkina Faso, surtout en milieu urbain. En revanche, au Mali, ces risques diminuent avec l'âge, en particulier dans les zones rurales. Dans les zones urbaines du Mali, les risques de combiner l'école et le travail ou de travailler uniquement sont les plus faibles entre 9 et 14 ans.

<sup>24</sup> Certaines personnes interrogées classent les facteurs en deux groupes : 1) les facteurs endogènes, qui comprennent les facteurs culturels et sociologiques, et 2) les déterminants exogènes (l'économie politique).

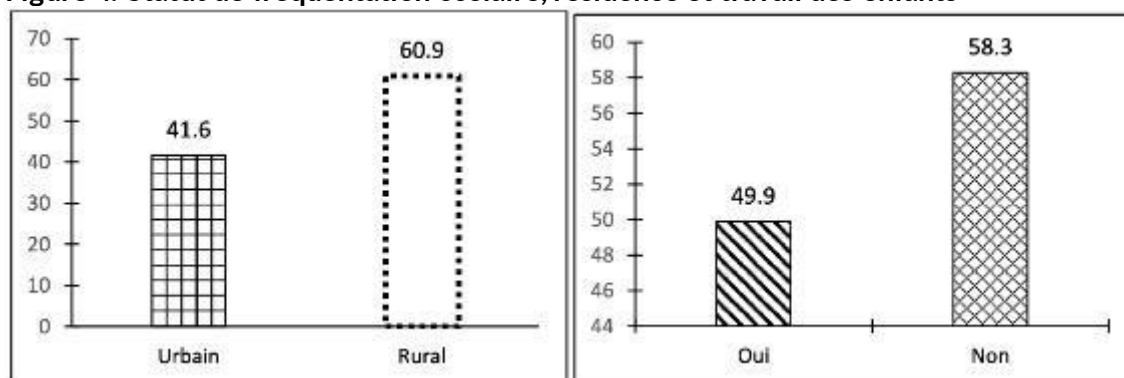
<sup>25</sup> Certaines perceptions sont partagées aussi bien par la famille que par la communauté.

En ce qui concerne le sexe, plusieurs études sur le travail des enfants ont mis en évidence la répartition par sexe du travail des enfants (Boly, 2013 ; BIT, 2007 ; Younoussi, 2007 ; Blagbrough, 2008). Ces travaux suggèrent que les **tâches ménagères sont davantage effectuées par les filles**. En outre, le nombre d'heures de travaux ménagers effectuées par les filles est plus élevé que celui des garçons. Quant à Diallo (2001), il montre que les **garçons sont plus susceptibles de travailler à l'extérieur du foyer que les filles**. Les résultats des travaux de l'OIT (2007) suggèrent des tendances contrastées. Dans les zones urbaines, au Burkina Faso, la propension des garçons à combiner l'école et le travail ou à être uniquement au travail est plus faible que celle des filles. Le résultat inverse est observé au Mali, où les garçons urbains sont plus susceptibles que les filles de combiner l'école et le travail ou d'être uniquement au travail.

La relation entre l'enfant et le chef de ménage influence également la participation de l'enfant au marché du travail. La littérature montre que les enfants du chef de ménage travaillent moins que les autres enfants (Boly, 2013). Ainsi, les **enfants non-biologiques sont plus susceptibles de travailler que les enfants biologiques du chef de ménage**. Au Burkina Faso, et notamment en milieu urbain, plus l'enfant est éloigné du chef de ménage en termes de parenté, plus il est susceptible soit de combiner études et travail, soit de travailler seul (cette relation n'est toutefois pas vérifiée en milieu rural) (BIT, 2007). Quant au risque de quitter l'école et de devenir "oisif" (ni à l'école, ni au travail), les résultats en milieu urbain tant au Burkina qu'au Mali montrent que ce risque est d'autant plus élevé que l'enfant est éloigné du chef de ménage en termes de parenté.

Quant au Bénin, Dramani et al. (2021) ont comparé le travail des enfants et certaines caractéristiques des enfants impliqués dans le travail des enfants au Bénin en 2014. Les résultats de leurs travaux montrent que le travail des enfants touche davantage les enfants de sexe masculin (54,3% sur 13 832 enfants) que les enfants de sexe féminin (50,5% sur 12 436 enfants) en 2014 au Bénin. Cependant, l'écart reste relativement faible pour suggérer une disparité entre les sexes. La figure 4 ci-dessous montre qu'en 2014 au Bénin, 41,6% des 11 397 enfants impliqués dans le travail des enfants vivent en milieu urbain tandis que 60,9% des 14 870 enfants vivent en milieu rural. **Le travail des enfants est plus répandu chez les enfants non scolarisés (58,3% sur 8 252 enfants) contre 49,9% sur 18 016 enfants impliqués dans le travail des enfants qui ont été scolarisés. Le travail des enfants est donc plus prononcé en milieu rural et touche davantage les enfants non scolarisés.**

Figure 4. Statut de fréquentation scolaire, résidence et travail des enfants



Source : Dramani et al (2021) utilisant des données de l'ENTE 2008 et du MICS 2014

En plus de ces facteurs, le statut de l'enfant est déterminant pour le travail des enfants. L'OIT (2007) suggère que le **fait de devenir orphelin de mère au Burkina Faso augmente le risque pour un enfant de travailler** (soit en combinant école et travail, soit en travaillant seul). De plus, la perte des deux parents en milieu rural augmente le risque de travailler (soit en combinant l'école et le travail, soit en travaillant seul). Un résultat a priori surprenant est que devenir orphelin de père, surtout en milieu urbain, diminue en fait les chances de combiner l'école et le travail, c'est-à-dire de quitter l'école pour travailler, car dans les sociétés sahéliennes, lorsque le père décède, les enfants sont normalement pris en charge par les oncles paternels qui seront plus enclins à les envoyer à l'école qu'à les faire travailler.

#### 5.2.1.2. Facteurs liés au chef de ménage et aux ménages

Des études telles que celle de Diallo (2001) montrent que **lorsque les femmes sont à la tête du ménage, elles font moins travailler leurs enfants**. De même, à mesure que le chef de famille vieillit, il sollicite davantage le soutien des enfants, surtout en l'absence d'adultes dans le ménage. L'étude de BIT (2007) suggère que si les femmes chefs de ménage sont plus enclines à envoyer leurs enfants à l'école, comme le montrent de nombreuses études, elles sont aussi (au Mali) plus enclines à les faire travailler.

Seke et al (2011) cité par Boly (2013) soutient que les **enfants des ménages dont le chef de famille a un niveau d'éducation élevé sont plus susceptibles d'aller à l'école que de travailler**. Selon Diallo (2001), puisque le chef de ménage instruit connaît les avantages et les exigences de la scolarisation, il s'attachera à développer le capital humain de l'enfant tout en lui offrant des conditions favorables.

**La religion ne semble pas avoir d'effet sur la pratique du placement et du travail domestique des enfants**. Younoussi (2007) suggère que les conversions religieuses qui peuvent s'accompagner d'un changement des règles de parenté ou d'alliance et d'une conception différente de la personne n'entraînent pas de changement majeur en termes de placement des enfants. Cependant, Canagarajah et Coulombe (1997) cité par Boly (2013) montre que les **enfants issus de familles chrétiennes travaillent davantage que ceux issus de familles musulmanes**. Il est important de mentionner ici que la relation ne semble pas très claire. En dehors des sources susmentionnées, nous n'avons pas trouvé d'autres travaux susceptibles de la confirmer ou de l'infirmier.

**Le groupe ethnique du ménage semble avoir des effets sur le placement de l'enfant et le travail domestique**. Par exemple, Younoussi (2007) montre que lorsque la mère du ménage appartient au groupe Bobo ou Sénoufo au Burkina Faso, l'enfant a moins de chance d'être placé que celui dont la mère est de l'ethnie Mossi. A l'inverse, l'enfant d'une mère peul semble avoir plus de chance d'être placé que celui d'une mère mossi. La différence entre les Peuls et les Mossi peut s'expliquer par le mode de vie nomade des premiers, qui ne leur permet pas de rester au même endroit pendant toute une année scolaire, ce qui les conduit à placer leurs enfants chez d'autres parents ou dans des internats afin d'assurer leur scolarité ou l'apprentissage d'un métier lorsque des dispositions ne sont pas prises pour que l'école les accompagne dans ce voyage. Ces résultats suggèrent donc que **le mode de vie et les pratiques culturelles de certains groupes ethniques influencent la circulation des enfants**, déterminant ainsi le travail domestique et l'exploitation des enfants.

**Le statut socio-économique du chef de ménage est également un facteur déterminant.** Selon Seke et al (2011) et Tsala et al (2005) cités par Boly (2013), **l'enfant est moins susceptible de travailler lorsque le statut socio-économique du ménage s'améliore.** Il existe une relation entre l'activité du chef de ménage et le travail des enfants. Cette relation s'observe à travers le type et le statut de l'activité exercée par le chef de ménage. Diallo (2001) montre que les chefs de ménage inactifs ou au chômage sont plus susceptibles d'envoyer leurs enfants au travail que ceux qui sont actifs. En particulier, **la profession de la mère est un facteur déterminant pour le placement de l'enfant et le travail domestique.** Younoussi (2007) montre que **les mères salariées placent moins leurs enfants par rapport à celles qui sont indépendantes,** tandis que les enfants des mères qui ne travaillent pas ne diffèrent pas. Comme les enfants des mères ayant des revenus circulent moins, on peut conclure que même si plusieurs raisons semblent justifier le placement des enfants, la pauvreté reste la cause fondamentale.

### 5.2.2. Les facteurs socio-économiques

Au cours de notre recherche sur le terrain, la **pauvreté** a été déclarée par la plupart des acteurs institutionnels interrogés comme **le principal moteur du placement des enfants et du travail domestique.** Ils ont avancé les arguments suivants pour justifier leur point de vue.

Un enfant peut être placé pour être élevé même si ses parents sont en vie. Lorsque les parents n'ont pas les moyens de s'occuper d'un enfant, ils peuvent décider de le placer auprès d'une personne proche de la famille ou simplement auprès d'une connaissance ou même d'un inconnu. L'enfant est donc placé dans les conditions suivantes : lorsque les parents estiment que cette personne a les moyens de s'occuper de l'enfant ; ou de pourvoir à son éducation, ou si les parents peuvent tirer une rémunération du travail de l'enfant. En plus de ce facteur, il existe des cas où les parents de l'enfant ne sont plus en vie (laissant l'enfant orphelin) et où les proches peuvent décider de le placer pour de meilleures conditions de vie. Un autre cas possible mentionné par une personne interrogée d'une institution publique au Bénin est présenté comme suit : "Si j'ai un frère ou une sœur qui n'a peut-être pas d'enfants et qui a besoin d'être soutenu, s'il/elle me le demande et que j'ai plusieurs enfants, je peux décider de lui confier un de mes enfants. Ici, il n'y a pas de raison financière à cela. "

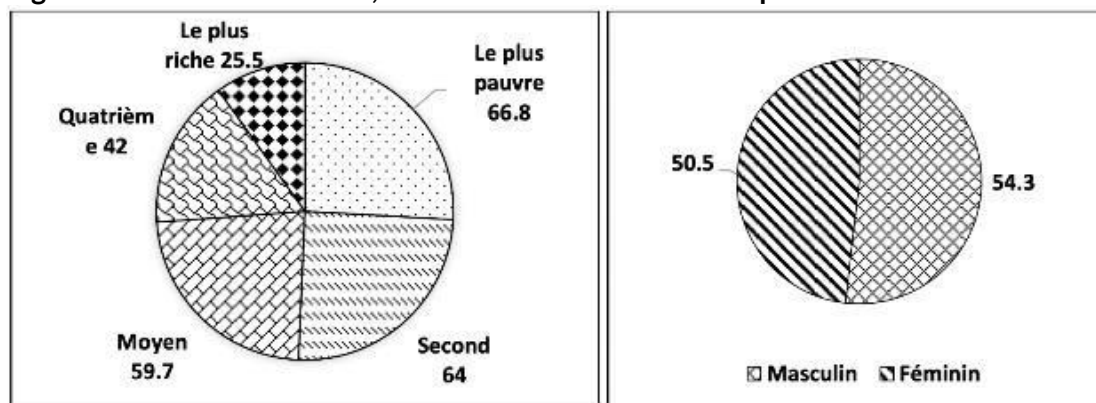
La relation entre la pauvreté, le placement de l'enfant et le travail domestique est confirmée dans la littérature. Blunch et Verner (1999), Grootaert (1999) et Diallo et Koné (2001), cités par Boly (2013), ont montré **la relation positive entre la pauvreté et le travail des enfants** au Ghana et en Côte d'Ivoire. Par ailleurs, Bougroum et Ibourk (2004) également cités par Boly (2013) ont montré **une relation indirecte entre la pauvreté et le travail des enfants.** Cependant, ils la démontrent de la manière suivante. L'éducation des parents augmente le revenu des parents. L'augmentation du revenu permet aux parents d'utiliser les services rémunérés des adultes afin de sortir les enfants du travail.

Bien que la pauvreté soit la principale raison du placement des enfants, une personne interrogée au Bénin a évoqué le cas de certains parents qui disent parfois qu'un enfant, en raison de tel ou tel signe ou caprice qu'il développe, a besoin d'être placé pour être élevé ou formé. Dans la même optique, la personne interrogée a déclaré : " Je ne comprends pas pourquoi quelqu'un met au monde un enfant et a les moyens de s'en occuper et veut le placer chez quelqu'un d'autre ".

"Pour comprendre les logiques des parents, il faut aussi s'intéresser à d'autres motivations que les seules raisons économiques pures. À cet égard, les travaux de Dramani et al. (2021) nous fournissent une justification intéressante.

En utilisant les données de l'ENTE 2008 et du MICS 2014, Dramani et al. (2021) ont fait une comparaison entre le travail des enfants et certaines caractéristiques des enfants impliqués dans le travail des enfants au Bénin en 2014. Les résultats de leur analyse sont présentés dans la figure suivante.

Figure 5. Travail des enfants, indice de bien-être économique et sexe



Source : Dramani et al (2021) utilisant les données de MICS 2014

Le graphique 5 montre que 66,8% des 5 641 enfants qui travaillent sont classés comme "les plus pauvres" en termes d'indice de bien-être économique. 64% des 5 524 enfants et 59,7% des 5 221 enfants travailleurs sont classés respectivement dans les catégories "Second" et "Moyen" en termes d'indice de bien-être économique. Parmi les enfants ayant un indice de bien-être économique relativement élevé, c'est-à-dire "plus riche", 25,5% des 4 750 enfants travaillent. Par conséquent, bien qu'il existe une certaine corrélation entre l'indice de bien-être économique et le travail des enfants, la proportion d'enfants ayant un indice élevé qui travaillent n'est pas négligeable. Cela pourrait signifier que **le travail des enfants a d'autres aspects non économiques ou même socioculturels**. C'est l'objet du paragraphe suivant.

### 5.2.3. Les déterminants sociologiques et culturels

En ce qui concerne les déterminants culturels, deux personnes interrogées d'une ONG ont mentionné la perception du statut de l'enfant comme l'un des facteurs déterminants comme suit : "l'enfant tel qu'il est conçu par les grandes organisations internationales n'est pas perçu de la même manière par les gens des communautés où nous travaillons. Au départ, l'enfant est perçu comme un bonus après le mariage, car les gens disent qu'ils ont investi en payant la dot pour avoir la femme. L'un des avantages de cet investissement est d'avoir des enfants. Cela signifie donc que si vous prenez une femme et qu'elle ne vous apporte pas d'enfants, c'est comme si vous aviez investi pour rien parce que l'enfant est considéré comme un avantage que vous obtenez de votre mariage. En fait, c'est l'enfant qui assure l'avenir du père. Quand le père n'est plus fort, l'enfant prend le relais." Cette perception socioculturelle de l'enfant semble en quelque sorte justifier l'exploitation économique par les parents, en particulier par les pères.

En outre, l'importance accordée au mariage dans certaines communautés pousse les garçons et les filles à effectuer des travaux domestiques afin d'obtenir les moyens de préparer leur mariage<sup>26</sup>. Ceci a été mentionné par un intermédiaire informel (avec plus de dix ans d'expérience dans le placement de filles dans des familles de la capitale, Ouagadougou). Parlant des filles de l'ethnie Samo au Burkina Faso, il a déclaré : "ces filles quittent généralement les villages pour Ouagadougou afin d'y effectuer des travaux domestiques en vue de préparer leur kit de mariage. Une fois placées, elles essaient d'économiser de l'argent et après quelques années (deux, trois ans, ...), elles retournent acheter le matériel nécessaire pour leur mariage." Ce point a été renforcé lors des entretiens avec les répondants des organisations partenaires de WD au Burkina Faso.

Au Bénin, deux personnes interrogées d'une organisation partenaire de WD ont soulevé le même problème. Cependant, ici le point était que certaines filles **fuiant leur village pour échapper aux violations** (telles que le mariage forcé, les mutilations génitales et d'autres formes d'abus) **pour devenir vidomegon dans les villes. Quant aux garçons, se marier leur donne un meilleur statut et plus de respect dans ces communautés.** Par conséquent, c'est une invitation pour eux à s'engager dans le travail domestique dans les fermes, les marchés, les mines et les carrières avec l'intention d'économiser de l'argent et de revenir dans leurs communautés pour se marier. Le fait de voyager, c'est-à-dire de partir à l'aventure et de revenir avec un certain niveau de richesse dans ces communautés, donne aux jeunes un meilleur statut. Cela ouvre donc les portes à la migration, nationale ou internationale, des enfants et des jeunes qui s'engagent dans les pires formes de travail, y compris le travail domestique.

Aux arguments ci-dessus, il est possible d'ajouter, d'après la littérature, que **le travail des enfants est considéré comme faisant partie de l'éducation.** La jeune fille est davantage considérée comme une future épouse et mère, et on attend donc d'elle qu'elle fasse davantage de travaux ménagers. Les enfants apprennent leur rôle dans la société. Leur contribution aux tâches ménagères montre leur implication dans la famille et est considérée comme bénéfique pour leur éducation (codesria, 2010 In Boly, 2013). Dans son ouvrage " L'enfant et son milieu en Afrique traditionnelle ", P. Erny (1972) cité par le BIT (2007) montre comment l'inclusion de l'enfant dans les activités productives fait partie de son éducation et de son entrée progressive dans le monde des adultes. L'enfant apprend aux côtés des adultes et les activités dans lesquelles il est impliqué dépendent de son âge (et de son sexe). Dans cette perspective traditionnelle, **le travail et l'éducation constituent un seul et même système.** C'est l'un des principaux fondements culturels du travail des enfants, à savoir sa fonction socialisante et éducative.

Les parties prenantes interrogées pensent également que **l'évolution et les nouvelles structures des familles, ainsi que les changements survenus sur les marchés du travail et dans les relations entre les sexes**<sup>27</sup> poussent les familles à rechercher des enfants placés/vidomegons ou des domestiques pour s'occuper des enfants, effectuer les tâches ménagères et, dans certains cas, soutenir les activités commerciales et entrepreneuriales.

<sup>26</sup> Culturellement parlant, le mariage signifie la consolidation des liens familiaux. Au niveau religieux, certaines interprétations (comme le fait qu'une fille ne doit pas voir ses règles deux fois dans la famille) donnent lieu à des mariages précoces. Selon les deux personnes interrogées de l'ONG, le mariage est aussi un autre moyen utilisé par certaines personnes pour exploiter économiquement les filles.

<sup>27</sup> Les femmes sont aujourd'hui plus émancipées, travaillant dans des institutions publiques ou sur des marchés; elles n'ont donc pas assez de temps pour s'occuper de ces tâches.

Selon un répondant d'une institution publique, avant, c'était le concept de famille élargie qui prévalait. Cela signifie qu'un enfant peut être placé chez une tante, un oncle, un ami ou un parent : *"mon enfant est considéré comme l'enfant de ma sœur ou d'autres membres de la famille"*, a déclaré une personne interrogée. Il n'y avait pas de démarcation. Mais avec la nucléarisation de la famille, dans le contexte de la famille moderne, les couples (hommes et femmes) doivent travailler pour gagner de l'argent. Ils ont besoin de quelqu'un pour s'occuper des enfants à la maison. C'est pourquoi ils ont recours au phénomène du vidomègonat pour faire garder leurs enfants. Ces enfants vidomègons sont donc sacrifiés pour les autres enfants.

Un autre facteur souligné par les interviewés est la monoparentalité (décès de l'un ou l'autre des parents, divorce) qui incite les gens à recourir à la pratique du vidomègonat. Dans ce cas, au lieu de laisser l'enfant dans la famille, on pense que le placer ou l'envoyer travailler sera bénéfique à la fois pour l'enfant et pour le parent vivant ou monoparental. A cela, il est possible d'ajouter un autre cas d'enfants de familles recomposées, élevés par d'autres intervenants. Le père qui est vivant et qui a épousé une autre femme (ou l'inverse), par la force des choses, le père ou la mère s'en va et l'enfant se retrouve avec une mère (ou un père) qui n'est pas la sienne et il/elle peut être maltraité d'une manière ou d'une autre. Pour cette raison, le père ou la mère peut décider de le placer ailleurs pour de meilleures conditions.

Pour conclure ce paragraphe sur les moteurs du placement et du travail domestique et de l'exploitation des enfants, les personnes interrogées pensent **que le confiage ou le vidomègonat n'est pas mauvais en soi**. Lorsqu'un enfant ne voit pas ses besoins satisfaits par ses parents, il peut être placé sous la garde d'un parent ou d'une autre personne. Cependant, **il faut prêter attention à la nouvelle forme et au sens que prend le phénomène**. À cet égard, une personne interrogée a soulevé le point suivant : *"Les commerçants sont entrés dans le jeu. Maintenant, il s'agit d'abus et d'exploitation d'enfants. L'enfant travaille et les parents prennent l'argent sans que l'enfant puisse profiter des fruits de son travail. Il ne faut pas confondre le phénomène du vidomègonat, qui était pratiqué pour sceller les liens et la solidarité familiale, avec la nouvelle pratique du vidomègonat, qui consiste à faire travailler l'enfant pour que les parents prennent l'argent. J'ai perdu mon père à l'âge de trois ans. Depuis, je vis avec un cousin qui m'a beaucoup aidé. Pour moi, si le phénomène est bien géré, ce n'est pas un problème."*

En dehors des facteurs mentionnés ci-dessus, il existe d'autres séries de facteurs qui comprennent des **facteurs institutionnels et politiques**. Il existe des textes qui offrent un cadre légal et réglementaire garantissant les droits des enfants et des femmes, mais il y a une **insuffisante appropriation et une méconnaissance de ces textes par la population**. A cela s'ajoute **la crise de l'insécurité au Burkina Faso** qui a entraîné des déplacements massifs de familles avec des enfants déscolarisés, donc exposés à la tentation de se lancer dans les pires formes de travail et d'exploitation des enfants.

#### 5.2.4. L'éducation/la formation

La plupart des enfants que nous avons interrogés (56%) n'ont pas la possibilité d'aller à l'école pour poursuivre leurs études ou pour suivre des cours de formation professionnelle. Seuls 20% déclarent en avoir la possibilité. **Alors que la plupart des personnes interrogées dans notre population d'enfants attachent une grande importance à l'éducation et que certains enfants considèrent le fait d'être travailleur domestique comme un moyen de poursuivre leurs études, en réalité, leur situation constitue le plus souvent un sérieux obstacle aux études.**

Cette constatation est corroborée par le rapport "... *Voices of child domestic workers*". De nombreux enfants, sur les 400 enfants domestiques interrogés, ont déclaré avoir choisi ce travail pour des raisons d'éducation ou de formation (Blagbrough, 2008). Mais, dans de nombreux cas, ils n'ont pas pu atteindre cet objectif, tout simplement parce que les employeurs ne leur ont pas permis d'aller à l'école - ou ont renoncé à l'accord initial qu'ils avaient conclu. Mais même lorsqu'ils en avaient la possibilité, les longues heures de travail et les exigences de leur emploi ne leur permettaient pas de saisir cette chance. A Lima, par exemple, certains enfants travailleurs domestiques ont persévéré dans les cours du soir (de 18 à 22 heures) mais ont déclaré qu'ils avaient peu de temps pour faire leurs devoirs et étaient souvent fatigués à l'école, ce qui a rendu leurs progrès difficiles. Des problèmes similaires ont également été signalés dans d'autres pays. Au Népal, certains enfants considéraient le fait d'aller à l'école comme une occasion de se reposer de leurs tâches domestiques.

Pour Kane (2004), **si le manque d'éducation est un facteur d'incitation à l'entrée des enfants dans le service domestique, l'attrait de l'apprentissage est également un facteur de décision, tant pour les familles que pour les enfants/jeunes eux-mêmes, de considérer le travail domestique comme une option.** Dans de nombreuses régions du monde, les enfants employés dans le travail domestique disent qu'ils y sont entrés comme un tremplin vers l'éducation. Dans certains cas, les recruteurs et les employeurs peuvent avoir promis d'envoyer l'enfant à l'école ou de lui offrir une autre formation. En effet, dans certains cas, les employeurs autorisent l'enfant à aller à l'école ou à suivre des cours professionnels, mais presque toujours après avoir fini les tâches domestiques, ce qui fait que les enfants domestique sont souvent signalés par leurs enseignants comme arrivant en retard, assistant irrégulièrement aux cours ou étant distraits de leur travail.

Dans d'autres cas, ajoute Kane (2004), l'enfant peut avoir intégré le travail domestique dans l'espoir de gagner suffisamment d'argent pour reprendre des études ou une formation après avoir quitté le travail. Cet espoir d'éducation est également un facteur qui encourage les parents de certains pays à envoyer leurs enfants dans le travail domestique. En République dominicaine, par exemple, des recherches ont montré que les parents citent souvent l'espoir que les enfants employés dans le travail domestique puissent recevoir une éducation, et donc avoir un meilleur avenir, comme un facteur dans leur décision d'encourager cela.

Certains enfants s'attendent à ce que la famille pour laquelle ils travaillent leur laisse le temps d'aller à l'école en plus de leur travail. Ils peuvent espérer ne travailler qu'à l'heure des repas ou être libres de suivre des cours du soir. Là encore, l'expérience de la littérature, confirmée par notre étude, montre que le plus souvent, les enfants constatent que leurs espoirs ne se réalisent jamais, qu'ils ne sont pas autorisés à aller à l'école, qu'ils doivent travailler effectivement de longues heures chaque jour et que même s'ils parviennent à assister à certains cours, ils n'auront pas le temps d'étudier et devront faire passer leurs priorités professionnelles avant tout. Dans de très nombreux cas, cependant, les enfants découvrent que non seulement ils ne sont pas envoyés à l'école mais que celle-ci leur est spécifiquement interdite (Kane, 2004).

Pour Blagbrough (2008), la rigidité du système d'éducation formelle peut être considérée comme un autre obstacle à la poursuite de leur éducation, tout comme la mauvaise qualité de l'enseignement dans certaines écoles et la difficulté de se procurer des livres, des équipements et des uniformes scolaires et de payer les frais de scolarité. C'est ce qu'ont rapporté certains enfants du Costa Rica et du Népal dans le rapport "*... Voices of child domestic workers*". Aux Philippines, les enfants travailleurs domestiques abandonnent généralement l'école au milieu de l'année scolaire à cause de ces problèmes. La plupart de ces enfants sont découragés de réintégrer le système éducatif, même si leurs employeurs les y autorisent.

### 5.3. Facteurs d'attraction et de répulsion au Bénin

Sur la base de l'étude documentaire, qui a ensuite été confirmée par les résultats de la recherche sur le terrain, les facteurs d'attraction et d'incitation du travail domestique des enfants au Bénin, y compris à travers les pratiques de confiage ou *vidomègonat*, mais pas seulement, peuvent être décrits comme suit :

**Tableau 5. Quatre types de facteurs d'incitation et d'attraction du travail domestique des vidomègons et des enfants au Bénin**

Types de facteurs	Facteurs d'incitation	Facteurs d'attraction
<b>Facteurs socioculturels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les parents préfèrent que les enfants soient socialisés par le travail plutôt que par l'école</li> <li>• La pratique du Vidomègonat est considérée comme un " rite de de passage" par certaines tribus</li> <li>• Le Vidomègonat est considéré comme une pratique "sacrée" par de nombreuses communautés.</li> <li>• Tradition de " parentalité sociale " dans la société béninoise.</li> <li>• Violence domestique/mariage forcé/ tension/deuil</li> <li>• Mentalité de société collective (moins de considération pour ses propres besoins - le plus important est de faire ce qui est le mieux pour la communauté =&gt; faire des sacrifices personnels pour atteindre l'intérêt collectif)</li> <li>• Pouvoir des hommes âgés de la communauté, qui disent aux familles d'envoyer leurs enfants loin d'eux pour qu'ils puissent gagner un revenu pour la communauté, afin qu'ils puissent gagner de l'argent pour la communauté</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Acquisition d'une expérience de vie</li> <li>• Statut social du vidomègon</li> </ul>
<b>Facteurs économiques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pauvreté/taille de la famille (le travail domestique des enfants est une stratégie de survie de la famille et un moyen de subsistance pour l'enfant).</li> <li>• Gagner un revenu pour la famille (principalement les filles)</li> <li>• Manque d'alternatives économiques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Forte demande de main-d'œuvre (bon marché) dans les secteurs minier et agricole (notamment dans le secteur du coton au Bénin).</li> <li>• Statut social et ambition personnelle =&gt; le vidomègonat est considéré par beaucoup comme le meilleur moyen d'atteindre le bien-être et le développement personnel.</li> </ul>

### Facteurs institutionnels

- Les trafiquants versent de l'argent aux familles en leur promettant d'éduquer l'enfant ou de le former gratuitement.
- La perception des parents selon laquelle le vidomègonat est le meilleur moyen de garantir la sécurité, l'éducation et l'avenir de l'enfant.
- Manque de possibilités d'éducation (en particulier pour les filles)
- Prévalence des maladies dans les zones rurales et manque d'accès aux services de santé essentiels  
=> la migration des enfants vers les zones urbaines est considérée comme un moyen de les protéger de ces maladies
- Pratiques religieuses telles que la mendicité forcée, le fait de pousser les enfants à s'échapper des écoles coraniques

### Autres facteurs

- Échapper à la pauvreté
- Plus d'alternatives économiques
- De meilleures possibilités d'emploi



Une fresque vibrante à Cotonou, qui peut représenter l'attrait des zones urbaines pour les jeunes ruraux. Mai 2022. Bénin

La plupart des facteurs énumérés ci-dessus pour le Bénin sont également observés au Burkina Faso et vice-versa, comme nous pouvons le voir dans la section suivante. Cependant, les facteurs suivants sont plus prévalents au Burkina Faso.

## 5.4. Facteurs d'attraction et de répulsion au Burkina Faso

Tableau 6. Quatre types de facteurs d'incitation et d'attraction du travail domestique des enfants au Burkina Faso

Types de facteurs	Facteurs d'incitation	Facteurs d'attraction
<b>Facteurs socioculturels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une partie du processus de socialisation de l'enfant</li> <li>• Éducation à la vie pratique</li> <li>• La polygamie donne souvent lieu à une famille nombreuse =&gt; le chef de famille (le père) n'est pas en mesure de prendre en charge financièrement tout le monde =&gt; il envoie les enfants au confiage ou au travail domestique.</li> <li>• Parentalité sociale" / confier les enfants à la famille élargie pour qu'ils soient éduqués dans une société communautaire.</li> <li>• Le confiage est considéré comme "sacré" dans de nombreuses communautés.</li> <li>• Les adolescentes se sentent obligées de préparer leur avenir en achetant des ustensiles de cuisine et des vêtements de mariage.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Amélioration du statut social</li> </ul>
<b>Facteurs économiques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dans la société burkinabé, la valeur des femmes/filles se mesure souvent à la quantité d'argent qu'elles peuvent gagner. Les filles sont donc souvent envoyées au travail dès leur plus jeune âge.</li> <li>• Les trafiquants se rendent dans les zones rurales et promettent aux familles de fournir à leurs enfants un bon emploi mais peu qualifié.</li> <li>• La croyance que le travail des enfants apporte un soulagement économique à la famille et à la communauté.</li> <li>• Manque d'opportunités économiques</li> <li>• Conviction que le travail domestique dans les villes est la meilleure option et la plus probable après avoir abandonné l'école.</li> <li>• Les parents veulent envoyer leurs enfants là où leur meilleure éducation / avenir / sécurité est garantie.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Travail mieux rémunéré</li> <li>• Forte demande de main-d'œuvre gratuite ou bon marché</li> <li>• L'avidité des entreprises à embaucher une main-d'œuvre bon marché</li> <li>• Échapper à la pauvreté</li> <li>• Plus de possibilités de trouver un emploi</li> <li>• Désir de fournir des biens matériels à la famille</li> </ul>
<b>Facteurs institutionnels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• le manque de fournitures médicales et de personnel qualifié pour traiter les maladies dans les zones rurales</li> <li>• Accès insuffisant à l'eau potable, ce qui peut également entraîner une vaste propagation des maladies d'origine hydrique.</li> </ul>	

- Les enfants sont envoyés en raison du faible niveau de santé/nutrition/éducation dans les zones rurales.
- Problèmes avec le système éducatif tels que les inquiétudes concernant les abus des enseignants, le manque d'enseignants et de ressources, l'éducation souvent considérée comme n'étant pas applicable en pratique, de nombreuses écoles fermées en raison des conflits armés dans certaines régions, la distance à parcourir pour aller à l'école, les enfants (principalement les filles) qui ne sont pas enregistrés à la naissance peuvent ne pas avoir accès au système scolaire.



FACTEURS SPÉCIFIQUES AUX FILLES : MOINS D'ENREGISTREMENTS DES NAISSANCES, CE QUI ENTRAÎNE UN MOINDRE ACCÈS AUX INSTITUTIONS SOCIALES ET AUX SERVICES DE BASE/ LES FILLES SONT PLUS SUSCEPTIBLES D'ÊTRE RETIRÉES PRÉCOCEMENT DE L'ÉCOLE LORSQUE LA FAMILLE DOIT FAIRE FACE À DES DIFFICULTÉS POUR SOUTENIR LE MÉNAGE/ SE PRÉPARER À DEVENIR UNE ÉPOUSE/ TRAVAILLER POUR LE TROUSSEAU/ L'ACCÈS À L'ÉCOLE POUR LES FILLES EST PLUS DIFFICILE (EN RAISON DE LA SÉCURITÉ ET DU FAIT QUE L'ÉDUCATION FORMELLE NE FAIT PAS PARTIE DES VALEURS TRADITIONNELLES LOCALES, APRÈS QUOI LES FILLES SONT PLUTÔT FORMÉES POUR TRAVAILLER DANS LE MÉNAGE). L'ANALPHABÉTISME RESTE UN FACTEUR CAUSAL MAJEUR AU NIVEAU FAMILIAL POUR LE NON-ENREGISTREMENT DES ENFANTS ET POUR LE MANQUE DE SENSIBILISATION À L'IMPORTANCE DE L'ENREGISTREMENT DES NAISSANCES POUR ASSURER L'INCLUSION DES ENFANTS DANS LES PLANS DE DÉVELOPPEMENT NATIONAUX ET SOUS-NATIONAUX SELON LA POLITIQUE DE L'ENFANT DE LA CEDEAO (2019-2030).

#### Autres facteurs

- Déplacement massif de citoyens en raison de conflits armés/ d'attaques terroristes
  - Perte des parents en raison d'un conflit ou d'une maladie
  - Pratiques religieuses telles que la mendicité forcée, le fait de pousser les enfants à s'échapper de l'école coranique
- Échapper à la violence domestique/aux abus

Au Burkina Faso, il est à noter que le confiage est moins fréquent dans les familles où la mère est officiellement employée. Cela pourrait s'expliquer par le fait que ces familles sont plus susceptibles d'avoir les moyens financiers d'élever leurs enfants (Ilse Kok, 2020).<sup>28</sup>.

<sup>28</sup> Citing as source Younoussi, Z. (2007). Demographic and socioeconomic determinants of child confinement in Burkina Faso. African Population Studies, 22(2).

En résumé, sept problèmes clés ont été identifiés comme moteurs du travail des enfants, en particulier du travail domestique des enfants, au Bénin et au Burkina Faso. Il s'agit de :

- La pauvreté des ménages ruraux<sup>29</sup>;
- L'impact du changement climatique, des catastrophes naturelles et des risques environnementaux ;
- Le manque d'accès à une éducation et une formation de qualité ;
- La persistance des normes et traditions culturelles ;
- Crises, conflits et vulnérabilité accrue des enfants ;
- Les inégalités de genre affectant les enfants, en particulier les filles ;
- Facteurs institutionnels et structurels et autres questions transversales.

Les analyses ci-dessous, bien que générales, semblent s'appliquer tant au Burkina Faso qu'au Bénin, si l'on considère la tendance de ces dernières années, avec des pressions accrues sur les ménages vulnérables.

- La prévalence du travail des enfants, y compris le travail domestique des enfants, et ses pires formes en Afrique de l'Ouest, **est attribuable à de nombreux facteurs, notamment les problèmes de pauvreté généralisée et l'utilisation de mesures d'adaptation par les familles pour augmenter le revenu du ménage** en impliquant les enfants dans l'activité économique, en particulier dans l'économie informelle, qui est à peine réglementée. **La situation est aggravée par les conflits et l'instabilité politique, les catastrophes naturelles et d'origine humaine** qui accentuent les vulnérabilités et un environnement protecteur généralement faible pour l'enfant, **l'absence de protection sociale, de bien-être social et d'autres problèmes structurels** (CEDEAO, 2020).
- Les causes **profondes du travail domestique des enfants sont nombreuses**, mais de manière générale, nous pouvons faire la distinction entre les facteurs "push" et "pull". Parmi les premiers, il y a la pauvreté et sa féminisation, l'exclusion sociale, le manque d'éducation, la discrimination sexuelle et ethnique, la violence subie par les enfants dans leur propre foyer, les déplacements, l'exode rural, etc. Parmi les seconds, nous pouvons parler de l'augmentation des disparités sociales et économiques, en plus de la perception que l'employeur est simplement une famille élargie et offre donc un environnement protégé pour l'enfant, et l'illusion que le travail domestique donne aux enfants travailleurs une opportunité d'éducation (OIT).
- **La pauvreté est invariablement à la base de la vulnérabilité de l'enfant au travail domestique.** La grande majorité des enfants travailleurs domestiques sont issus de familles pauvres et, en particulier dans les sociétés dépourvues de filets de sécurité en matière de protection sociale, ils sont envoyés au travail pour compléter le revenu de leur famille ou simplement pour alléger la pression financière à la maison. Cependant, **outre la pauvreté, il existe de nombreux autres facteurs d'incitation ou déclencheurs** tels que la discrimination fondée sur le sexe, l'exclusion sociale, le manque de possibilités d'éducation, la violence domestique, l'exode rural, le déplacement ou la perte de membres de la famille proche à la suite d'un conflit ou d'une maladie. (IPEC, 2013).

<sup>29</sup> La CEDEAO dans sa politique de l'enfance 2019-2030 fait un point sur la pauvreté multidimensionnelle des enfants. Elle se définit comme la non-réalisation des droits des enfants à la survie, au développement, à la protection et à la participation. La pauvreté multidimensionnelle des enfants ne concerne pas seulement la pauvreté monétaire, mais l'ensemble des privations que les enfants peuvent subir à un moment donné. Par conséquent, les éléments ou dimensions de la pauvreté des enfants sont identifiés en termes de "privations" en matière de logement, d'eau, d'assainissement, d'éducation, de santé, d'accès à l'information, de nutrition ou de tout autre service social de base. Elle affecte tous les aspects de la vie d'un enfant et crée des pertes irréparables pour les enfants, qui se retrouvent piégés dans la pauvreté et sont susceptibles de rester dans le piège de la pauvreté une fois devenus adultes.

## 6. Caractéristiques, mécanismes et impact

### 6.1. Caractéristiques

#### 6.1.1. Confiage/vidomègonat : d'une ancienne pratique d'éducation/socialisation à une pratique plus néfaste

Les acteurs institutionnels que nous avons interrogés au Bénin et au Burkina sont unanimes pour dire que le placement des enfants par les parents dans une autre famille (ou confiage/vidomègonat) **et le travail domestique des enfants est une pratique ancienne et très courante d'éducation et de socialisation** dans les sociétés ouest-africaines. La littérature le confirme.

Une étude récente de Fadilou Di Ba (2021) a montré que : 8% des enfants sont placés au Mali et au Burkina Faso ; entre 19 - 22% des enfants en Mauritanie, au Niger, au Bénin et au Togo ; entre 23- 30% en Côte d'Ivoire et entre 30 - 35% en Guinée Conakry. Cependant, les acteurs s'accordent à dire que ces dernières années, ces phénomènes ont connu une évolution préjudiciable aux enfants en particulier, car elle a donné lieu à diverses formes d'abus et d'exploitation. **Cette vieille tradition qui visait initialement à donner une meilleure éducation aux enfants a évolué avec le temps pour devenir un véritable circuit de traite des êtres humains.**

#### Encadré 1. Du confiage au travail domestique et à l'exploitation des enfants

L'idée générale de confiage a changé au fil du temps. Alors qu'il a été considéré pendant de nombreuses années comme un moyen de socialiser un enfant par le biais du travail et de l'expérience, et comme un moyen alternatif d'apprendre une profession en dehors de la voie conventionnelle de l'éducation scolaire, il est devenu davantage un concept de bénéfice financier. Les enfants sont souvent censés gagner de l'argent pour subvenir aux besoins de la famille et sont donc envoyés des zones rurales vers les zones urbaines. Les trafiquants profitent de cette situation, comme nous l'avons déjà mentionné, en se rendant dans les zones rurales et en payant les familles pour qu'elles prennent les enfants en apprentissage, ce qui, dans le cas des filles, aboutit souvent à une situation de travail domestique des enfants. Il est également très difficile pour l'enfant de se sortir de cette situation, car retourner dans son lieu d'origine ne résoudrait pas les problèmes financiers de la famille. En fuyant un environnement de travail domestique abusif, l'enfant risque de se retrouver dans une autre situation de travail abusif du même type, surtout s'il n'a pas de certificat d'enseignement primaire ou secondaire.

Il en va de même pour le Burkina Faso et le Bénin où la pratique du confiage/vidomègonat s'est transformée en exploitation selon les résultats de notre étude documentaire et de nos recherches sur le terrain. D'après nos recherches sur le terrain menées au Burkina Faso et au Bénin, nous avons observé que **les enfants ont souffert ou souffrent principalement de violence psychologique et d'exploitation économique plutôt que de violence physique. Il y a eu des cas d'abus sexuels** (04 victimes) de la part du conjoint d'un membre de la famille, d'un collègue de travail dans les marchés, et aussi d'employeurs dans un ménage et un débit de boisson. Cependant, très peu d'enfants (10%) ont déclaré avoir signalé ces situations de violence, d'abus ou d'exploitation à quelqu'un. Ceux qui n'en ont parlé à personne ont invoqué les raisons suivantes : peur des représailles, souci de ne pas avoir une mauvaise image, anxiété de perdre le travail, manque de contact avec la famille et les proches à qui parler, manque de confiance.

Les résultats de notre recherche sur le terrain indiquent que les abus, la violence et l'exploitation des enfants dans le contexte du placement et du travail domestique sont une réalité. Mais ils ne reflètent pas l'ampleur et la magnitude du phénomène. C'est pourquoi nous avons examiné d'autres sources au point 6.3 ci-dessous.

### 6.1.2. Confiage/vidomègonat et ses formes multiformes

A partir des échanges que nous avons menés avec les acteurs institutionnels et en confrontant leurs avis à la littérature (Fadilou Di Ba, 2021), nous pouvons structurer le placement (confiage ou *vidomègonat*) autour de trois formes principales : 1) **le confiage social**, alternant une culture de protection de l'enfance et une initiation au travail ; 2) **le confiage religieux** (exemple des enfants talibés au Burkina Faso), alternant un système de (mal)protection de l'enfance et d'exploitation économique ; 3) **le confiage scolaire** où l'enfant est placé pour bénéficier d'un abri et d'un accompagnement dans sa scolarité et en contrepartie, il effectue des tâches ménagères pour la famille d'accueil.

S'appuyant sur leurs témoignages personnels, plusieurs acteurs institutionnels interrogés affirment que le confiage/*vidomègonat* n'est pas intrinsèquement mauvais, comme les gens (surtout les ONG) ont tendance à le penser. Ils déclarent qu'ils n'auraient pas pu devenir les personnes qu'ils sont aujourd'hui (ou aller aussi loin dans la vie) sans la formation qu'ils ont reçue grâce au processus de confiage/*vidomègonat*.

Les acteurs institutionnels qui ont vécu ce processus de placement reconnaissent les nombreux cas d'abus et de souffrance que certains enfants ont endurés, mais ils pensent que tout cela a contribué à forger leur caractère et leur état d'esprit pour la résilience et la réussite. Cependant, ils s'accordent tous à dire que les choses sont différentes dans le contexte actuel. **Avec les changements récents, tant au niveau social qu'économique, le phénomène a pris une nouvelle dimension.** Mais, pour eux, cela ne devrait pas conduire la société à criminaliser fondamentalement cette pratique. Ils critiquent la position occidentale qui assimile le confiage au travail domestique. Et suggèrent de nuancer les choses afin **de distinguer la pratique du confiage/*vidomègonat* à des fins de socialisation et le confiage/*vidomègonat* comme moyen d'exploitation économique.** Il faut nuancer les choses ici.

-----  
 “ Le monde occidental pense que le phénomène est mauvais en soi. Ils veulent occidentaliser nos façons de faire alors que nous n'avons pas les mêmes réalités. **De nombreux cadres de l'administration publique béninoise ont été vidés de leur étude avant d'arriver à leur poste actuel.**”

(Représentant d'une institution publique, Bénin)

-----  
 Sur le sujet du travail domestique des enfants, les parties prenantes s'accordent dans la plupart des cas, à dire que **les frontières (limites) entre le phénomène de confiage/*vidomègonat* et le travail domestique ne sont pas claires.** Il est donc important de nuancer et de contextualiser les choses. Par exemple, au Burkina Faso, il ressort de nos entretiens qu'il faut distinguer globalement trois (03) formes de travail domestique des enfants : 1) le cas des enfants en situation de confiage qui conduit au travail domestique ; 2) le cas du travail temporaire des enfants, généralement effectué pendant les vacances scolaires afin d'assurer les frais de scolarité pour l'année scolaire suivante ; 3) le travail permanent des enfants.

La même classification a été confirmée dans le cas du Bénin. En particulier, en ce qui concerne la deuxième catégorie (c'est-à-dire le travail temporaire des enfants), nous avons entendu parler de flux d'écoliers venant dans les marchés de Cotonou en bus pendant les vacances pour chercher du travail afin de gagner de l'argent pour assurer leurs frais de scolarité et pour subvenir à leurs besoins durant l'année scolaire. Selon l'informateur clé d'une organisation partenaire de WD au Bénin, certains d'entre eux finissent par rester à Cotonou mais d'autres retournent dans leurs lieux de résidence.

“ Le phénomène du confiage traditionnel **permet de consolider les liens sociaux entre les familles. Le phénomène du vidomègon est confondu avec le confiage traditionnel/vidomègonat.** Le placement traditionnel a pour but de tisser et de renforcer les liens sociaux. Lorsque je prends mon enfant et que je l'envoie à mon petit frère qui se trouve dans un autre village et que mon enfant y a été élevé, il envoie son enfant non pas directement à moi mais à notre sœur ou cousine, afin que les familles se souviennent les unes des autres. Cette pratique est en train de disparaître aujourd'hui. **Elle est totalement en déclin, alors que dans le même temps, la pratique économique, appelée vidomègonat, prend le dessus.**”

(Intervenant d'une organisation partenaire de DEO, Bénin)

“ **Le vidomègon, c'est quand je décide d'envoyer mon enfant chez quelqu'un, et qu'il va travailler pour lui moyennant une rémunération.** C'est là qu'il y a beaucoup de problèmes, **parce que la personne qui embauche l'enfant va essayer de faire des profits sur le travail de l'enfant.** Il fera travailler l'enfant toute la journée. L'erreur est de battre l'enfant, de le faire souffrir. Voilà donc la petite différence que je voulais faire entre le placement qui se faisait traditionnellement et ce qui est purement économique. C'est-à-dire placer son enfant dans un foyer ailleurs dans l'espoir de prendre de l'argent en retour. Et ce qui est étrange dans cette dernière pratique, c'est que l'enfant va en fait chez quelqu'un avec qui il n'a aucun lien, aucune culture, et maintenant l'enfant essaie de comprendre la langue de cette personne, et c'est un autre défi. Il est déjà coupé de sa propre famille et de sa culture, et les gens le voient comme l'enfant de quelqu'un d'autre. **Nous devons faire le nécessaire pour faire la différence. La pratique du vidomègonat est purement exploitante. Elle est économique.**”

(Intervenant d'une institution publique, Bénin)

Une autre nuance qui doit être clarifiée a été soulevée par une partie prenante d'une organisation internationale. Elle concerne **la nécessité de distinguer les enfants domestiques qui travaillent dans le ménage d'autrui de ceux qui effectuent un travail domestique important dans leur propre famille.** Ce point est corroboré dans la littérature par l'Unicef (1999). Les enfants "domestiques" ou "travailleurs domestiques" sont définis dans ce rapport comme des enfants de moins de 18 ans qui travaillent dans le ménage d'autres personnes, effectuant des tâches domestiques, s'occupant d'enfants et faisant des courses, entre autres. Il s'agit de la définition la plus couramment adoptée. Ce faisant, **les parties prenantes ont tendance à se concentrer principalement sur la situation des enfants domestiques résidants**, qui travaillent à plein temps en échange du gîte, du couvert, des soins et parfois d'une rémunération, bien que **les enfants qui assument d'importantes charges domestiques dans leur propre foyer soient également confrontés à de nombreux problèmes et abus comparables** (tout comme d'autres types de travailleurs résidants, tels que les aides de magasin ou les employés d'hôtel). Cependant, selon la personne interrogée, leur situation est généralement laissée de côté dans les interventions.

“ **Mais les gens exploitent leurs propres enfants.** Quand ils vont au champ, les enfants d'un âge avancé restent à la maison pour s'occuper de leurs petits frères. Cette pratique avait déjà commencé avec les ancêtres. C'est vrai que c'est différent du phénomène de vidomègonat.”

(Intervenant d'une ONG, Bénin)

Bien que les entretiens nous permettent de constater que **les formes d'abus, de violence et d'exploitation sont les mêmes d'un pays à l'autre, la prévalence de ces formes varie d'un pays à l'autre.** Au Bénin, par exemple, les parties prenantes soulignent que le travail des enfants sur les marchés est un bon exemple d'exploitation économique.

Selon le représentant de l'Unicef au Bénin<sup>30</sup> " il s'agit d'une forme de la pire violation des droits de l'enfant, condamnée par le nouveau Code de l'enfant du Bénin promulgué en décembre 2015".

Ayant constaté que **l'exploitation économique sur les marchés est l'une des principales formes d'abus les plus graves et les plus répandues au Bénin**, car elle combine parfois travail domestique et activités économiques, nous avons intentionnellement concentré nos entretiens sur cette catégorie d'enfants travailleurs. Dans ce contexte, en discutant avec deux informateurs clés qui ont mené des recherches empiriques sur la mobilité et l'intégration des enfants dans les grands marchés de Cotonou (Dantokpa, Ouando et Arzèkè), il est possible de distinguer **trois sous-catégories d'enfants travailleurs dans les marchés** : 1) Les enfants travailleurs domestiques qui viennent sur les marchés de leur gré. Ils commencent par vendre de petits produits comme de l'eau pure, ou dans d'autres cas, ils offrent leurs services aux commerçants des marchés. 2) Ceux qui viennent suite à la décision de la famille de les placer chez un parent ou une tierce personne (apparentée ou non) pour apprendre et aider dans le commerce et le travail domestique. 3) Celles qui viennent sur les marchés et finissent par se prostituer. Il est important de mentionner ici que chaque catégorie a ses propres défis et doit être prise en considération.

### 6.1.3. *Le confiage/vidomègonat, une question hautement sexuée*

Un dernier point qui mérite d'être clarifié est la dimension **sexuée du confiage/ vidomègonat et du travail domestique des enfants**. Selon les acteurs interrogés au Bénin et au Burkina Faso, ces phénomènes touchent aussi bien les filles que les garçons. Cependant, **la domesticité est plus fréquente chez les filles que chez les garçons**. La logique différenciée d'une pratique qui semble relever du confiage/vidomègonat et du recours aux domestiques selon le sexe des enfants, peut être résumée comme suit : **d'une part, l'accueil des garçons plus souvent à des fins de scolarisation et/ou d'apprentissage (via le confiage), et d'autre part, le recours plus fréquent à la domesticité pour les filles**.

**Les modalités de placement et les résultats finaux sont également genrés**, de l'avis des personnes interrogées. Elles mentionnent que **les filles sont plus susceptibles de faire l'expérience du confiage et de la domesticité, surtout à un jeune âge**. Cependant, il existe une sorte de porosité entre ces deux statuts. **L'apprentissage peut se faire à un âge plus avancé et est plus fréquent chez les garçons**. Quant aux garçons placés, ils ont la possibilité d'apprendre un métier ou une profession (mécanicien, menuisier, constructeur de maison, etc.). En revanche, **les filles ne sont pas formées en tant que telles**. Ce qu'on leur apprend à faire, c'est généralement l'activité commerciale du tuteur/employeur et les tâches ménagères.

« En réalité, la facette du phénomène vidomègon que l'on voit beaucoup plus est le travail domestique des enfants. Je suppose que je suis avec mes propres enfants, selon la culture et l'éducation africaine, ***l'enfant doit faire les tâches ménagères, cela fait partie de son éducation normale. Mais ce qui est anormal, c'est quand on est dans le contexte de Vidomègonat, l'exploitation c'est quand l'enfant commence à faire un travail qui dépasse son âge***, mais là aussi, le travail domestique en principe n'est pas un souci tant que l'âge de l'enfant permet ce qu'il fait.»

(Intervenant d'une institution publique (ibid))

<sup>30</sup> Extrait du documentaire intitulé "Vie des enfants dans les marchés Dantokpa, Ouando et Arzèkè".

Dans la littérature, la dimension sexuée du travail domestique des enfants est expliquée comme suit (Blagbrough, 2008). Comprendre le travail domestique des enfants dans le seul contexte des droits de l'enfant n'est qu'une analyse partielle. Les enfants domestiques sont liés à des schémas plus larges d'exploitation et d'abus, non seulement parce que ce sont des enfants, mais aussi parce que ce sont des filles. Les faits montrent que cette pratique est extrêmement sexiste, en grande partie à cause des notions sociétales bien ancrées selon lesquelles le travail domestique est fondamentalement le domaine des femmes et des filles.

Dans le monde entier, le travail domestique est une source importante d'emploi pour les adultes comme pour les enfants<sup>31</sup>. Dans le même temps, le travail domestique, y compris la garde des enfants, est considéré comme économiquement improductif et n'est par conséquent que peu ou pas valorisé. En général, le travail domestique étant le rôle supposé des femmes, il n'est pas reconnu comme un "travail" et échappe donc à la législation du travail dans de nombreux pays. Malgré l'importance du travail domestique pour le fonctionnement de l'économie et de la société, sa banalité et son caractère ordinaire contribuent à maintenir son invisibilité. Et le statut inférieur du travail domestique et les circonstances dans lesquelles il est effectué contribuent à rendre ceux qui l'effectuent intrinsèquement vulnérables à l'exploitation et aux abus (ibid.).

Il ressort également de nos entretiens avec les acteurs **institutionnels que les enfants placés et les enfants travailleurs domestiques viennent de toutes les régions du pays et appartiennent à divers groupes ethniques**. Cependant, certains groupes sont connus pour des caractéristiques particulières. Par exemple, au Burkina Faso, les parties prenantes ont mentionné que les filles de l'ethnie Dagari de la région du Sud-Ouest se rendent à Ouagadougou pour travailler comme domestiques, principalement dans des bars et des buvettes. Quant aux filles de l'ethnie Samo de la région du Nord-Ouest du Burkina, elles ont l'habitude de se rendre à Ouagadougou pour travailler comme domestiques afin de préparer leurs kits de mariage (c'est-à-dire principalement des matériaux de cuisson, des vêtements, des outils de nettoyage de la maison, etc.)

Les effets des groupes ethniques du ménage sur le placement des enfants et le travail domestique sont corroborés par Younoussi (2007) au Burkina Faso. Cet auteur a montré que lorsque la mère du ménage appartient au groupe Bobo ou Sénoufo au Burkina, l'enfant a moins de chance d'être placé que celui dont la mère est de l'ethnie Mossi. A l'inverse, l'enfant d'une mère peul semble avoir plus de chance d'être placé que celui d'une mère mossi.

Ces résultats suggèrent donc que le mode de vie et les pratiques culturelles de certains groupes ethniques influencent la circulation des enfants, déterminant ainsi le travail domestique et l'exploitation des enfants.<sup>32</sup>.

<sup>31</sup> En Asie, par exemple, il a été estimé que l'emploi dans les ménages représente environ un tiers de l'emploi féminin.

<sup>32</sup> Par exemple, la différence entre les Peuls et les Mossi s'explique par le mode de vie nomade des premiers, qui ne leur permet pas de rester au même endroit pendant toute une année scolaire, ce qui les amène à placer leurs enfants chez d'autres parents ou dans des internats afin d'assurer leur scolarité ou l'apprentissage d'un métier lorsque des dispositions ne sont pas prises pour que l'école les accompagne dans ce voyage.

## 6.2. Mécanismes de recrutement et de placement

Selon les acteurs institutionnels interrogés, **le recrutement et le placement des enfants dans le travail domestique s'effectuent dans un réseau bien organisé**. A partir des données recueillies, il est possible de distinguer les circuits suivants.

### 6.2.1. Mobilisation du réseau de la famille élargie

**Le premier circuit consiste à utiliser la famille et le réseau étendu.** En général, les familles urbaines mobilisent simplement leurs liens sociaux, c'est-à-dire les membres de la famille, les amis, les collègues.

Une interviewée d'une institution publique au Bénin explique le processus comme suit : *"Je prends l'exemple d'une personne dans une ville qui cherche un enfant travailleur. Il suffit de passer un coup de fil à quelqu'un, et il va toucher son réseau social et demander un enfant jusqu'à ce que vous trouviez quelqu'un qui appelle le village pour présenter la demande."*

Du côté de la demande, le processus est illustré ci-dessous, où un intermédiaire informel (une femme de l'ethnie Samo) explique comment elle procède pour trouver et placer des filles Samo dans les familles qui lui font la demande.

-----

*" Dans ma communauté, je suis très bien connue des familles. Par conséquent, je suis toujours sollicitée par les parents du village pour aider leurs enfants à trouver un emploi et ici, plusieurs familles me demandent de trouver des travailleurs domestiques pour eux. Comment est-ce que je m'y prends ? En fait, **j'ai une personne ressource dans le village** avec lequel je travaille, qui me facilite les choses. Lorsque je reçois une demande, je la contacte. **Il transmet l'information et lorsqu'il trouve une fille, il me la renvoie. Ensuite, nous organisons son voyage.** Le transport est payé par la famille demandeuse et une commission est versée à l'intermédiaire du village. Pour le motiver, je lui donnais 5.000f CFA (soit environ 8€). Lorsque les filles arrivent ici à Ouagadougou, auparavant, je les hébergeais pendant un certain temps, le temps de leur apprendre les compétences de base afin de les préparer et plus tard, je les emmène dans leurs familles d'accueil. **Le salaire, la charge de travail et tout sont discutés** entre l'employeur, la fille et moi-même en tant que témoin. Dans certains cas, **nous ouvrons un compte (mobile money) sur lequel le salaire est versé.** Cependant, une certaine somme est versée à la jeune fille pour subvenir à ses besoins. Parfois, les parents appellent et demandent de l'aide à la jeune fille. Dans ce cas, je contacte ma personne de contact dans le village pour aller me renseigner sur la demande et une action n'est entreprise que si elle est nécessaire. Nous faisons cela pour protéger la fille contre l'exploitation économique des parents. **L'argent est épargné jusqu'à ce que la fille décide de retourner au village**"*

(Une dame qui est un intermédiaire informel, Ouagadougou)

-----

Du côté de l'offre, nos entretiens avec les parents, les tuteurs et les employeurs aident à comprendre le processus. Dans cette optique, un tuteur et intermédiaire informel à Allada (Bénin) a expliqué comment les transactions sont effectuées du côté des parents.

Lorsqu'un parent exprime la volonté de placer son enfant, **il existe des intermédiaires qui trouvent facilement ceux qui ont besoin d'un vidomégon. Pour permettre le placement de l'enfant, les parents doivent recevoir une certaine forme de rémunération.** Parfois, la mère de l'enfant prend la moitié d'un pagne plus un montant de 5.000f CFA (environ 8€) et le père

peut aussi avoir le même paiement. L'intermédiaire a également une part. Il n'y a pas de norme fixe pour la renonciation, tout dépend du pouvoir d'achat de la personne qui a besoin d'un enfant. La dame a partagé les informations ci-dessous concernant le système de rémunération lors d'une de ses transactions :

---

#### Témoignage d'une tutrice et intermédiaire

*"Dans un des placements où j'ai servi d'intermédiaire, j'ai pris une somme de cinq mille francs (environ 8€), la mère de l'enfant a pris un demi-pagne et cinq mille francs, le père a pris quinze mille francs (environ 23€). Et les parents ont demandé qu'à la fin de l'année, le tuteur leur apporte de la nourriture pour faire la fête, et de venir avec l'enfant pour qu'ils puissent vérifier la croissance physique de leur enfant."*

---

La même personne interrogée au Bénin a mentionné qu'il **n'y a pas de frontière entre le placement des enfants et le travail domestique des enfants**. Dans la plupart des cas, les enfants sont placés dans le même pays, mais il y en a qui sont placés chez des parents ou des inconnus dans d'autres pays. Cependant, elle précise qu'il n'y a pas de différence. C'est la même chose avec ses avantages et ses inconvénients. Au sujet de la migration et du placement international, elle a ajouté ce qui suit : *"Un enfant que je connais a été envoyé chez son oncle au Nigeria. Là-bas, il a travaillé sur différents chantiers de construction de maisons, transportant des briques et d'autres matériaux sur sa tête, au point de devenir chauve et de tomber malade. N'en pouvant plus, il s'est mis à pleurer en demandant à son oncle de le ramener au village"*.

Il est juste de dire qu'il s'agit d'un canal et d'un processus plus organisés. **Il existe de nombreuses variations dans les modes de fonctionnement des systèmes informels.**

#### 6.2.2. Mobiliser le réseau de la famille élargie A partir d'une initiative personnelle

La deuxième option est celle où **un enfant décide de lui-même de partir en ville pour chercher un emploi**. Comme l'ont mentionné deux intervenants d'une ONG, cela concerne généralement les adolescents, garçons et filles. Divers facteurs les poussent à le faire. Comme nous l'avons mentionné précédemment, certaines filles fuient leur famille pour échapper à diverses formes de violence et d'exploitation (mariage précoce, mutilations génitales, etc.). D'autres se déplacent pour chercher de meilleures conditions de vie et de traitement. D'autres encore, se déplacent dans le but d'économiser de l'argent pour préparer leur mariage. Les garçons, en particulier, se déplacent vers les villes pour gagner de l'argent avant de retourner dans leur communauté afin d'améliorer leur statut<sup>33</sup>.

---

<sup>33</sup> A titre d'exemple, les deux répondants de l'ONG ont mentionné que les garçons de la partie occidentale du Bénin (départements de Donga et Attacora) ont l'habitude de se rendre dans un autre pays pour y être exploités. " Et ce qui est étrange, c'est que même si vous leur offrez ici les mêmes avantages qu'ils auront là-bas, ils n'accepteront jamais, c'est comme si aller là-bas et revenir était un rite de prestige. " Ils ont précisé que les garçons sont souvent employés dans les fermes et quand ils reviennent, ils reviennent, ils ont l'habitude d'apporter avec eux des motos, des appareils électroniques, etc. Certains se marient. D'autres vendent ce qu'ils ont acheté avant de partir. Tout cela contribue à vendre une sorte d'image attrayante qui fait oublier les abus et l'exploitation qu'ils subissent.

Selon l'intermédiaire de placement informel, susmentionné au Burkina Faso, ce sont généralement les trois étapes suivies par cette catégorie d'enfants qui quittent les villages pour les villes par leurs propres moyens :

-----  
"Tout le monde quitte son village pour aller à Ouagadougou chercher du travail. Quand tu arrives à Ouagadougou, **tu peux essayer de te trouver un employeur**. Tu as ton baluchon sur la tête et tu vas chercher une maison qui va te recevoir. Deuxièmement, vous pouvez arriver à Ouagadougou et il y a des gens assis à la gare routière (Gare de l'Est, par exemple), **là vous pouvez trouver et demander à des intermédiaires là**. Ils vous trouveront une place.

Ils ont probablement des carnets ou une liste de personnes qui viennent leur dire qu'ils veulent des enfants. Dès que les enfants arrivent, ils les donnent, et ils prennent leur argent. Je sais **que c'est environ 10 000 francs CFA (15 euros), la somme qu'ils prennent**. Maintenant, il y en a aussi qui viennent, ils ne restent pas à la gare, **mais ils vont dans des maisons ou des sites où vivent les gens de leurs villages**. Et vous trouverez sur ces sites une femme qui est responsable. Si quelqu'un veut une fille là-bas, c'est elle qui la donne contre une rémunération. Vous lui donnez 5.000 ou 10.000 francs CFA et vous prenez la fille. Mais, **vous devez laisser une photocopie de votre carte d'identité**. C'est l'ONG Terre des Hommes qui les a formés à cela, les gens ne demandaient pas de documents avant. Et après tout ça, vous prenez la fille. Mais la fille a le droit de rentrer chez elle de temps en temps pour les voir sur leur site. Pendant la saison des pluies, les filles retournent souvent au village pour cultiver."

(Une dame qui est un intermédiaire informel, Ouagadougou)

-----

Une observation importante à mentionner ici est le fait que **certains enfants qui sont passés par ce processus deviennent des points de contact et de référence pour faciliter le déplacement et le placement** dans des familles de leurs parents, amis ou personnes de leurs communautés. Dans cette optique, nous avons rencontré une femme de 35 ans qui a travaillé comme employée de maison depuis l'âge de 18 ans jusqu'à aujourd'hui. Elle nous a expliqué comment elle est devenue une référence pour son village à tel point que de nombreuses filles de sa famille (ou parfois sans lien de parenté direct) la contactent pour qu'elle les aide à aller à Ouagadougou et facilite leur placement dans des familles. Et si ces filles, après leur placement, rencontrent des problèmes - abus, exploitation ou violence - elles s'adressent à elle, et elle essaie par tous les moyens de trouver une solution.

### 6.2.3. Passer par des intermédiaires

La dernière possibilité est de passer par des réseaux **de recrutement et de placement** ; il peut s'agir de réseaux formels ou informels.

#### 6.1.1.1. Intermédiaires formels

Les agences formelles peuvent être des **institutions publiques** (comme le Centre de **Formation des Aides Familiales**) et **des ONG** comme l'Association Lydie au Burkina Faso. Ils peuvent également être des entreprises privées comme J. Compétence au Bénin. Le Centre de Formation des Aides Familiales était une structure spécialisée sous la responsabilité du Ministère de la Femme, de la Solidarité Nationale et de la Famille. Son objectif était de faciliter le recrutement de jeunes filles (suivant un quota), dans différentes provinces pour les former et ensuite les placer dans des familles. Le centre les accueillait et les formait pendant deux à cinq jours.

Les formations comprennent les compétences de base pour le travail domestique et, plus tard, des cours professionnels tels que la boulangerie, la couture, la coiffure, etc. Après la formation, les filles étaient placées dans les familles qui en avaient fait la demande et des contrats officiels étaient signés. Il est ressorti lors de nos entretiens que le centre était financé par Taïwan. Mais, depuis la rupture diplomatique, le centre a été fermé.

Quant à l'Association Lydie, il s'agit d'une ONG chrétienne<sup>34</sup> qui a conçu et mis en œuvre un programme d'accueil, de formation et de placement des filles dans des familles pour le travail domestique. Les filles sont généralement recommandées par les parents aux pasteurs des provinces et des villages. Ces pasteurs contactent l'association pour recommander les filles. L'association Lydie envoie un document légal et paie les frais de transport des filles. Une fois à Ouagadougou, elles sont accueillies par l'association pour des formations de base afin de les préparer à effectuer des travaux domestiques. Les familles demandeuses sont invitées à discuter du salaire, de la charge de travail, des devoirs et des droits et un contrat officiel est signé par les deux parties en présence de l'association. Une fois la jeune fille placée, des visites de suivi sont effectuées tous les mois pour surveiller l'évolution du travail, évaluer la satisfaction des deux parties et traiter tout problème éventuel. Après deux ou trois ans, la jeune fille est tenue de suivre une formation professionnelle obligatoire, selon son choix. L'association ne prend aucune commission. Nous avons eu la chance de participer à une séance de visite et de suivi avec l'Association Lydie.

---

<sup>34</sup> Elle est affiliée à l'église du Centre International d'Évangélisation/Mission Intérieure Africaine (CIE-MIA)

**Encadré 2. Appel téléphonique avec un intermédiaire à Calavi (Bénin)**

*(Expert de terrain sous couvert) : Je suis celui dont mon collègue vous a parlé hier. Je suis à la recherche d'une servante. Je voudrais avoir plus d'informations sur la procédure et vos conditions.*

*Intermédiaire : Où habitez-vous ?*

*Expert de terrain : Cotonou Begame.*

*Intermédiaire : Comme je l'ai expliqué à la dame, il n'y a pas de petites filles en ce moment. Il y a des filles de 20, 25 et 30 ans. Quel âge voulez-vous ?*

*Expert de terrain : 20 ans c'est bien.*

*Intermédiaire : Est-ce qu'elle va rester au travail et dormir ou rentrer chez elle après le travail ?*

*Expert de terrain : Travailler, rester et dormir.*

*Intermédiaire : Ok.*

*Expert de terrain : Quelles sont vos conditions ?*

*Intermédiaire : Pour commencer, vous devez remplir un formulaire de demande. Il coûte 5.000 francs CFA. Après cela, nous commençons la recherche et lorsque nous trouvons une fille qui correspond à votre demande, nous vous appelons. Sur le formulaire de candidature, il y aura votre nom et votre prénom, vos coordonnées, que nous enregistrons, et dès que nous en trouverons une, nous vous appellerons. Dès que nous aurons trouvé la bonne personne, nous vous enverrons une photo et si vous êtes d'accord, vous confirmerez. Si la personne ne vous convient pas, il n'y a pas de problème. Nous continuerons à chercher jusqu'à ce que nous trouvions quelqu'un qui vous convienne. Le salaire commence à 25 000f CFA. Si elle a de l'expérience, c'est 30 000f CFA. Mais si elle n'a jamais travaillé, c'est 25 000f.*

*Expert de terrain : Mais à qui doit être versé le salaire ?*

*Intermédiaire : Pendant les six premiers mois, vous devez payer à l'agence. C'est un contrat que nous vous donnons. Si nous la payons directement et qu'elle ne travaille pas bien, nous devons la remplacer. Mais si vous ne nous payez pas, nous ne saurons pas comment les choses se passent. Le contrat est de 6 mois, renouvelable. Après 6 mois, si tout va bien, nous renouvelons le contrat et après cela, vous la payez directement car nous supposons que vous vous connaissez bien à ce moment-là, qu'elle fait bien le travail et que vous êtes satisfaits.*

*Expert de terrain : En plus des 5.000f, dois-je vous payer autre chose ?*

*Intermédiaire : Oui, oui. Lorsque nous aurons trouvé la fille et que vous approuverez son travail, les frais de contrat correspondent à un mois de salaire que vous devrez nous payer.*

*Expert de terrain : Est-ce que je peux avoir un jeune enfant de moins de 18 ans ?*

*Intermédiaire : Non, il y a trop de protocole autour des filles de cet âge. Et puis il y a les garçons qui vont être autour, ce qui pose trop de problèmes. Nous nous occupons plus des adultes qui ont déjà connu des foyers.*

*Expert de terrain : Ceux que vous placez sont généralement formés ?*

*Intermédiaire : Non, non. La structure n'est pas encore assez importante pour les former. C'est pourquoi nous préférons ceux qui ont déjà une expérience. La formation a un coût. Mais nous sommes en train d'arranger les choses pour inclure cet aspect, mais cela aura un impact sur le salaire.*

*Expert terrain : Ok, compris. Je vous contacterai pour de plus amples informations. Merci beaucoup.*

### 6.1.1.2. *Les canaux informels*

Les intermédiaires, dans le secteur informel, sont **des personnes ou des réseaux de personnes qui travaillent pour faciliter le placement des filles**. Ce sont des courtiers, qui s'efforcent de faire correspondre l'offre et la demande de main-d'œuvre domestique. Ils travaillent donc en étroite relation avec les sites d'accueil dirigés par les "tanties" (tantes) et les familles. Pour chaque fille placée, la famille verse 10.000f CFA à l'intermédiaire. Pour ce montant, l'intermédiaire a l'obligation de fournir au total trois filles, jusqu'à satisfaction complète de l'employeur.

Après avoir rencontré un intermédiaire informel (un homme avec plus de 10 ans d'expérience), nous avons eu la chance de visiter deux sites de placement où nous avons pu discuter et observer deux sessions de négociation et de contractualisation entre les filles, les employeurs, le responsable du site et l'intermédiaire. Le processus de négociation et les clauses d'emploi sont précisés dans l'encadré 3 ci-dessous.

#### Encadré 3. Processus informel de recrutement et de placement

- **Visite 1** : L'intermédiaire nous a amené à visiter deux sites d'accueil, tous deux situés dans le district de Dassassogho. Le premier site accueille des enfants et des jeunes en provenance de la région Nord du Burkina Faso. C'est le site d'accueil de Yadega, géré par un jeune homme. C'est une grande cour bondée d'enfants et de jeunes. Le gérant nous a expliqué qu'ils sont actuellement surpeuplés à cause du déplacement des populations dû au terrorisme qui a fortement touché la région. Nous avons observé de nombreux enfants et jeunes de différentes tranches d'âge (hommes et femmes), seulement deux petits bâtiments, et un nombre pléthorique de personnes dormant dans la cour à la merci des moustiques. Il a souligné les conditions précaires dans lesquelles ces personnes restent en attendant d'être placées dans une famille ou de trouver un autre travail.
- **Visite 2** : Après, l'intermédiaire nous a amené visiter un deuxième site d'accueil (également situé dans le quartier de Dassassogho et géré par une dame. Ce site accueille des enfants et des jeunes issus de l'ethnie Samo's (région du Nord-Ouest du Burkina Faso). Il s'agit d'une cour avec plusieurs maisons (celibatorium). Nous avons vu dans la cour de nombreuses jeunes filles de différents âges qui ont fui les attaques terroristes. Pendant notre séjour, nous avons assisté à trois procédures de négociations et d'emploi :
- **Cas 1** : Une fille est sortie dans la rue pour faire sa demande en mariage. Elle a trouvé un homme qui cherchait à recruter une domestique. Il a alors amené la fille avec sa moto, et a expliqué l'histoire de sa rencontre à l'intermédiaire et au "tantie". Ils ont tous deux demandé à la fille combien elle souhaitait être payée, elle a proposé 20.000f CFA (30 euros), il a accepté, et ils ont demandé une copie de son document. Tous les aspects du contrat (c'est-à-dire le salaire, la charge de travail, les congés, ...) ont été définis oralement.
- **Cas 2** : L'intermédiaire a reçu un appel d'une dame lui demandant de lui trouver un enfant domestique pour la soutenir dans son entreprise de restaurant à 1200 Logements. Il a contacté une fille du site d'accueil à qui il a fait part de la nouvelle. Elle était très enthousiaste. Il a appelé la dame au téléphone pour parler avec la fille. Elle a présenté son entreprise, les tâches qu'elle a besoin qu'elle accomplisse, et a ensuite demandé à la fille combien elle suggère comme salaire. Elle a proposé un salaire de 30.000f CFA qui a été accepté. La jeune fille lui a également demandé un jour de repos par semaine, ce qu'elle a accepté. Le contrat a également été conclu oralement mais le document (carte d'identité) a été demandé pour garder une trace.
- **Cas 3** : Une vieille dame (probablement une commerçante) est venue la remercier pour une fille que la "tantie" et l'intermédiaire ont placée dans sa maison. Elle a exprimé son appréciation de la fille mais était préoccupée par le fait qu'elle avait exprimé son intention de retourner dans son village pour aider ses parents à cultiver. La vieille dame est donc venue demander un nouveau placement.

A la question "les parents et les tuteurs se mettent-ils d'accord sur les activités ou les travaux que les enfants vont faire ?", le tuteur et intermédiaire informel au Bénin explique que ce sont **les parents qui fixent les conditions, les présentent au tuteur et lui demandent son accord. Tout se fait oralement. Les employeurs ou les tuteurs décrivent l'activité ou les activités**, (par exemple, s'occuper des bébés, des activités commerciales, des travaux ménagers, etc.) Et les parents donnent leur avis et leurs recommandations. Certains employeurs/tuteurs respectent les clauses du contrat, mais d'autres non.

Voir ci-dessous un exemple de transaction qu'un commerçant a réalisé avec une femme dans l'un des plus grands marchés de Cotonou.

#### Encadré 4. Exemples de conditions présentées lors d'une transaction de placement

- Après un certain nombre d'années (fixé en accord avec le tuteur/employeur), l'enfant doit entrer en apprentissage et rester avec le tuteur.
- Après un certain nombre d'années, le tuteur dote l'enfant d'un capital financier pour qu'il puisse commencer à opérer à son propre compte ;
- Après un certain temps, le tuteur vient rendre l'enfant à ses parents en lui donnant de l'argent, des vêtements et du matériel de première nécessité.
- Ne pas battre l'enfant ;
- Ne pas envoyer l'enfant dans la rue, il ne doit pas traverser la rue ;
- L'enfant doit manger à l'heure ;
- Paiement régulier du salaire par mois (en cas de travail rémunéré) ;

En ce qui concerne le salaire, un employeur au Burkina Faso (une femme travaillant dans une compagnie d'assurance et organisatrice d'événements) déclare que le problème est que les **acteurs externes** (tels que les ONG et parfois les institutions publiques) ne regardent que la rémunération monétaire. Pour elle, "*il y a beaucoup d'autres coûts qu'ils ne comptent pas. L'enfant employé a un endroit pour dormir dans le ménage d'accueil. Il y mange et est soigné lorsqu'il est malade. Mais, tout cela n'est pas compté quand on parle de la rémunération*". Ajoutant à cela, un autre employeur (une dame travaillant dans une institution publique) au Burkina Faso déclare : "***En se concentrant uniquement sur le salaire versé à la fin du mois, les gens ne voient pas la réalité dans son ensemble. Regardez par exemple, si nous devons payer le salaire minimum, combien gagne un fonctionnaire dans le pays pour pouvoir payer une telle rémunération à un domestique et être capable de faire face aux autres dépenses ? Si le domestique est logé au domicile de l'employeur, utilise les installations (eau, assainissement, électricité) et est nourri et soigné médicalement, il devrait déduire tout cela de son salaire. Et les gens pensent que le salaire est bas***".

En cas de travail rémunéré, le tuteur et intermédiaire au Bénin **explique qu'avec les nouvelles technologies, aujourd'hui, les parents peuvent recevoir le salaire de l'enfant sur son téléphone portable**. Dans ce cas, le tuteur lui envoie l'argent à la fin de chaque mois. D'autre part, les parents peuvent décider d'envoyer quelqu'un pour récupérer l'argent auprès du tuteur/employeur à la fin de chaque mois. **L'idée derrière le fait que les parents prennent l'argent est de l'économiser pour que l'enfant puisse aller en apprentissage plus tard**. Selon l'interlocuteur : "*certaines parents procèdent de cette manière pour envoyer l'enfant en apprentissage par la suite. Mais d'autres l'utilisent pour leurs propres besoins. Je connais une fille placée qui est maintenant mariée. Les parents ont englouti ses économies et elle continue à les réclamer car elle a besoin de faire une formation professionnelle par la suite.*"

### 6.3. Impact (abus, violence, exploitation)

Les parents et les acteurs institutionnels interrogés s'accordent sur le fait que le **confiage/vidomègonat** et le **travail domestique des enfants** ont donné lieu à diverses formes d'**abus et d'exploitation des enfants**. Les résultats de l'analyse des données des entretiens menés avec les enfants confirment ce fait. Voir l'encadré 5 ci-dessous pour plus de détails sur les résultats.

**Encadré 5. Aperçu de l'ampleur des abus, de la violence et de l'exploitation des enfants à partir des entretiens avec les enfants, Bénin et Burkina Faso (30 personnes interrogées, réparties en 15 par pays)**

Les enfants sont généralement payés moins que prévu et pas de manière régulière. La plupart des enfants vivent dans une chambre au domicile de leurs employeurs ou tuteurs (63%), mais peu sont satisfaits de leur intimité. En ce qui concerne l'alimentation, la moitié des répondants (50%) sont satisfaits. 76% ont bénéficié ou ont effectivement accès à des soins de santé en cas de maladie. Mais, seulement 50% sont satisfaits des soins qu'ils ont reçus ou qu'ils reçoivent. Moins de la moitié des enfants interrogés (43%) ont un jour de repos. Cependant, dans cette proportion, seuls 26% sont satisfaits de ces jours de repos. Une grande partie des personnes interrogées (66%) ont déclaré avoir la possibilité de rendre visite à leur famille. Cependant, en réalité, elles ne sont allées que quelques fois (une fois) rendre visite à leurs proches. Près de la moitié des personnes interrogées (47%) ne sont pas satisfaites des contacts qu'elles ont avec leurs amis. 43% des enfants interrogés ne sont pas satisfaits de leur temps de loisirs.

Seuls 27% des enfants interrogés déclarent avoir subi des violences physiques (coups) de la part de leurs employeurs ou tuteurs. D'après les témoignages des enfants, cela se produit généralement lorsqu'à la maison, ils cassent des verres, des assiettes ou détruisent tout autre type de bien. Quant à ceux qui travaillent sur les marchés et dans la vente ambulante, ils subissent des violences physiques lorsqu'ils perdent de l'argent ou n'atteignent pas des objectifs élevés. Quant à ceux qui travaillent dans les débits de boissons, ils sont parfois maltraités par les clients en cas d'incident ou de vol. Plus de 53% des enfants interrogés affirment avoir subi des violences psychologiques (insultes grossières envers l'enfant et ses parents, langage grossier). La plupart des enfants interrogés (56%) n'ont pas la possibilité d'aller à l'école pour poursuivre leurs études ou suivre des cours professionnels. Seuls 20% ont déclaré en avoir la possibilité. Les autres n'ont pas répondu à cette question.

Les résultats de l'analyse des données de nos entretiens avec les enfants montrent que les **enfants domestiques, qu'ils résultent d'un placement (confiage/vidomègonat) ou qu'ils soient employés, sont victimes de mauvais traitements de diverses natures de la part de leurs tuteurs ou de leurs employeurs**. Ceci est prouvé par la littérature.

Dans le rapport "... *Voix des enfants travailleurs domestiques* ", des enfants domestiques interrogés au Bénin ont indiqué qu'ils étaient fréquemment frappés en guise de punition (Blagbrough, 2008). En effet, pratiquement tous les enfants qui ont participé aux consultations au Bénin et au Togo ont dit avoir été frappés avec un bâton ou à la main lorsqu'ils faisaient une erreur dans leurs tâches. Certains ont déclaré avoir été tirés par les oreilles, aspergés d'eau sale ou giflés jusqu'à ce qu'ils s'effondrent. De nombreux enfants qui vendent des marchandises sur le marché ont déclaré que s'ils ne vendaient pas tout ce qu'ils avaient pour la journée, ils étaient souvent engueulés et battus. En outre, certaines des filles interrogées au Bénin et au Togo - surtout au Bénin - ont déclaré qu'elles étaient régulièrement maltraitées par des gangs lorsqu'elles vendaient des objets dans la rue. Les gangs leur volaient leurs marchandises et, pour les récupérer, elles devaient leur accorder des faveurs sexuelles. Certaines filles ont déclaré avoir été violées alors qu'elles vendaient des articles sur le marché.

Toujours dans le même rapport, un grand nombre d'enfants domestiques résidants se déclarent satisfaits de leurs conditions de couchage. Cependant, au Bénin et au Togo, la majorité des enfants déclarent dormir dans des conditions insatisfaisantes - souvent sur le sol, sur une vieille natte, dans la cuisine ou sur une chaise dans la véranda. En ce qui concerne la nourriture, les résultats montrent que si, pour les enfants domestiques résidant à Dogbo (Bénin), la mauvaise qualité et le manque de nourriture constituent un problème important, la plupart des enfants domestiques auxquels ils ont parlé ont déclaré que la nourriture qu'ils recevaient était adéquate. Le rapport montre également que l'écrasante majorité des enfants travailleurs domestiques au Bénin et au Togo ont indiqué qu'ils ne bénéficient pas des mêmes droits que les enfants des employeurs. Par exemple, ils ne sont pas autorisés à jouer ensemble ou à regarder la télévision avec eux. Ils ont indiqué que les expériences quotidiennes de discrimination et leur isolement dans le foyer de l'employeur (le plus souvent à cause du travail qu'ils font, de leur origine ethnique ou parce qu'ils sont pauvres) constituent la partie la plus difficile de leur charge<sup>35</sup>. Même si leurs relations avec les membres du ménage sont bonnes, ces relations ne sont pas égales.

**Les résultats ci-dessus indiquent que les abus, la violence et l'exploitation des enfants dans le cadre du placement et du travail domestique sont une réalité. Mais, il ne reflète pas l'ampleur et la magnitude du phénomène.** Pour cette raison, nous avons examiné d'autres sources ci-dessous pour compléter.

Les conditions de vie et de travail des *vidomègons* et des enfants domestiques sont parfaitement décrites dans la remarque introductive du documentaire "*Vie des enfants dans les marchés Dantokpa, Ouando et Arzèkè*" décrit dans l'encadré 6. L'histoire touchante de Ruphine Adiedjo, dans l'encadré 7, extraite du documentaire "*Bénin - mai più vidomègon*" dépeint parfaitement le processus, l'exploitation et les souffrances que subissent les *vidomègons* et les enfants domestiques. Quant à l'encadré 8, il illustre ce à quoi ressemble une journée typique d'un enfant domestique.

**Encadré 6. Documentaire " Vie des enfants dans les marchés Dantokpa, Ouando et Arzèkè ".**

Où vont tous ces enfants dont pas un seul ne rit ? Ces êtres doux et pensifs que l'exploitation rend maigres. Ces fillettes de 8 ans que l'on voit marcher seules dans une ruelle après l'autre. Elles vont de l'aube au crépuscule en faisant éternellement les mêmes mouvements. Elles ne s'arrêtent jamais et ne jouent jamais. Il fait à peine jour, elles sont déjà là. Ils ne comprennent pas leur destin ; hélas, ils semblent dire à Dieu : "*si peu que nous soyons notre Père, voyez ce que les hommes nous font*". Oh, infâme servitude imposée à l'enfant. Travail dont le souffle suffocant défait ce que Dieu a fait. Travail qui produit de la richesse en créant de la misère.

Il s'agit d'une adaptation d'un extrait de *Melancholia*, un poème de Victor Hugo, qui traduit clairement ce que vivent les enfants du Bénin sur les marchés de Dantokpa, Ouando et Arzèkè.

Source: <https://www.youtube.com/watch?v=bN3N329MHcw>

<sup>35</sup> Au Togo, et aussi au Bénin, le sentiment le plus fort exprimé par les enfants travailleurs domestiques est qu'ils n'aiment pas être traités de façon discriminatoire par rapport aux propres enfants de l'employeur. Nombreux sont ceux qui, ailleurs, se font l'écho du désir de pouvoir jouer avec les enfants du foyer, de manger avec la famille, de jouer et de se reposer comme eux, et d'aller à l'école ; il est très pénible d'être constamment traité comme un être humain inférieur.

### Encadré 7. Témoignage d'un enfant ayant un ressentiment vis-à-vis de la maltraitance et de l'exploitation

"J'avais 6 ans quand mon père est venu me chercher au village. J'étais très heureuse. J'avais l'habitude d'aller au champ pour cultiver avec ma grand-mère. Je pensais que j'étais au paradis parce que pendant longtemps, j'ai voulu vivre dans la ville de Cotonou. Je cultivais dans le champ, comme les jeunes du village. Mais un jour, très tôt le matin, mon père est venu chez ma grand-mère en **disant qu'il était venu pour emmener sa fille à Cotonou chez sa tante pour qu'elle puisse étudier**. Je n'ai pas de tante, je n'ai que des oncles. J'ai dit à mon père que je voulais voir ma mère avant de partir. À ce moment-là, mon cœur s'est mis à battre très fort. Ma vie était finie. Je ne verrai plus jamais ma famille, pour le reste de ma vie, ai-je pensé. Mon papa m'a dit que je n'avais pas de mère et je lui ai répondu que je connaissais une dame qui me donnait le sein tous les matins depuis que j'étais petite jusqu'à ce que je connaisse le soleil et la lune. En ville, il y avait une dame qui attendait Ruffine. Quand nous sommes arrivés, elle nous a accueillis chaleureusement. Mais quelques minutes plus tard, **j'ai vu qu'elle donnait de l'argent à mon père**. Il m'a dit qu'il allait rembourser des dettes et qu'il reviendrait me chercher. Dix minutes après son départ, la dame m'a dit d'**aller me changer et de commencer les travaux ménagers**. Et je lui ai dit que je n'étais pas venue pour ça. **Je suis venue pour aller à l'école**. Et elle m'a dit qu'**avec l'argent que je l'ai vue donner à mon père, elle m'avait achetée et qu'à partir de maintenant, je suis sa servante et qu'elle peut faire ce qu'elle veut de moi**. Je détestais mon père, je le détestais. **Si quelqu'un m'avait demandé de le tuer maintenant, je l'aurais fait**.

Source: <https://www.missionidonbosco.org/video/benin-mai-piu-vidomegon/>

### Encadré 8. Une journée typique d'un vidomégon/enfant domestique

Le matin, nous nous réveillons à 3 heures et nous nous couchons parfois à minuit. Nous faisons toutes les tâches ménagères (balayer la cour, faire la vaisselle, préparer le petit déjeuner...) avant le lever du jour. Ensuite, à 6 heures, nous devons donner le bain aux enfants pour qu'ils puissent aller à l'école. Après cela, nous devons accompagner la tante au marché pour ses activités commerciales, notamment la vente de plats cuisinés. Il n'y avait donc pas de repos. [...] Si je suis fatiguée par tout ce travail et que je ne prends pas une douche avant de m'endormir, la réponse est une raclée. Nos repas étaient différents de ceux de la famille. Nous avions notre propre sauce faite à partir des restes de condiments utilisés pour la sauce familiale.

Source : Pilon et Ségniagbéto (2014)

Un répondant d'une institution publique du Burkina Faso explique les causes de l'exploitation des enfants dans les termes suivants : "*Dans les centres urbains, compte tenu de la cherté de la vie et de la nécessité d'avoir un domestique pour s'occuper des tâches ménagères ou pour aider à la gestion des commerces, les familles sont à la recherche d'une main d'œuvre bon marché. Elles ont donc recours au travail des enfants, soit par confiage/vidomégonat, soit en recrutant des enfants domestiques, car **il est très bon marché et facilement gérable**. Dans certains cas, les hommes des ménages laisseraient toute la responsabilité à la femme. Dans leur logique, ils disent que c'est parce que la femme devrait s'occuper de la famille et des tâches ménagères mais qu'elle décide de travailler, qu'elle doit donc prendre l'entière responsabilité de recruter et de payer le vidomégon ou l'enfant domestique. Cela ouvre donc la porte à toute forme d'abus et d'exploitation de la part de la femme employeur ou tutrice. **Étant donné que c'est elle qui paie le travail domestique, elle voudra maximiser les profits de son investissement***."

Une autre partie prenante a fait valoir qu'il existe de nombreuses situations différentes. Il est donc important de nuancer les choses. D'une part, un enfant peut être placé pour être élevé ou formé par un parent, mais être maltraité. D'autre part, un enfant peut être recruté comme domestique par une personne n'ayant aucun lien avec la famille, mais être bien traité.

En conséquence de tous les abus, de la violence et de l'exploitation auxquels les enfants sont confrontés, une personne interrogée d'une ONG déclare : "Ce que je trouve déplorable, c'est que les enfants font parfois des travaux domestiques qui dépassent leur âge et leurs capacités. C'est peut-être aussi la base du phénomène des **enfants des rues et des conséquences auxquelles** nous essayons de faire face. Lorsqu'un enfant effectue un travail qui dépasse son niveau, il s'agit toujours d'une forme d'abus. Cet abus peut conduire l'enfant à s'enfuir. Un enfant vidomégon qui vend au marché peut se voir demander de faire quelque chose. Quand le travail est trop lourd pour lui et que l'enfant est fatigué de ce travail, il peut décider de suivre ses amis et commencer à rester avec eux et s'habituer à eux et commencer à ne plus revenir à la maison ou il revient à la maison tôt ou tard s'il est battu il repart et là il va commencer à ne plus revenir à la maison, ce qui est peut-être lié à la situation de maltraitance. Donc si je vois le développement de ce phénomène, il y a beaucoup d'enfants dans nos rues aujourd'hui et dans les témoignages que nous recevons nous pouvons dire qu'il y a beaucoup de situations qui viennent de la maltraitance des enfants. Les enfants maltraités fuient leur foyer et se retrouvent dans la rue. Les enfants se retrouvent dans la rue dans l'espoir de trouver une meilleure situation. "

Cette opinion de la personne interrogée a été confirmée par Blagbrough (2008) dans les termes suivants.

---

### Travail domestique des enfants et vie dans la rue

"Lorsqu'elles sont ensuite rejetées par l'employeur pour une raison quelconque, elles peuvent se retrouver dans la rue et dans des bidonvilles, et sont souvent absorbées par les services sexuels. **Sans intermédiaire pour les aider, elles ont rarement la possibilité d'obtenir réparation pour cruauté ou licenciement abusif. De même, elles n'ont aucun moyen de rentrer chez elles, ni ne sauraient comment s'y rendre et craignent fréquemment d'être mal accueillies parce qu'elles ont "échoué" ou parce qu'elles ne sont pas désirées.** "

Source : Blagbrough (2008)

---

Cependant, il est important de souligner que les acteurs institutionnels n'ont pas seulement mentionné les aspects négatifs. Par exemple, un répondant d'une institution publique présente un exemple pour démontrer l'**impact positif** et suggère également une issue. "**Les enfants placés chez les commerçants sont socialisés à la pratique du commerce.** Il faut écouter les enfants. On peut sortir l'enfant du foyer de ses propres parents et lui faire du bien. La protection alternative est le phénomène du vidomégonat. **Nous devons veiller à ce que la protection et le respect des droits de l'enfant soient garantis.** Il doit y avoir des mécanismes de contrôle. Le bon et le mauvais résident dans l'homme. Si les pouvoirs publics peuvent organiser la pratique, ce n'est pas une mauvaise chose en soi. La pratique du vidomégonat est un remplacement de l'enfant. Dans les situations de pauvreté, de décès, de mésentente ou de divorce des parents, si l'on perçoit que le risque de perte de l'attention parentale pèse sur l'enfant, il faut une prise en charge alternative. C'est la complémentarité entre le vidomégon (l'enfant placé) et la personne qui s'en occupe. C'est la mauvaise gestion des tuteurs, les abus et l'exploitation de l'enfant qui révèlent la dimension négative du phénomène. L'essentiel est que ceux qui ont recours à cette pratique le fassent avec humanité. "

Sur le même sujet, les rapports officiels de différents observateurs et contrôleurs des droits de l'homme, y compris des droits du travail, sont beaucoup plus forts. Voici, par exemple, comment certains d'entre eux soulignent combien les enfants vidomégons, principalement les filles, sont très vulnérables à différents types d'exploitation, de violence et d'abus.

### Encadré 9. Vulnérabilités des *vidomègons*, principalement des filles, au Bénin

- **Jusqu'à 95 %** des enfants en *vidomègon* étaient des **jeunes filles**. La plupart des enfants travaillant comme apprentis étaient plus jeunes que l'âge légal de 14 ans (récemment porté à 15 ans en 2020) pour l'apprentissage. (Département d'État américain, Rapport sur les droits de l'homme, 2021)
- Rapport 2017 du Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme que **90 % des enfants *vidomègons* ne vont pas à l'école** et qu'ils sont employés sur les marchés et dans le commerce de rue, en plus d'effectuer des tâches domestiques non rémunérées. Le même rapport indique également que les **jeunes filles *vidomègon***, en plus d'être exploitées économiquement, seraient **souvent victimes de la prostitution**.
- La Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations (CEACR) note avec une *profonde préoccupation* la situation persistante des enfants *vidomègons* exposés à diverses formes d'exploitation dans les familles d'accueil. Les **enfants *vidomègons* sont particulièrement exposés à l'exploitation sexuelle**. L'**identification des cas d'exploitation du travail des enfants *vidomègons* est entravée par le fait que les inspecteurs du travail ne peuvent pas accéder aux foyers** (CEACR, 2021).

## 7. Recommandations

Veillez vous référer à l'annexe 7 pour des recommandations détaillées pour le Bénin et le Burkina Faso. Elles ont été réparties dans les domaines clés suivants : Cadre institutionnel ; coordination et mise en réseau ; lois et règlements, y compris l'application de la loi ; renforcement des capacités des acteurs ; connaissances ; action directe en faveur des enfants ; éducation ; suivi et surveillance ; plaidoyer et sensibilisation, réduction de la pauvreté et des inégalités. Cependant, certains résultats peuvent s'appliquer à une ou plusieurs catégories étant donné l'aspect multidimensionnel du travail domestique des enfants.

Le résumé ci-dessous décrit les différences, les similitudes et la synergie potentielle entre les deux pays en termes de recommandations.

### 7.1. Differences between the two countries

A la lumière de l'analyse de l'annexe 6 et des recommandations de l'annexe 7, certains besoins et contextes spécifiques ainsi que des recommandations doivent être pris en compte dans le domaine du travail domestique et de l'exploitation des enfants dans chacun des deux pays.

#### 7.1.1. Besoins et contextes spécifiques à prendre en compte au Bénin

- Les initiatives visant à prévenir le travail domestique des enfants par des mesures d'éducation et de formation professionnelle, y compris l'apprentissage, doivent tenir compte de certains faits. **L'un des problèmes juridiques actuels au Bénin est que l'âge minimum pour travailler (14 ans) est inférieur à l'âge de la scolarité obligatoire (16 ans)**. Non seulement cela encourage l'abandon de l'école vers l'âge de 14 ans et favorise le travail prématuré, mais cela semble également avoir favorisé une culture dans laquelle les filles ne sont censées être scolarisées que jusqu'à l'âge de 11 ans. Comme le montre notre revue de la littérature, plusieurs facteurs liés aux enfants influent sur leur confiage et scolarisation, parmi lesquels figurent l'âge, la profession et la relation avec le chef de famille, le statut de l'enfant (par exemple, orphelin). Tout effort de réinscription ou de formation des enfants doit donc prendre en considération ces différents besoins et contraintes parmi des groupes d'enfants très hétérogènes. Cela peut s'appliquer aux garçons et aux filles.

- **Le Bénin a bien fait d'essayer d'adapter ses politiques, ses plans et son cadre juridique pour protéger les enfants contre l'exploitation, le travail domestique des enfants et la traite.** Par exemple, dans le contexte de la traite, toute personne qui sépare un enfant de ses parents biologiques ou de la personne ayant autorité sur lui doit obtenir un permis spécial de l'autorité administrative locale. En outre, l'enfant devra être âgé d'au moins 14/15 ans (travail/apprentissage) et il faudra établir un contrat ou un accord d'apprentissage avec l'enfant. Le contrôle de ces pratiques par les inspections du travail a également commencé sur les marchés et dans les ateliers, mais pas chez les particuliers. Cependant, l'absence de documents d'identité contribue à accroître la vulnérabilité à la traite et à l'exploitation des enfants au Bénin.
- Bien que les autorités pénales disposent d'un certain nombre de lois et de règlements pour agir, les problèmes de l'exploitation, du travail domestique des enfants et de la traite des êtres humains sont toujours répandus et le **nombre de poursuites engagées à l'encontre des auteurs est encore très faible.**
- Toute initiative visant à prévenir le trafic d'enfants ou à soustraire les enfants à des situations de travail domestique abusif doit s'appuyer sur un grand nombre de lois au Bénin, et nécessiterait une approche collaborative avec les agents chargés de l'application de la loi, y compris les autorités pénales.
- **Le Bénin ne s'est pas contenté d'avoir de bonnes lois pour protéger les enfants, il a également fait preuve d'une volonté d'améliorer la situation** dans le pays en commanditant l'année dernière une étude visant à évaluer la conformité de son cadre juridique aux dispositions de la Convention 189 de l'OIT et à identifier les domaines présentant des lacunes en vue de réformes futures. Cette convention garantit des protections minimales du travail aux travailleurs domestiques.
- Cela devrait également encourager la collaboration avec le gouvernement et plus particulièrement avec le Comité Directeur National de Lutte contre le Travail des Enfants (CDN), qui semble montrer une certaine volonté d'agir.

#### 7.1.2. Recommandations applicables au Bénin uniquement

- 7 **Augmenter l'âge minimum du travail (14 ans) et de l'apprentissage (15 ans)** pour qu'il soit conforme à l'âge minimum de la scolarité obligatoire (16 ans) ;
- 8 **Évaluer le niveau d'application et l'efficacité des lois existantes** (par exemple, ce que le Bénin a fait en 2021 avec un rapport sur la conformité de ses lois aux dispositions de la Convention 189 de l'OIT) **et prendre les mesures appropriées en fonction des conclusions** pour le suivi.

#### 7.1.3. Besoins et contextes spécifiques à prendre en compte au Burkina Faso

- La première et principale considération à prendre en compte au Burkina Faso serait la **sécurité**. En raison des conflits armés qui sévissent dans une grande partie du pays, le gouvernement a mis en place des mesures et des politiques de sécurité. Toute intervention devrait recueillir à l'avance autant d'informations que possible sur ces mesures et politiques existantes afin de coordonner les efforts avec le gouvernement et de garantir la sécurité de toutes les personnes impliquées. Les interventions liées à l'éducation, par exemple, devraient impliquer le MENAPLN (Ministère de l'Education Nationale, de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues Nationales) et se conformer à leurs deux stratégies de sécurité déjà en place, comme mentionné dans la section "Recommandations" sur l'éducation au Burkina Faso.

- Les interventions qui interagissent directement avec les enfants au Burkina Faso seront très probablement confrontées à un grand besoin d'**aide humanitaire** en raison du grand nombre de personnes déplacées, en particulier dans les interventions en milieu rural où une attention particulière doit être portée à la sécurité et à l'approvisionnement en eau douce ; l'approvisionnement en eau est à l'origine de maladies hydriques endémiques, fragilisant la santé des populations rurales, y compris les enfants, dans certaines parties du pays.
- **Les deux principales stratégies du pays pour lutter contre le travail des enfants** - la Stratégie nationale pour mettre fin aux pires formes de travail des enfants (2019-2023) (SN/PFTE) et la Stratégie nationale de protection de l'enfant (2020-2023) - **n'abordent pas spécifiquement le travail domestique des enfants et ne prévoient donc aucun mécanisme de protection** dans ce domaine au Burkina Faso, laissant les enfants à risque et ceux qui sont impliqués dans le travail domestique, vulnérables et à l'écart. Plaider pour la ratification de la Convention 189 de l'OIT et la prise en compte de la Recommandation 201 serait un bon moyen pour les projets intervenant dans le domaine de la protection de l'enfance, de la prévention du travail domestique des enfants ou du retrait et de la réhabilitation des enfants en situation de travail domestique et d'exploitation.
- "**Le *confiage***" dans la société n'est généralement pas considéré comme un problème, ce qui fait de la traite des enfants et du travail domestique des enfants une question très difficile à combattre légalement. Sur plus de 2 000 cas de traite d'enfants interceptés en 2019, seuls 5 ont été poursuivis. En raison de l'insécurité nationale et du nombre de personnes déplacées, il est à craindre que les poursuites pour traite ou travail domestique des enfants soient quasi inexistantes, sans compter que les enfants ne sont pas très bien protégés par les lois existantes.

#### 7.1.4. Recommandations applicables au Burkina Faso uniquement

- Dans la phase de transition vers la ratification de la C189 de l'OIT et l'examen de la R201, **il est nécessaire de disposer de lois temporaires protégeant les enfants dans le travail domestique ;**
- Attribuer un **âge minimum légal et un contrat obligatoire** aux apprentissages ;
- Fournir une **aide humanitaire** et un **abri** à toutes les personnes déplacées, en particulier aux enfants ;
- Améliorer l'accès à l'eau potable dans certaines régions du pays ;
- Fournir un **salaire équitable légalement réglementé** aux travailleurs domestiques.

### 7.1.5. Différences entre le Burkina Faso et le Bénin sur des points spécifiques

#### 7.1.5.1. Différences sur les dangers de certaines pratiques du confiage ou vidomègonat

- **Le Burkina Faso a encore besoin de reconnaître les dangers et les problèmes de certaines pratiques du confiage** et il y a donc **beaucoup de place pour des campagnes de plaidoyer** autour de ce sujet. Les parents doivent être sensibilisés aux dangers de l'exploitation sexuelle, aux horaires de travail extensifs, aux salaires non réglementés, à l'absence de possibilités de développement professionnel et à l'absence de réelle protection juridique du système, ainsi qu'à tous les autres problèmes liés à cette question.
- *Le vidomègonat* au Bénin est intrinsèquement le même problème que le confiage au Burkina Faso, mais le gouvernement **bénois** a au moins inclus les dangers de ce dernier dans un document officiel et a ainsi **reconnu officiellement le problème**.

#### 7.1.5.2. Différences entre le Burkina Faso et le Bénin sur le cadre juridique

- **En termes de cadre juridique, le Burkina Faso semble être quelque peu en retard sur le Bénin**, bien que l'âge minimum pour travailler coïncide avec l'âge de la scolarité obligatoire (16 ans dans les deux cas). Le **Bénin dispose de lois pour protéger les employés de maison, exige un âge minimum pour l'apprentissage (15 ans), et exige que les employés de maison et les apprentis aient un contrat** avec leurs employeurs/tuteurs en théorie. Le Bénin dispose d'une loi qui accorde aux employés de maison une augmentation de salaire en fonction de leurs années d'expérience.
- Les projets se concentrant sur le plaidoyer pour améliorer les politiques et le cadre juridique pourraient prendre le Bénin comme exemple pour voir quels cadres juridiques peuvent être la prochaine étape réaliste pour le Burkina Faso.

NB : Il est important de préciser que, comme le Bénin, le Burkina Faso a bien réussi à adopter des lois pour encadrer la question du travail des enfants. Cependant, en ce qui concerne la question particulière du travail domestique des enfants, le Burkina Faso est quelque peu en retard par rapport au Bénin. Un problème commun néanmoins aux deux pays est la faible sensibilisation du public sur les lois existants et l'application de ces lois.

#### 7.1.5.3. Comparaison de la poursuite des auteurs de crimes entre le Burkina Faso et le Bénin

Même si le Bénin présente des chiffres légèrement meilleurs que ceux du Burkina Faso en termes d'interceptions et de poursuites, **le nombre de poursuites est encore très faible** par rapport aux interceptions dans notre évaluation.

D'autre part, les deux pays partagent un certain nombre de similitudes.

## 7.2. Similitudes et synergie potentielle entre les deux pays

Les deux pays d'Afrique de l'Ouest ont beaucoup en commun, comme la prévalence du travail domestique des enfants (en particulier chez les filles) et certains, sinon la plupart, de ses déterminants, ainsi que l'objectif de leurs stratégies et plans d'action nationaux sur le travail des enfants, qui est d'accélérer les efforts en vue de la réalisation de la cible 8.7 des ODD sur l'élimination du travail des enfants d'ici 2025. Plus précisément, voici quelques-uns des besoins qui sont similaires pour les deux pays afin de s'attaquer efficacement à la question du travail domestique des enfants :

- **Ratifier la convention 189 de l'OIT** et la **recommandation 201** qui s'y rapporte ;
- Il est nécessaire de **définir les "travaux légers"** dans la loi, en consultation avec les partenaires sociaux (organisations de travailleurs et d'employeurs) ;
- **Sensibiliser le public** aux risques potentiels et aux dangers réels du travail, de l'exploitation et de la traite des enfants, notamment en ce qui concerne la pratique déformée du confiage/*vidomègonat*. Mieux faire connaître les lois au public et renforcer leur application.
- Il est essentiel d'**investir dans la production de connaissances et de preuves** pour évaluer la situation des travailleurs de manière continue. Cela serait utile pour la sensibilisation, le plaidoyer et aussi pour la programmation des interventions efficaces à privilégier.
- Les changements dans les attitudes et les comportements sociaux, ainsi que dans les modèles d'emploi et leur réglementation, sont les forces les plus susceptibles d'éroder l'entrée des enfants dans le travail domestique et d'améliorer le statut et les chances de vie des enfants travailleurs existants. Le **plaidoyer** a donc **un rôle important à jouer**.
- **Changer la pratique et l'état d'esprit qui consistent à retirer les filles de l'école** à un âge plus précoce et **supprimer les pratiques discriminatoires à l'égard des filles** qui les empêchent d'accéder à leurs droits fondamentaux, notamment l'éducation, et de réaliser pleinement leur potentiel ;
- Il existe des **zones d'ombre juridiques** causées par les pratiques sociales de confiage/*vidomègonat*, qui facilitent les abus/exploitation/trafic d'enfants et qui **doivent être clarifiées** pour ne laisser aucune marge de manœuvre aux auteurs ;
- Les zones urbaines peuvent offrir aux enfants et aux jeunes la possibilité de se déplacer librement, de construire des réseaux sociaux dynamiques, de bénéficier d'un emploi et de générer des revenus pour construire un avenir meilleur. Mais il est également nécessaire de **protéger les enfants des risques spécifiques que les milieux urbains peuvent faire courir aux enfants qui travaillent**, tels que la violence urbaine, les abus sexuels, le risque de s'engager dans des activités illicites et d'autres dangers pour les enfants qui travaillent dans la rue ou dans les marchés, ainsi que dans des économies informelles et non réglementées plus importantes, notamment le travail domestique.
- **Faire des écoles un environnement sûr pour les enfants**, en accordant une attention particulière à la sécurité des filles ;
- **Appliquer plus rigoureusement les lois existantes pour protéger les enfants** et augmenter le pourcentage de poursuites judiciaires à l'encontre des auteurs de la traite des enfants et du travail des enfants afin d'avoir un effet dissuasif en plus des mesures de prévention, de protection et de réhabilitation à l'égard des enfants à risque ou engagés dans le travail domestique des enfants, en particulier ses pires formes ;

- **Augmenter les chiffres et les preuves du travail domestique des enfants et sensibiliser le public** à ce sujet ;
- **Résoudre juridiquement ou pratiquement les dilemmes auxquels les inspecteurs du travail sont confrontés** lorsqu'ils traitent des irrégularités et des abus en matière d'emploi impliquant des (enfants) travailleurs domestiques, en s'appuyant sur le pouvoir discrétionnaire des inspecteurs du travail dans ce domaine pour le contrôler, y compris en pénétrant dans des domiciles privés dans leur zone d'opération, le cas échéant.
- **Améliorer** encore la **facilitation de l'enregistrement et de la certification des naissances** afin de garantir que chaque enfant ait accès aux services sociaux et soit protégé par la loi.
- **Développer des approches holistiques contre le travail et l'exploitation des enfants domestiques** par l'action directe dans le cadre d'une approche globale, mais avec des mesures diversifiées à différents niveaux (actions à mener tant au niveau central que local), en ciblant en priorité les catégories vulnérables (filles, jeunes enfants, orphelins) et les milieux à risque (professions et secteurs d'activité les plus dangereux) et en s'appuyant sur les initiatives de terrain (organisations d'enfants, éducateurs de rue, ONG, etc.).
- Investir dans l'agriculture et le développement rural pour s'attaquer aux causes profondes de la *confiage/vidomègonat* et de l'exploitation du travail domestique, en particulier la pauvreté et les inégalités.



LES ACTIVITES VISANT A FAVORISER LA SYNERGIE ET LES ECHANGES D'IDEES ENTRE LES DEUX PAYS, LE PARTAGE DES BONNES PRATIQUES ET DES LEÇONS APPRISES ENTRE LES PARTIES PRENANTES ET LES PRATICIENS DANS DIFFERENTS DOMAINES D'INTERVENTION POURRAIENT CONSTITUER UNE PARTIE ESSENTIELLE DES INTERVENTIONS DES FUTURS PROJETS. CES ACTIVITES PEUVENT PRENDRE LA FORME DE VISITES DE TERRAIN, D'ATELIERS, DE DISCUSSIONS EN LIGNE, ETC.

De nombreuses recommandations s'appliquent aux deux pays, compte tenu de leurs besoins similaires. Toutefois, une recommandation qui n'a pas encore été suffisamment soulignée concerne la **promotion d'emplois décents et l'offre de bonnes opportunités économiques pour les jeunes**, en particulier ceux qui ont atteint l'âge minimum légal pour travailler. Cela leur donnerait la possibilité de travailler sans avoir à compter sur le marché du travail ou les ressources limitées du pays. Pendant la pandémie, de nombreuses personnes dans le monde ont pu travailler en ligne. Cela a ouvert de nombreuses voies nouvelles et innovantes pour gagner sa vie au-delà des frontières géographiques. En particulier, des pays comme le Burkina Faso et le Bénin, qui souffrent d'un marché du travail limité, devraient saisir l'occasion et proposer des formations et des centres pour que les jeunes puissent travailler en ligne en améliorant leurs compétences commerciales et informatiques, l'accès à l'internet et les innovations sociales telles que les cours de langue, la formation aux médias sociaux, l'accès au crédit et aux ressources financières, la formation aux compétences pertinentes pour les filles.

**La formation aux affaires ou l'adhésion à des associations peuvent offrir aux adolescents des opportunités importantes pour lancer des idées** dans les zones urbaines qui développent l'autosuffisance. Lorsqu'il existe des alternatives appropriées au travail des enfants, le soutien peut se concentrer sur la scolarisation et la réussite scolaire (Alliance for Child Protection in Humanitarian Action, 2020). Ces initiatives pourraient être entreprises par des entités et des projets qui souhaitent soutenir davantage le pays ou le gouvernement. Il serait important de s'assurer que la formation ou le travail fourni se déroule dans un environnement sûr et sain et qu'il est correctement contrôlé pour la sécurité des enfants.

Une autre recommandation importante sur laquelle nous aimerions attirer l'attention est **d'encourager la production de preuves, le plaidoyer et la participation des enfants**.

Les projets visant à résoudre le problème du travail domestique et de l'exploitation des enfants peuvent commencer par répondre aux besoins immédiats, en offrant un abri et des soins d'urgence, ou en mettant en place des services (Anti-Slavery International, 2005). Cependant, au fur et à mesure que les activités augmentent et que les sites des programmes s'étendent, le rôle de la **planification** et de la **programmation stratégiques** devient plus important.

Quelles que soient les circonstances du lancement du programme ou du projet, **il est essentiel de disposer d'une bonne collecte de données pour évaluer la situation des travailleurs de manière continue** (ibid.). C'est le cas pour tous les programmes, mais c'est particulièrement important pour le travail domestique des enfants car les attitudes de la société sont actuellement fondées sur des idées fausses concernant cette pratique et ses effets. Une attitude courante chez les responsables consiste à nier que le travail domestique des enfants soit une forme de travail ou d'emploi, ou à refuser de reconnaître qu'il est préjudiciable aux enfants et aux jeunes concernés. **Il faut donc des preuves pour corriger ces idées fausses et présenter** aux employeurs, aux enseignants, aux fonctionnaires, aux donateurs locaux et internationaux et à la société en général **des arguments solides et valables en faveur de programmes en leur faveur** (ibid.). **Des données probantes sont également nécessaires pour guider le choix des interventions du programme et du "point d'entrée"** (ibid.).

Le cadre général du programme devrait intégrer divers types d'interventions pratiques avec des activités permanentes telles que la **collecte continue de données pour le suivi et la réévaluation, et la sensibilisation**. En fin de compte, les changements dans les attitudes et les comportements sociaux, ainsi que dans les modèles d'emploi et leur réglementation, sont les forces les plus susceptibles d'éroder l'entrée des enfants dans le travail domestique et d'améliorer le statut et les chances de vie des enfants travailleurs existants (Anti-Slavery International, 2005). **Le plaidoyer a donc un rôle important à jouer. L'action pratique et la sensibilisation doivent être considérées comme complémentaires et se renforçant mutuellement** - elles ne doivent pas être compartimentées (ibid.). Sans un programme d'action pratique, l'authenticité des messages de sensibilisation est affaiblie ; sans une sensibilisation efficace, il est possible de ne toucher qu'un petit nombre d'enfants travailleurs domestiques en leur apportant une aide pratique (ibid.).

Selon Anti-Slavery International (2005), la participation des enfants domestiques est le principe le plus important qui doit être établi dès le début de tout processus de planification. **Les interventions en faveur des enfants domestiques doivent être conçues et mises en œuvre avec leur participation. Cela signifie qu'ils doivent participer activement à tous les aspects et à toutes les étapes, dès la phase de conception**<sup>36</sup>. Nous recommandons que ce soit l'un des principes directeurs de Woord en Daad dans la conception de ses futurs projets et programmes visant à briser les chaînes du travail et de l'exploitation des enfants domestiques.

Cette étude est un premier pas dans l'exploration de la configuration du système d'acteurs, d'actions et d'interactions, il y a encore beaucoup de choses à apprendre et d'aspects à approfondir. Par conséquent, il est **recommandé à Woord en Daad de s'engager avec des institutions académiques et de recherche ayant des intérêts similaires au Burkina Faso et au Bénin**. L'établissement d'un partenariat stratégique avec eux permettra non seulement de tirer des enseignements de leurs études existantes sur le thème du travail domestique des enfants, mais aussi de sonder leur intérêt à poursuivre et à soutenir des projets de recherche dans ce domaine. Nous reconnaissons que ces institutions jouent un rôle déterminant à cet égard et que leurs contributions sont essentielles à l'apprentissage transformateur, à la réflexion critique et au développement des connaissances.

Nous avons identifié un programme à l'Université de Ouagadougou (ou Université Joseph Ky Zerbo) au Burkina Faso (le programme de Master international en innovation et développement en milieu rural, Master Agrinovia), qui souhaite collaborer avec Woord en Daad, étant donné que le sujet et la portée de la recherche sont en accord avec l'intérêt du programme et la mission de l'Université<sup>37</sup>. Agrinovia possède une expérience et une expertise avérées et de longue date dans le développement de projets de recherche participatifs et inclusifs produisant des résultats pour l'action communautaire et collective en vue de résoudre divers problèmes de développement. Il s'agit donc d'un partenaire stratégique avec lequel collaborer pour explorer de meilleures façons d'inclure les enfants et les communautés dans la lutte contre le travail domestique et l'exploitation des enfants au Burkina Faso.

Le programme peut désigner un étudiant ou un groupe d'étudiants (en fonction des besoins) pour entreprendre des recherches plus approfondies sur le sujet en s'appuyant sur les principales réflexions et conclusions de notre étude. Cela donnerait également à Woord en Daad l'occasion de développer des liens individuels avec ce programme distingué, de contribuer à faire avancer les connaissances dans ce domaine d'étude (par exemple par le biais de subventions ou de financements) et de créer un impact significatif à long terme. Nous pourrions disposer à unir nos forces en apportant notre expertise, nos expériences pratiques,

<sup>36</sup> Les enfants travailleurs domestiques peuvent devenir des partenaires actifs des programmes de bien des manières (Anti-Slavery International, 2005). La "participation des enfants" prend de nombreuses formes et est autant le résultat d'une attitude favorable aux enfants dans la programmation qu'un ensemble d'activités spécifiques. Les enfants travailleurs doivent être consultés de manière significative par le biais de leur participation à des études, des enquêtes et des sessions d'évaluation régulières avec le personnel du programme. Il faut également leur permettre de prendre part à l'organisation de services, de manifestations et de leurs propres clubs ou associations, activités qui favoriseront leur confiance et leur épanouissement personnel. Enfin, il convient de donner aux enfants travailleurs domestiques un rôle de premier plan dans la défense de leurs droits, en tant que protagonistes ou porte-parole en leur nom propre, auprès des décideurs politiques, des employeurs, des communautés d'origine, des législateurs, des médias et de la société en général.

<sup>37</sup> De plus amples informations sont disponibles sur le site web : <https://www.agrinovia.net/it/>.

nos réseaux sociaux et les compétences nécessaires à ce partenariat.

Il en va de même pour le Bénin. Suite à un certain nombre de contacts que nous avons eu à l'Université d'Abomey-Calavi, nous pouvons recommander un partenariat stratégique avec certains membres de la Faculté de Socio-Anthropologie. Un autre partenaire potentiel peut être le LASDEL<sup>38</sup>, un laboratoire de recherche qui réalise des travaux qualitatifs sur une base empirique dans une perspective de sciences sociales. Fondé en 2001 à Niamey (Niger), une antenne a été créée en 2004 à Parakou (Nord du Bénin) qui est une zone importante de fourniture de travail domestique des enfants.

Cette recherche a pour but de :

- être un **outil de sensibilisation et de plaidoyer** au niveau national (Bénin et Burkina Faso) et sous-régional (Afrique de l'Ouest) en diffusant ses conclusions à un large éventail de parties prenantes, y compris les différents comités et coalitions en charge des questions de travail et de protection des enfants ;
- **combler** dans une certaine mesure **les lacunes existantes** en matière de **connaissances** sur le travail domestique des enfants et générer d'autres idées de recherche ;
- **aider Woord en Daad à formuler ses futures interventions** en matière de prévention et de lutte contre le travail domestique des enfants dans les deux pays et au-delà ;
- soutenir la Fondation dans son **positionnement stratégique** sur la question du travail domestique des enfants ;
- donner à la Fondation et à ses partenaires **un outil pour améliorer leur participation à une variété d'activités de développement professionnel et de développement de la communauté/réseau** ;
- faire progresser les travaux visant à éliminer le travail des enfants à tous les niveaux (national, sous-régional, régional et mondial).

Afin de faciliter le travail de Woord en Daad et de renforcer sa collaboration avec les autres parties prenantes, dans les prochaines phases de la recherche, si l'idée est validée, nous souhaitons soutenir la création d'une **base de données sur les politiques de prévention et d'élimination du travail domestique des enfants**. Il s'agira d'un inventaire en ligne des politiques, programmes et études nationaux, régionaux et mondiaux actuels qui sont pertinents pour la prévention et l'élimination du travail domestique des enfants au Burkina Faso et au Bénin, et dans d'autres pays en développement. La base de données peut aider à 1) faciliter une évaluation rapide des besoins des pays et des régions en matière de soutien au travail domestique des enfants, et 2) favoriser le partage d'informations sur la manière dont la question du travail domestique des enfants est abordée dans le monde. Le développement d'une boîte à outils pour les praticiens peut également être envisagé.

---

<sup>38</sup> <https://www.lasdel.net/>

## 8. Conclusion

Les preuves recueillies par l'analyse documentaire et les recherches de terrain que nous avons menées au Burkina Faso et au Bénin montrent clairement que des **milliers et des milliers d'enfants issus de foyers et de communautés défavorisés continuent d'être pris au piège de différentes formes d'exploitation, en relation avec le travail domestique des enfants**. Ceci est particulièrement vrai pour les enfants les plus nécessiteux et les plus vulnérables, tels que les **filles, les jeunes enfants** et les **orphelins**. La pratique culturelle consistant à placer des enfants pour qu'ils soient élevés ou éduqués, appelée respectivement confiage au Burkina Faso et *vidomègonat* au Bénin, est confirmée comme étant un facteur de risque important pour l'exploitation du travail domestique et la traite des enfants, comme le suggèrent Kok (2020) et Ouedraogo (2021) et d'autres chercheurs et observateurs des droits de l'homme.

Traditionnellement, l'enfant placé était impliqué dans un processus de formation tout en contribuant souvent à l'activité économique du ménage dont il fait partie. Cependant, **lorsque la contribution à l'activité économique devient le seul objet du placement au détriment du processus de formation, l'enfant devient exploité**. Dans la perspective où l'économique prime sur le social, plusieurs auteurs s'accordent à dire que le confiage ou *vidomègonat* a perdu son fondement traditionnel pour s'inscrire dans une logique de transfert d'enfants pour des raisons économiques (Younoussi, 2007 ; Hounyoton, 2009). Ces changements ont conduit à un nouveau visage de ce fait social sur lequel se construit le scandale de la traite et de l'exploitation des enfants.

Pour comprendre et aborder efficacement cette pratique au Burkina Faso et au Bénin, il faut regarder dans plusieurs directions : les formes que prennent le placement d'enfants et l'exploitation du travail domestique, les intentions qui les sous-tendent, les acteurs (leurs logiques, représentations, pratiques) et les interactions. A travers ces aspects, il est possible d'identifier les **opportunités**, les **points d'entrée** et les **interventions** à privilégier afin d'aborder un sujet aussi sensible et complexe. C'était l'objectif du présent travail de consultance commandé par Woord en Daad et son partenaire, la Fondation AFAS.

En utilisant des données quantitatives et qualitatives issues d'une revue de littérature et d'une recherche sur le terrain menée dans les deux pays, cette étude a tenté d'examiner cette multiplicité de facteurs, d'acteurs et d'actions associés au confiage/*vidomègonat* et au travail domestique des enfants, ce qui en fait un sujet complexe et très préoccupant pour le monde, les gouvernements, les agences internationales, les ONG, etc.

De nombreux facteurs liés : i) aux **déterminants sociodémographiques** - c'est-à-dire les enfants eux-mêmes (sexe, âge, statut, relation avec le chef de ménage), leurs chefs et structures de ménage (ethnie, religion, niveau d'éducation et profession) ; ii) aux **déterminants socioculturels** (ex, perception de l'enfant et de son rôle) ; iii) **socio-économiques** (pauvreté et inégalités), et enfin iv) les contextes **institutionnels** et **politiques** - conduisent les enfants au confiage ou *vidomègonat* et à l'exploitation par le travail domestique, les privant de leurs droits à l'éducation, à la santé, au jeu, à la sécurité et à la protection contre différents types d'exploitation et d'abus, d'être négligés par ceux qui sont censés s'occuper d'eux, etc. Et plusieurs canaux, mécanismes et stratégies, tant formels qu'informels, existent pour alimenter le système du travail domestique et de l'exploitation des enfants qui semble profiter à plusieurs acteurs, dont les parents, au détriment des enfants.

Si la **pauvreté**, aggravée par la pandémie de COVID-19 et d'autres crises, est indéniablement l'une des principales causes du travail domestique des enfants, il est essentiel de reconnaître que cette pratique est profondément ancrée dans les **attitudes et traditions culturelles et sociales**, en plus de facteurs tels que l'accès limité à une éducation de qualité, ou la perception de l'éducation comme non pertinente par rapport à une entrée précoce dans le monde du travail ou à un mariage précoce, les normes de genre et les pratiques et mentalités discriminatoires à l'égard des filles qui considèrent le travail domestique comme un rôle et une responsabilité traditionnellement féminins, la mauvaise application de la loi, etc.

Il y a aussi la question de la relation ambiguë entre le travail domestique des enfants, notamment par le biais du confiage/*vidomègonat*, et la famille d'accueil ou la famille employeuse. Les connotations sociales négatives attachées au travail domestique dans de nombreux contextes aggravent l'ambiguïté des relations des enfants travailleurs domestiques avec la famille employeuse. Par exemple, même s'ils savent que leur enfant sera engagé dans le travail domestique, les parents d'enfants domestiques peuvent le placer dans une nouvelle famille (employeuse), non pas en tant que "travailleur", mais en tant que "fille" ou "fils".

De manière générale, la relation floue avec la famille employeuse peut être caractérisée ainsi: **l'enfant travaille, mais n'est pas considéré comme un travailleur, et bien que l'enfant vive dans un cadre familial, il n'est pas traité comme un membre de la famille**. Cependant, le "vide de soins" familial et juridique créé par cette situation va à l'encontre des intérêts de l'enfant en dissimulant un arrangement qui pourrait entraîner des conditions de travail abusives et en masquant souvent la violence et les abus (IPEC, 2013).

Il existe déjà d'importantes **normes internationales, des instruments juridiques et des lois** en vigueur en Afrique, et en Afrique de l'Ouest, notamment au Bénin et au Burkina Faso (deux pays où le travail domestique des enfants est répandu), comme la Convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant, les conventions 138 et 182 de l'OIT, respectivement sur l'âge minimum et les pires formes de travail des enfants. La ratification de conventions instrumentales telles que la **Convention 189 de l'OIT** par ces deux pays, pour emboîter le pas à la République de Guinée<sup>39</sup>, offrirait cependant **une protection spécifique à tous les travailleurs domestiques, y compris ceux qui ont atteint l'âge minimum légal, dont le travail est souvent caché alors que leur vulnérabilité est élevée, améliorant ainsi leurs conditions de vie et de travail**. En effet, la Convention 189 comporte des dispositions spécifiques pour les enfants, notamment en matière d'éducation et de protection contre la violence. **En ratifiant ce traité, les gouvernements peuvent contribuer à mettre fin au travail domestique des enfants. Ils peuvent également veiller à ce que ceux qui sont en âge de travailler bénéficient des mêmes droits que les autres travailleurs**, comme un jour de congé et un salaire minimum.

<sup>39</sup> Seule la République de Guinée a ratifié et intégré la convention 189 de l'OIT sur le travail domestique dans toute la région de l'Afrique de l'Ouest. La Sierra Leone l'a également ratifiée en 2021, mais la convention n'y entrera en vigueur qu'en 2022.

Cette convention oblige les gouvernements à prendre des mesures pour éliminer le travail des enfants dans le cadre du travail domestique et à fixer un âge minimum pour le travail domestique, conformément aux normes internationales. En vertu de la convention, les enfants domestiques ayant dépassé l'âge minimum d'admission à l'emploi bénéficient des mêmes droits du travail que les travailleurs d'autres professions, y compris le repos quotidien et les jours de congé hebdomadaire, la limitation des heures de travail et la couverture du salaire minimum. La convention exige également des gouvernements qu'ils veillent à ce que le travail domestique des enfants ayant dépassé l'âge minimum d'admission à l'emploi ne les prive pas de l'enseignement obligatoire ou n'entrave pas leurs possibilités de participer à un enseignement ou à une formation professionnelle complémentaires. **Les gouvernements qui ratifient la convention introduiront des garanties essentielles qui peuvent améliorer la vie de millions d'enfants travailleurs domestiques.**

Les engagements à éradiquer le travail des enfants et toutes les formes de maltraitance des enfants sont explicités dans différents documents politiques, stratégies et plans d'action dans ces régions (Afrique, Afrique de l'Ouest, Bénin et Burkina Faso), dans le but d'accélérer les efforts et de surmonter les difficultés en vue de la réalisation de la cible 8.7 des ODD<sup>40</sup>.

**La reconnaissance internationale croissante du travail domestique des enfants comme une violation grave des droits de l'enfant et une question complexe en raison de son aspect caché ou invisible offre une fenêtre d'opportunité**, pour aborder la question et traiter son élimination comme une question d'urgence au Bénin et au Burkina Faso.

Toutefois, l'élimination du travail domestique des enfants et des abus et de l'exploitation qui lui sont associés nécessitera des **interventions holistiques** - ciblant les causes profondes et les facteurs sous-jacents - des **efforts coordonnés** et des **approches multisectorielles** (éducation, santé, travail, protection de l'enfance, protection sociale et systèmes judiciaires) et **multipartites**. Différents acteurs à tous les niveaux devront s'impliquer : la société, les partenaires sociaux, les associations d'enfants et de jeunes, les médias et le secteur privé, avec le soutien de la communauté internationale.

Pour aller de l'avant, il est **crucial de reconnaître la nécessité de renforcer les stratégies et les actions de coordination pour améliorer la sensibilisation, les connaissances** (recherche et analyse de qualité)<sup>41</sup> pour la **formulation de politiques et le développement de programmes, le plaidoyer, l'éducation et les actions ciblées pour les enfants** (prévention, protection, réhabilitation et intégration sociale), les **opportunités d'emploi pour les jeunes, les moyens de subsistance ruraux et l'application de la loi**. Pour cela, nous suggérons de construire des partenariats avec des universités et des institutions de savoir telles que le Master Agrinovia de l'Université Joseph Ky Zerbo au Burkina Faso et la Faculté de Socio-anthropologie de l'université Abomey-Calavi ou LASDEL au Bénin.

<sup>40</sup> qui demande à tous de prendre des mesures immédiates et efficaces pour éradiquer le travail forcé, mettre fin à l'esclavage moderne et à la traite des êtres humains.

trafic et assurer l'interdiction et l'élimination de toutes les formes de travail des enfants comme une étape essentielle pour parvenir à un travail décent pour tous, au plein emploi productif et à une croissance économique inclusive et durable.

<sup>41</sup> Un partenariat éventuel peut être développé avec le programme Agrinovia de l'Unité de recherche et de formation en sciences humaines (UFRSH) de l'Université Joseph Ky Zerbo au Burkina Faso. Quant au Bénin, il est recommandé de construire un partenariat avec les enseignants du département de Socio-Anthropologie.

Il est tout aussi important de mettre en place les **meilleures mesures de sauvegarde** pour surveiller et assurer la sécurité des enfants, notamment dans les milieux urbains qui présentent pour eux des risques différents en termes de violence urbaine, d'abus sexuels, de risque de s'engager dans des activités illicites, etc.

**Les inspecteurs du travail des deux pays doivent être habilités** à intervenir et à utiliser leurs pouvoirs discrétionnaires pour mener des inspections dans le secteur du travail domestique, bien que cela soit difficile en raison de l'inviolabilité du domicile et des restrictions qui en découlent.

Il est primordial, aujourd'hui plus que jamais, de **renforcer la collaboration, la gouvernance et la responsabilité** à tous les niveaux et d'élaborer des politiques et des stratégies visant à mettre le travail domestique des enfants sur le radar des deux pays.

**Les efforts de plaidoyer d'une société civile plus forte et d'autres partenaires** contribueront à faire de cette question une priorité, tout en **sensibilisant les enfants, les parents et les leaders d'opinion**, notamment dans les communautés d'origine, et à empêcher les enfants de tomber dans les pièges de la traite des enfants, du travail domestique des enfants et d'autres PFTE, sous le couvert de pratiques telles que le confiage ou *vidomègonat*.

D'un point de vue politique, **la prévention, la protection au travail**, visant à améliorer les conditions de vie et de travail des enfants, **et le retrait des travaux dangereux et des PFTE en vue d'une réinsertion sociale et d'une réhabilitation adéquate doivent être mis en œuvre**, dans l'intérêt supérieur de l'enfant et en tenant compte de ses besoins spécifiques et de son groupe d'âge. Trois typologies d'interventions sont possibles dans les situations suivantes : i) **Les enfants qui n'ont pas l'âge autorisé pour travailler : ils doivent être retirés et incorporés dans un programme de prise en charge**, qui comprend leur intégration dans le système éducatif. Cela peut se faire par l'octroi de bourses d'études. Cela revêt une importance particulière car, d'après notre analyse, le travail domestique des enfants semble se concentrer dans certaines tranches d'âge. Ceux qui sont confrontés à des conditions de travail dangereuses doivent faire l'objet d'une attention particulière. ii) **Les enfants soumis à une situation d'esclavage** (traite, servitude pour dettes, servitude, travail forcé, autres formes) : **ils doivent être retirés immédiatement de leur lieu de travail et bénéficier d'une protection**. iii) **Les jeunes travailleurs** ayant l'âge légal d'admission à l'emploi : **leurs droits fondamentaux à l'éducation, à la santé et à la sécurité physiques, mentales et morales doivent être garantis, y compris le retrait ou l'amélioration des conditions de travail et de vie dangereuses** (OIT, 2017).

Sur la base des résultats de notre travail de recherche, nous recommandons que les **interventions se fassent de manière intégrée, en ciblant des groupes similaires à risque ou déjà engagés dans la vente de rue/marché, l'exploitation sexuelle commerciale des enfants (ESEC), le travail domestique et d'autres types de travail informel**, comme le travail dans les débits de boissons et dans les ateliers en tant qu'apprentis. De même, ces enfants peuvent être vulnérables au travail des enfants, au travail forcé, au trafic d'enfants et à l'esclavage moderne, qui sont liés entre eux, et doivent donc être pris en compte dans les futures interventions du projet.

**Tous les travaux effectués par des enfants ne sont pas considérés comme du travail des enfants.** Les activités qui font partie de l'éducation normale d'un enfant, qui ne sont pas dangereuses et qui n'empêchent ou n'interfèrent pas avec l'éducation sont considérées comme acceptables. **Par conséquent, tous les travaux effectués par des enfants ne doivent pas être éliminés.** Il convient de distinguer le travail des enfants, qui désigne le sous-ensemble des travaux effectués par les enfants qui sont préjudiciables à leur éducation, leur santé, leur sécurité, leur moralité et leur bien-être. Il s'agit de travaux négatifs ou indésirables pour les enfants qui doivent être ciblés pour être éliminés. De même, il convient de faire une distinction importante entre le travail domestique des enfants ('child domestic work') et le travail domestique des enfants ('child domestic labour').

Il est important de différencier le travail ('work') domestique des enfants dans son ensemble et sa sous-composante, le travail ('labour') domestique des enfants, qui est nuisible. Dans cette optique, la loi, l'âge de l'enfant et son sexe, la nature de l'emploi, la charge de travail, les conditions de travail, ainsi que l'interférence du travail de l'enfant avec l'éducation sont parmi les facteurs déterminants pour évaluer les risques de travail domestique et d'exploitation des enfants.

Les chiffres liés au travail domestique des enfants sont presque impossibles à trouver pour les deux pays, **il ne semble pas y avoir d'analyse récente.** Par exemple, les statistiques existantes au Burkina Faso proviennent d'une étude réalisée en 2015. Cette situation fait du **travail domestique des enfants un problème qui semble être invisible pour le public et le gouvernement.** Cela conduit à l'impunité des auteurs et en fait un champ d'exploitation et d'abus où les inspecteurs du travail et autres fonctionnaires ont à peine la possibilité de surveiller ou d'intervenir légalement. Le fait que la plupart des enfants domestiques travaillent derrière des portes closes, dans des maisons privées, les expose aux abus sexuels et il est fort possible que ce soit le secteur du travail des enfants où les abus sexuels sont les plus nombreux, après l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales. Il s'agit d'une hypothèse qu'il est tout aussi impossible de prouver puisqu'il n'existe tout simplement pas d'analyse ou de statistiques sur le sujet. Ce qui est vrai, c'est que c'est dans le secteur du travail des enfants que les abus sexuels ont le plus de chances de passer inaperçus.

Même si le Bénin, par rapport au Burkina Faso, dispose de quelques lois<sup>42</sup> qui, en théorie, devraient protéger tous les travailleurs domestiques, tout dépend de la bonne volonté de chacun si le seul moyen de contrôler leur application parmi les enfants travailleurs domestiques est une ligne d'assistance téléphonique, et si les poursuites judiciaires sont généralement inexistantes. Les pratiques sociales de confiage/"vidomègonat" sont en partie responsables de cette situation.

La façon dont ces pratiques se sont transformées en pratiques abusives **a ouvert la voie à des zones grises juridiques dans les deux pays, qui doivent être clarifiées de toute urgence.** Dans la pratique, les lois existantes ne protègent pas tous les travailleurs domestiques, mais seulement ceux qui travaillent à temps plein<sup>43</sup>.

<sup>42</sup> celles qui fixent les conditions de travail des employés de maison, en plus de celles qui réglementent l'apprentissage.

<sup>43</sup> Toute la protection légale des travailleurs domestiques et des enfants domestiques ne s'applique qu'aux travailleurs à temps plein, c'est-à-dire au personnel qui travaille 50h par semaine, par exemple. Si quelqu'un travaille à temps partiel, c'est-à-dire moins de 50 heures par semaine, les lois et les avantages qui sont légalement garantis pour les travailleurs domestiques et les enfants domestiques ne s'appliquent pas.

Les travailleurs intermittents et les enfants domestiques sont laissés de côté. Ces **zones grises permettent aux auteurs d'infractions de contourner facilement la loi**. Il est donc crucial de renforcer le lobbying et le plaidoyer pour atteindre les législateurs.

C'est pourquoi **la ratification d'un cadre juridique normalisé tel que la Convention 189 de l'OIT est si importante pour les deux pays dans l'intérêt de l'éradication des zones grises existantes** et de la garantie d'un environnement de travail équitable et sûr pour tout le personnel domestique. La mise en place de lois adéquates n'est qu'une partie de l'équation ; elle ne reste qu'une manifestation de bonne volonté si ces lois ne sont pas appliquées rigoureusement avec des sanctions appropriées au délit. Les **inspections du travail et l'application de sanctions significatives pour le transport et le trafic de mineurs et les crimes impliquant l'exploitation du travail** sont essentielles et pourtant elles sont à la traîne au Bénin et au Burkina Faso.

Cela ne fait qu'accentuer la nécessité pour les deux pays de ne pas se contenter d'un cadre juridique pertinent, mais d'assumer la responsabilité de l'ensemble du processus, de la découverte des infractions à la loi à l'aide de bonnes pratiques de contrôle et d'un personnel légalement habilité, à la poursuite et à la condamnation des auteurs, en passant par la prise en charge des victimes.

L'éducation et les autres services sociaux (voire la protection juridique) dans les deux pays dépendent de la possession d'un **certificat de naissance**, c'est pourquoi il s'agit d'un document crucial à posséder. Les deux pays ont entrepris des efforts pour faciliter le processus d'enregistrement des naissances, mais il s'agit toujours d'un problème énorme qui doit être traité efficacement. Enfin, et ce n'est pas le moins important, il faut **garder trace des statistiques sur les efforts de répression et les rendre publiques**.

Cette analyse s'étant appuyée sur des documents disponibles publiquement et sur les données recueillies lors de la mission menée sur une courte période, toutes les recommandations formulées sont basées sur les résultats émanant de ces approches. Comme pour tout travail de recherche, nous reconnaissons certaines limites à notre travail, surtout si l'on considère que certaines informations importantes n'étaient pas disponibles et que nous n'avons pas pu rencontrer et échanger avec certaines personnes ressources (telles que des informateurs clés de certaines institutions publiques et de la société civile, des parents d'enfants placés ou employés, des associations d'enfants et de jeunes et plusieurs employeurs). Pour surmonter ces difficultés, nous avons essayé d'utiliser différents moyens d'accès à l'information. Au regard des limitations ci-mentionnées, les résultats de notre travail doivent être interprétés avec prudence. Et d'autres travaux de recherche sont nécessaires pour clarifier certains aspects, confirmer certaines observations et répondre davantage aux préoccupations.

En termes de perspectives, nous suggérons d'aborder les questions suivantes qui ont émergé de notre analyse mais sont restées sans réponse :

- Combien d'enfants sont impliqués dans le travail domestique des enfants ?
- Quel est le pourcentage d'enfants qui se retrouvent dans le travail domestique des enfants en raison de pratiques déformées du confiage/"vidomègonat" ?
- Comment le fait de terminer 16 ans d'études réduit-il la probabilité de se retrouver dans le travail domestique (des enfants) ?
- Quel mécanisme est utilisé pour retirer les enfants du travail domestique ?
- Vers quels centres ou services ces enfants sont-ils orientés par la suite, quelle est l'efficacité et l'exhaustivité de leurs services de soutien aux enfants retirés, et qu'advient-il de ces enfants par la suite ?
- Tous les acteurs de la protection et de la violence fondée sur le genre qui travaillent à la fois à la prévention et à la réhabilitation des enfants victimes du travail domestique, de l'exploitation sexuelle commerciale et de la traite sont-ils compétents pour traiter ces questions et respectent-ils la loi ?
- Sur quelle base les trafiquants d'enfants sont-ils poursuivis (étant donné que le nombre de poursuites est si faible, il serait important de savoir quel type d'infraction donne lieu à des poursuites) ?
- Dans les deux pays, la ligne d'assistance téléphonique est-elle vraiment le seul moyen possible de découvrir des cas de travail domestique des enfants, et si oui, quelles sont les statistiques sur les actions de suivi du gouvernement suite aux signalements faites utilisant la ligne d'assistance téléphonique ?
- Existe-t-il un cas connu d'un employeur abusif du travail domestique des enfants qui a été poursuivi en justice ? Si oui, sur quelle base juridique et si non, que faudrait-il faire ?
- Si un enfant s'enfuit d'une situation de travail domestique abusif, et compte tenu du fait que cet enfant vient d'une zone rurale et se trouve maintenant dans une ville sans famille, quelles sont les possibilités de nourriture/refuge/éducation complémentaire/travail pour l'enfant/ quelle serait la couverture de protection sociale?

Ces questions donnent quelques idées sur les domaines que les futurs projets pourraient approfondir.